



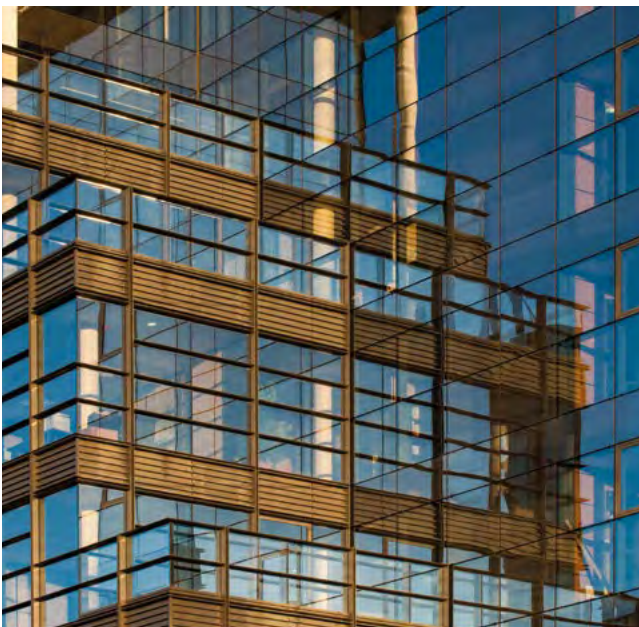
MÉTROPOLE
ROUEN NORMANDIE

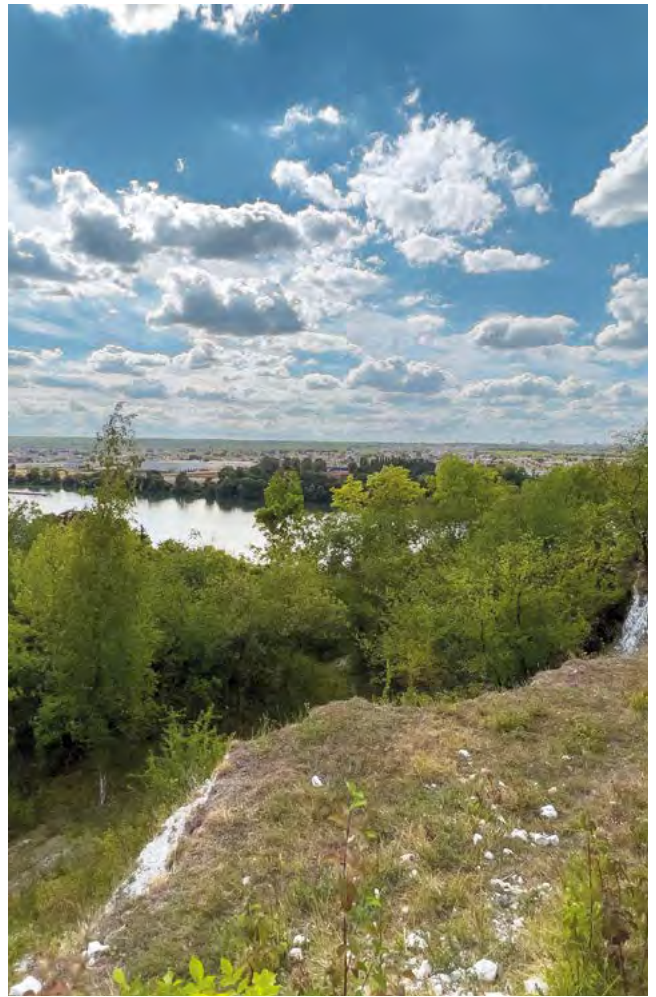
Rapport d'activité
et de
développement
durable

2022



métropole
ROUENORMANDIE





SOMMAIRE

1

ÉDITO DU PRÉSIDENT 8

**14 OBJECTIFS
DE TRANSITION
SOCIAL-ÉCOLOGIQUE** 12

**FAITS MARQUANTS
DE L'ANNÉE 2022** 16

**PRÉSENTATION DE LA
MÉTROPOLE:
FONCTIONNEMENT,
COMPÉTENCES** 18

CARTE DE LA MÉTROPOLE 20

LES ÉLUS 22

**GLOSSAIRE
SIGLES/LIBELLÉS** 142

2. Permettre des modes de vies durables et agréables 24

**2.1 Un habitat sain,
sobre et agréable** 26

- Un PLH pour améliorer l'habitat et les équilibres territoriaux 26
- Plus de 4 000 autorisations d'urbanisme 27
- Rouen Flaubert : un nouveau quartier pour la transition sociale et écologique 27
- Des outils en appui aux politiques d'urbanisme et d'habitat 28

2.2 Une mobilité transformée 29

- Un plan de mobilité construit en concertation avec les acteurs du territoire 29
- Le réseau Astuce : amélioration et hausse de la fréquentation 30
- Des déplacements à vélo sécurisés 31
- Accompagner l'usage de la voiture : moins et mieux 32

**2.3 Une alimentation saine
grâce à un territoire nourricier** 34

- Eau potable : qualité et préservation de la ressource 34
- Soutenir l'économie agricole et favoriser les circuits courts 36

2.4 Moins de déchets 37

- Déchets : moins et mieux 37
- Un service d'assainissement en régie 39
- Un plan d'action pour réduire la pollution plastique 41

3. Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère 42

3.1 Vers un territoire sobre et 100 % ENR 44

- Une stratégie en co-construction pour la neutralité carbone 44
- Le numérique responsable 45
- La logistique fluviale pour réduire les émissions de CO2 46

3.2 Des industries décarbonées attractives 47

- Une stratégie foncière pour répondre aux enjeux du territoire 47
- Une offre foncière en appui au développement économique 47
- Un outil au service du développement économique : le droit de préemption 48

3.3 Le plein emploi 50

- Accompagnement des porteurs de projets 50
- Le réseau des pépinières et hôtels d'entreprises 51
- Rouen Normandie Aménagement au service de l'emploi 53
- Un plan de développement ESS qui conforte les transitions 54

4. Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire 56

Le PCAET 58

- Des plans et schémas au service de la transition sociale écologique 58

4.1 Un territoire « nature » 61

- La planification urbaine au service de la transition sociale écologique 61
- La publicité en ligne de mire 61
- La nature en ville 63
- Les forêts métropolitaines, espace de régénération 64

4.2 Une cohésion sociale et territoriale 66

- La Solidarité, socle de la cohésion 66
- Mixité sociale et renouvellement urbain 68
- Les grandes opérations d'aménagement 69
- Intégration et lutte contre la pauvreté 71
- Solidarité territoriale 72
- Solidarité internationale 73
- L'interterritorialité : une complémentarité des stratégies métropolitaines avec celles des territoires proches 75

4.3 Des villages acteurs de la TSE (transition social-écologique de la Métropole) 78

- La Cop21, une dynamique pour les communes 78

4.4 Un fleuve fédérateur 79

- Les rencontres de l'Axe Seine - Entente Axe Seine 79
- Le projet Rouen Seine Normande 2028 81
- Fédérer et mobiliser autour du projet 82

5. Développer un cadre de vie dynamique et inclusif 84

5.1 Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre 86

- La culture partout, pour toutes et tous... 86
- Soutien aux partenaires culturels 87
- Objectif droits culturels 2028 88
- Des équipements emblématiques du territoire 89
- Festival Spring, un printemps au cirque 89
- Quand musiques actuelles rime avec RSE 89
- Onze musées pour diffuser le savoir 90
- Un patrimoine à transmettre et faire découvrir 92
- Cinq sites du patrimoine à investir 93
- Le sport comme outil de cohésion et de rayonnement 95
- Loisirs sportifs de plein air 97
- Tourisme : Attirer et retenir 97
- Commerce et artisanat participent au cadre de vie 99
- Enseignement supérieur et recherche : préparer demain 99
- Une dynamique « ESR » qui se traduit en projets immobiliers 102

5.2 Une ville apaisée et sûre 104

- Des chantiers pour mieux vivre dans tous les quartiers 104
- Améliorer la qualité de l'air 107
- Tous résilients face aux risques 109
- La connaissance, première étape de la gestion des risques 110
- Mieux appréhender les risques Cavité et Falaise 110

5.3 Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition 112

- S'adapter au changement climatique 112
- Agir en partenariat pour la transition social-écologique 112
- Observer et penser les stratégies urbaines : la plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) 113
- Pavillon des transitions : connaître pour agir 114
- Une communauté d'acteurs engagés dans la COP21 115
- Impliquer les citoyens 116

6. Assurer une gestion efficace des ressources **118**

6.1 En contact avec les habitants et les usagers **120**

- Des actions de communication en soutien aux politiques métropolitaines 120
- Les réseaux sociaux, levier de communication 120
- Rouen Métropole dans ma poche 121
- Ma Métropole répond à l'appel 122
- Dématérialisation : une simplification pour l'utilisateur et pour les communes 122
- Publik : la gestion de la « Relation Citoyen » 122
- Des services publics sous surveillance : la CCSPL 122
- Des satellites au service du public 123

6.2 Au service de la collectivité et des objectifs TSE **124**

- Des ressources pour s'acculturer à la transition social-écologique 124
- Plateforme SMILE 125
- Une vision planifiée des projets informatiques 125
- Le patrimoine bâti : entretien et projets 126
- Un parc automobile renouvelé et électrifié 126

6.3 Marchés publics : des achats durables et responsables **127**

- Un schéma pour des achats durables et responsables 127
- Former et sensibiliser les agents 130

6.4 Une gestion financière qui prend en compte la transition **132**

- L'activité de la Direction des finances 132

6.5 Ressources humaines : maîtrise des dépenses et amélioration des conditions de travail **138**

- Une masse salariale maîtrisée 138
- Prévention des risques professionnels 140
- Le télétravail et la dématérialisation à l'œuvre 141



Chère Madame,

Cher Monsieur,

2022 aura été l'année des nouvelles réalités, tant sur le plan climatique qu'économique : envolée des prix, notamment de l'énergie, succession de canicules et d'incendies, vague de sécheresse massive, retour de la guerre en Europe... Un tel contexte fait appel à notre humanité et à notre solidarité à l'endroit des personnes les plus précaires, ainsi qu'une réaction sans faille pour limiter et accompagner ces grands bouleversements. Nous sommes au rendez-vous.

À la crise sanitaire mondiale sans précédent liée à l'émergence de la Covid-19 et à la crise environnementale s'est ajoutée une crise de l'énergie, qui a eu des conséquences immédiates et concrètes pour les habitants du territoire de la Métropole Rouen Normandie. Nos entreprises, déjà lourdement impactées par les mesures de confinement, ont fait face à l'augmentation de leurs charges en énergie et à ce nouveau contexte.

Les collectivités, nos communes, et notre Établissement sont aussi touchés. Les élus locaux sont en première ligne de ces changements profonds, qui réinterrogent structurellement notre action : comment concilier l'impératif de solidarité et de transition écologique avec ces nouvelles contraintes ?

La sobriété doit désormais être la mesure des choses. Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, nous devons adapter notre fonctionnement et faire des choix, avec courage et lucidité, en ne lâchant rien de ce qui fonde notre engagement et ce pourquoi nous avons été élus : la transition social-écologique, la préparation d'un avenir plus durable et plus désirable, la lutte contre les inégalités.

Pour répondre à l'urgence de la crise de l'énergie, nous amplifions en particulier notre action en matière de rénovation énergétique des bâtiments, grâce à notre agence de la rénovation ALTERN. Nous déployons une nouvelle aide à l'acquisition de panneaux photovoltaïques, pour favoriser l'autoconsommation. De quoi faire baisser la facture à la fin du mois en investissant dans les énergies renouvelables. Enfin nous engageons un plan de sobriété en travaillant notamment sur la limitation de l'éclairage public, une gestion toujours plus rigoureuse des ressources en eau, l'optimisation du chauffage... Même si les leviers dont nous disposons sont limités, nous les mobilisons à pleine puissance. Nous avons par ailleurs lancé avec Paris et Le Havre un nouvel instrument au service des énergies de demain, 'Axe Seine Énergies Renouvelables' (ASER) : un outil commun pour accélérer la transition énergétique.

Enfin, la Métropole a eu la chance d'accueillir du 5 au 7 juillet 2022 la 9^e édition des Journées Hydrogène dans les Territoires. Oui, notre territoire peut devenir pionnier en la matière !

Pour préparer l'avenir, la Métropole a engagé cette année de nombreuses actions destinées à renforcer notre résilience : nouveau Plan d'adaptation au changement climatique, vaste plan d'actions 'Métropole zéro pollution plastique', déploiement d'une stratégie de développement touristique durable, signature avec l'Office National des Forêts (ONF) d'une nouvelle convention pour consolider la protection et la valorisation des espaces forestiers du territoire... Nous avons poursuivi la prévention contre les diverses formes de pollution et leur traitement, notamment grâce aux filets capteurs de déchets en Seine et dans le Cailly. Nous avons par ailleurs instauré la gratuité des transports en commun dès le franchissement du premier seuil d'alerte à la pollution. Un tout nouveau lieu dédié à l'environnement et à sa protection a vu le jour, au H20 : le Pavillon des transitions. Cet espace d'exposition, de conférences, et d'animations, s'intègre dans la vaste armature des 'Maisons des transitions', composées du Pavillon des transitions (Quai de Boisguilbert à Rouen), de l'Atelier des transitions (Rue Jeanne d'Arc, à Rouen) - permettant l'accueil des associations dans des bureaux - et des Relais COP21 dans les communes, amenés à se développer.

“ La transition social-écologique, la préparation d'un avenir plus durable et plus désirable, la lutte contre les inégalités. ”

Cette année a apporté son lot de fierté et de bonnes nouvelles, pour le territoire et notamment notre attractivité : sauvetage de l'usine Chapelle Darblay, implantation de l'entreprise Ebusco sur le territoire, arrivée de cinq nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche... Nous marquons des points et cela se voit.

Les Rencontres de l'Axe Seine initiées avec la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, la Ville du Havre et Le Havre Seine Métropole ont pris de l'ampleur. La quatrième édition s'est tenue à Rouen le 3 mai 2022, et a suscité des échanges constructifs et créatifs sur un ensemble d'objectifs divers : valorisation culturelle et patrimoniale de la Seine, montée en

puissance de la Destination Seine, mutations de l'itinérance, développement de nouvelles pratiques touristiques. Un important travail préparatoire a permis de faire émerger 11 engagements, dont l'élargissement de Nuit Blanche de Paris à Rouen et au Havre et une démarche originale initiée par le Centre Pompidou. La relance de l'Axe Seine impulsée en début de mandat se poursuit et fait émerger des actions concrètes et utiles.

Pour faire de la Métropole Rouen Normandie une Capitale des mobilités de demain, nous avons accéléré la diversification et la décarbonation de nos déplacements. Nos concitoyens attendent aujourd'hui un service complet, intermodal : des modes de déplacement qui s'adaptent à leurs problématiques et besoins, pas l'inverse. La mobilité est le levier clef permettant d'agir à la fois sur le front du climat et de la justice sociale. En ville, 40 % des trajets quotidiens parcourus en voiture font moins de 3 km, et ils sont deux fois plus polluants en milieu urbain qu'hors agglomération. 25 millions de personnes sont affectées par le bruit des transports, dont 9 millions à un seuil critique, et l'on dénombre 2 600 décès par an, en Normandie, directement imputables à la pollution atmosphérique. La Métropole Rouen Normandie s'engage aujourd'hui, pour proposer des transports qui préserveront demain, à parts égales : la santé, l'environnement et le pouvoir d'achat.

“ Un réseau plus pratique, plus performant et tourné vers les mobilités d'avenir. ”

À la rentrée 2022, l'offre de transports en commun a été remaniée, consolidée et massifiée, à travers une réorganisation destinée à répondre aux attentes des métropolitains. Un réseau plus pratique, plus performant et tourné vers les mobilités d'avenir, avec une offre augmentée de 10 %, via un meilleur cadencement, des horaires allongés et une meilleure couverture du territoire. Les résultats sont déjà là avec une affluence en nette hausse (+10 %). Nous avons prolongé la 'gratuité' des transports en commun le samedi et déployé une nouvelle aide : les transports en commun 'gratuits' pendant 2 ans pour les personnes qui mettent au rebut leur véhicule.

La Métropole poursuit ses objectifs de décarbonation : 50 % de bus à faibles émissions d'ici 2026, et 100 % de TEOR ! Nous avons conclu un contrat avec l'entreprise Ebusco pour l'acquisition de bus électriques, pouvant conduire à l'achat de 80 bus sur plusieurs années. C'est considérable.

Pour le développement du vélo, nous avons engagé la multiplication et la sécurisation des pistes cyclables, avec la création de deux réseaux cyclables complémentaires, le « Réseau Express Vélo » (REV) et le « Réseau Interconnecté Vélo » (RIV) pour atteindre 200 km de (vraies) pistes cyclables. Le lancement du service LOVELO, une des grandes réussites et fiertés de ce mandat, a été plébiscité par nos concitoyens. Initialement destiné à la location de vélos électriques longue durée à tarification solidaire, le service devient multiservice et garantira prochainement des offres de stationnement et de vélos en libre-service.

Pour le covoiturage, nous avons déployé de nombreux investissements. Un classement nous a positionnés premier territoire de France en nombre de déplacements ! Nous consacrons des services avec les intercommunalités voisines (Caux-Austreberthe, Agglo Seine-Eure), pour lutter contre l'autosolisme, connecter nos territoires et jouer collectif.

En vue de favoriser le passage aux voitures électriques, des bornes de recharges supplémentaires sont installées sur le territoire. La Métropole vise le triplement des bornes à l'horizon 2026 : nous serons équipés de près de 400 points de recharge. Dans un souci d'équité de la répartition territoriale des bornes, la Métropole a opté pour une implantation proportionnelle au nombre d'habitants, soit 1 point de charge pour 1 500 habitants. Concernant les communes comptant moins de 1 500 habitants, a minima 1 borne avec 2 points de charge sera installée. L'objectif : ne pas créer de « zones blanches » et garantir à tous l'accès à des emplacements de charge.

Parce que la transition écologique doit être une transition sociale, des mesures fortes ont été prises pour préserver le pouvoir d'achat (notamment gel des tarifs et baisse des abonnements mensuels de transports en commun). Nous déployons des aides massives à destination des entreprises et des particuliers pour le changement de leurs véhicules, qui figurent parmi les plus fortes de France. Un partenariat a été mis en place avec une entreprise spécialisée pour que nos concitoyens les plus fragiles financièrement n'aient pas à avancer l'argent des aides lors du changement de véhicule.

Pour la sécurité industrielle et la culture du risque, nous avons impulsé depuis le début du mandat de nombreuses actions en la matière : déploiement et utilisation d'un outil sur inscription d'alerte SMS dans l'attente du Cell Broadcast promis par l'État, constitution par Atmo Normandie et la Métropole d'un groupe d'une trentaine de « nez citoyens » début 2022, réalisation par l'ICSI et des universitaires d'une étude sociologique sur les attentes citoyennes et la perception locale des risques industriels, travail en lien avec les communes pour la mise à jour des documents d'information

communaux sur les risques majeurs, soutien du projet COP HERL de l'Université de Rouen, pour une meilleure compréhension de l'incendie du 26 septembre 2019... Nous continuerons par ailleurs d'exiger de l'État que la sécurité industrielle, la protection et l'information des populations soient des priorités absolues.

“ Nous avons placé la solidarité au cœur de notre action métropolitaine. ”

Pour une Métropole qui prend soin, 17 millions d'euros ont été débloqués pour les établissements de santé du territoire. Nous finançons directement des postes de PUPH (Professeur des Universités-Praticien Hospitalier) et d'ASR (Assistant Spécialiste Recherche). Nous avons placé la solidarité au cœur de notre action métropolitaine, notamment en soutenant financièrement les CCAS de nombreuses communes dans le cadre du dispositif Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, ou plus largement des associations du territoire, dans les actions essentielles qu'elles mènent au quotidien. Pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, 55 millions d'euros sont engagés pour des projets essentiels portés par des établissements du territoire. Nous sommes mobilisés pour la lutte contre les discriminations, pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La Métropole agit au-delà de son échelle lorsque cela est possible, à travers un nouvel instrument de solidarité internationale. C'est ainsi que nous avons pu aider financièrement l'Ukraine lorsque le retour de la guerre en Europe a commencé à faire rage.

Pour la solidarité intercommunale, la Métropole a continué de participer au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4 500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Un nouveau dispositif FAA « de fonctionnement », intervenant en complément du FAA existant « d'investissement » a été créé cette année. Le but de ce nouveau dispositif est de contribuer à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publics non Métropolitains lorsque ces dernières doivent faire appel à des prestations extérieures sous forme de location de matériel spécifique et d'une prestation

humaine. Ce dispositif est doté d'une enveloppe financière de 75 000 € par an. Elle est répartie équitablement entre les 45 communes du territoire de moins de 4 500 habitants. Le dispositif FAA existant « d'investissement » représente habituellement 600 000 € par an. L'enveloppe est passée cette année à 700 000 € par an, en vue de renforcer la solidarité intercommunale. Ces mesures fortes doivent contribuer à faire face au contexte difficile que connaissent nos communes.

Pour faire de notre territoire une Capitale Européenne de la Culture en 2028, nous avons continué de construire cette belle candidature qui nous lie. Cette aventure est déjà une réussite. Rouen Seine Normande 2028 est en finale, avec Clermont-Ferrand, Bourges et Montpellier. Les - non moins belles - candidatures d'Amiens, Bastia, Nice, Reims, et Saint-Denis ont quant à elles été écartées par le jury européen. De Giverny au Havre, bien au-delà de Rouen, avec le soutien de Paris... c'est la Seine, notre fleuve, notre lieu et notre lien, qui candidate. Nous voulons gagner et avons nos chances! Notre stratégie est claire: la Culture pour réconcilier la Nature, la Science et l'Humain. Embarquons ensemble dans l'aventure Rouen Seine Normande 2028!

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce rapport d'activité.

Chaleureusement,

Nicolas Mayer-Rossignol

Président de la Métropole Rouen Normandie



14 OBJECTIFS de transition social-écologique

Objectifs de transformation du territoire à 2030

Des marqueurs du succès de la transition social-écologique à l'horizon 2030 ont été proposés par le Comité de direction lors d'un séminaire en décembre 2022, et validés par le Comité de Pilotage transition écologique en janvier 2023. 14 objectifs de transformation du territoire à 2030 sont ainsi définis et vont structurer le pilotage de la politique de transition social-écologique au sein de la Métropole. Ils sont présentés succinctement ci-dessous, et ont vocation à être précisés au travers du travail à mener dans les équipes de chaque département :

Des modes de vie sains, sobres et agréables

1. Un habitat sain, sobre et agréable :



La poursuite des orientations du plan local de l'habitat permet de produire un habitat de qualité, économe en énergie et résilient face aux extrêmes climatiques. Les nouvelles réalisations sont l'occasion de favoriser les aménités (espaces partagés, balcons...). Le parc ancien est réhabilité pour supprimer les logements indignes, insalubres et de classe énergétique F et G.

2. Une mobilité transformée :



La révolution des mobilités déjà engagée à l'échelle de la Métropole s'accélère, réduisant ainsi fortement la part modale de la voiture individuelle, par le développement de la marche à pied, du vélo et des transports en commun, en visant l'accès de tous à la mobilité, en particulier dans la ZFE. Les véhicules individuels résiduels sont décarbonés, leur taux d'occupation augmente grâce au covoiturage. La logistique participe à cette mutation avec le développement de la logistique fluviale et de la logistique du dernier kilomètre. Dans les centres urbains, la place des voitures et camions est nettement réduite, les espaces publics sont réaménagés en conséquence pour une ville apaisée, moins bruyante et plus saine.

3. Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier :

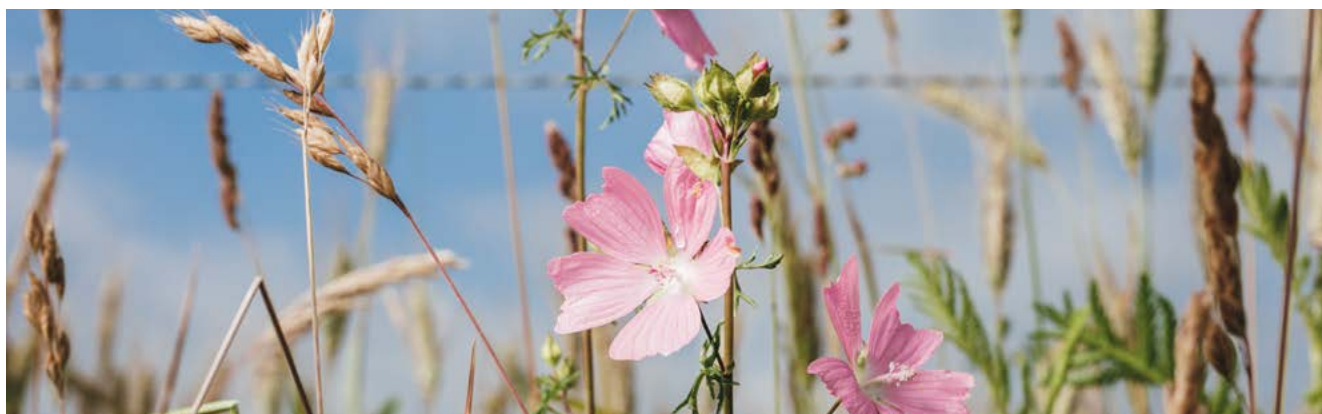


La dynamique impulsée par le projet alimentaire territorial se poursuit, et permet de développer une alimentation locale en circuit court, avec des produits issus du territoire de la Métropole et des territoires voisins. Cette dynamique est portée par la restauration collective publique, mais également privée, ainsi que des commerces. Le modèle agricole favorise la préservation de la biodiversité (agriculture bio, haies, préservations d'espaces naturels) et gagne en résilience. Une ceinture maraîchère se développe autour de l'aire urbaine, ainsi que des potagers solidaires. L'agriculture urbaine contribue à la renaturation des villes et à la lutte contre les îlots de chaleur.

4. Moins de déchets :



L'ensemble des acteurs du territoire rentre dans une logique d'économie circulaire. Les ménages réduisent leur production des déchets en diminuant l'utilisation des emballages à usage unique et en allongeant la durée de vie des produits par la réparation et en ayant recours aux achats de seconde main. Ils contribuent à l'augmentation des taux de valorisation par le tri des déchets et le compostage des biodéchets. Les collectes sont adaptées en conséquence. Les entreprises intègrent les principes de l'écoconception, de l'intégration de matières premières recyclées et de l'économie de la fonctionnalité.



Un système productif sobre et générateur de prospérité

5. Vers un territoire sobre et 100 % ENR:



Pour atteindre l'objectif fixé dans le PCAET d'un territoire 100 % ENR en 2050, 2 leviers indissociables sont mobilisés : d'abord une réduction drastique des consommations d'énergie, grâce à une démarche de sobriété dans tous les secteurs, et en parallèle le développement rapide de la production d'énergie locale, au service des habitants et de l'activité économique, sans exclure aucune source : chaleur renouvelable et de récupération (biomasse, solaire, géothermie, récupération chaleur fatale) pour l'industrie et les réseaux de chaleur, photovoltaïque (sur toitures, parking, friches, flottant, agrivoltaïsme, à l'exclusion des terrains forestiers), éolien, méthanisation... Ce développement se fait sur le territoire de la Métropole mais aussi plus largement à l'échelle de l'axe Seine au travers de la SEM ASER.

6. Des industries décarbonées attractives:



Le pôle industriel et portuaire de la Métropole est consolidé grâce à une reconversion du paysage industriel : les industries « brunes » font évoluer leurs procédés vers la neutralité carbone ou sont remplacées par des industries vertes, plus résilientes face au changement climatique et ses conséquences. La décarbonation passe également par le développement de l'économie circulaire et des synergies généralisées entre entreprises (écologie industrielle). Le pôle industriel vert de Rouen rayonne ainsi en France et à l'international, grâce à ses réalisations emblématiques de transition industrielle.

7. Le plein emploi:



La mutation industrielle permet de maintenir l'emploi industriel, dont les profils évoluent. Des offres de formation accompagnent cette évolution des besoins de qualification. Le dynamisme du territoire profite également au secteur tertiaire, avec en particulier le développement du pôle de Saint-Sever autour de la future gare.



14 OBJECTIFS de transition social-écologique

Un territoire divers, « nature » et solidaire

8. Un territoire « nature » :



Le futur SCOT organise le développement du territoire de la Métropole en intégrant la contrainte du zéro artificialisation nette, la valorisation de la biodiversité et les objectifs de résilience aux risques naturels et technologiques. L'important patrimoine forestier de la Métropole est préservé pour son rôle pour le développement de la biodiversité, le stockage de carbone et sa valeur sociale. Les espaces ruraux favorisent la biodiversité, les espaces naturels sont préservés. Le modèle de développement par des lotissements laisse la place à la redynamisation des centres bourg. En zone urbaine, la reconquête des friches est privilégiée pour les besoins de construction, la place de la nature en ville se développe, contribuant à la qualité du cadre de vie et à la lutte contre les îlots de chaleur. La réalisation des projets urbains, la gestion opérationnelle des espaces publics et des voiries intègrent systématiquement des objectifs environnementaux et de résilience. Les trames verte, bleue et noire structurent le territoire.

9. Une cohésion sociale et territoriale :



Les contrastes économiques et sociaux sont atténués progressivement : conformément au plan local de l'habitat, la production de logements sociaux est orientée vers les communes disposant de marges d'accueil. Un rééquilibrage des activités au profit de la rive gauche s'opère. Son attractivité augmente, entraînée par le développement d'un pôle d'activité dans le quartier nouvelle gare Saint-Sever. Elbeuf et la vallée du Cailly comblent leur écart de richesse avec le reste du territoire. L'agglomération d'Elbeuf devient également un pôle d'attractivité ouvert sur l'Eure. Sur tout le territoire, les engagements citoyens et associatifs créent du lien et apportent des services qui favorisent le vivre ensemble.

10. Des villages acteurs de la TSE :



La transition social-écologique génère des dynamiques de développement dans les petites communes avec l'implantation de nouvelles activités ancrées dans les territoires (circuits courts, tourisme vert...). Les interactions avec la zone urbaine sont facilitées par l'intensification des transports en commun. Cela contribue à l'attractivité des petites communes, et au développement d'activités culturelles et événementielles. La dynamique du territoire et le partage entre les communes permettent de généraliser des politiques ambitieuses à l'échelle communale, à l'exemple du réseau des communes labellisées CAE.

11. Un fleuve fédérateur :



Le rôle structurant de la Seine apparaît d'autant plus vivement que l'aménagement et les activités s'inscrivent dans le paradigme de la transition écologique. Le nouveau rapport à la nature s'exprime tout particulièrement dans le rapport au fleuve et la vie auprès de celui-ci (culture, loisir, activité économique, transport fluvial), les bords de Seine sont aménagés de manière équilibrée entre lieux de convivialité, activités économiques et zones naturelles préservées. Ces aménagements, comme l'urbanisme, prennent en compte la résilience du territoire face aux inondations. Le rôle fédérateur du fleuve s'exprime également à l'échelle plus large de l'axe Seine.

Un vivre ensemble dynamique et inclusif

12. Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre:



La Métropole est perçue comme festive et ouverte, grâce à l'animation de ses espaces publics et la programmation culturelle, sportive et de loisir. La forte présence étudiante y contribue. Les manifestations s'inscrivent dans la perspective de la transition social-écologique, tant par les thèmes qu'elles portent que par leur exemplarité. La dynamique d'attractivité de la Métropole se cristallise autour de la candidature à être capitale européenne de la culture. Rouen gagne en notoriété et en présence médiatique nationale.

13. Une ville apaisée et sûre:



La baisse de la circulation automobile, la renaturation, les opérations de renouvellement urbain, les nouveaux quartiers créent une amélioration du cadre de vie qui augmente le sentiment de confort et de sécurité en ville. La vie urbaine est plus apaisée et plus responsable, les espaces publics sont plus partagés et plus sûrs, plus inclusifs pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, et favorisent l'égalité de genre. La culture du risque est partagée par tous les acteurs.

14. Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition:



Le territoire invente sa transition social-écologique en s'appuyant sur le développement de la culture scientifique et l'implication des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, très présents sur le territoire. La dynamique de réflexion collective permet de penser la place du territoire dans un monde en évolution (capitale du monde d'après), elle s'enrichit du travail en réseau dans des écosystèmes diversifiés en France et à l'étranger. Des partenariats sont noués pour associer des acteurs de l'ESR extérieurs au territoire. Cette dynamique promeut une émancipation par l'éducation qui bénéficie à tous les citoyens du territoire.



Un habitat sain, sobre et agréable



Une mobilité transformée



Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier



Moins de déchets



Vers un territoire sobre et 100 % ENR



Des industries décarbonées attractives



Le plein emploi



Un territoire « nature »



Une cohésion et sociale territoriale



Des villages acteurs de la TSE-MRN



Un fleuve fédérateur



Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre



Une ville apaisée et sûre



Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition

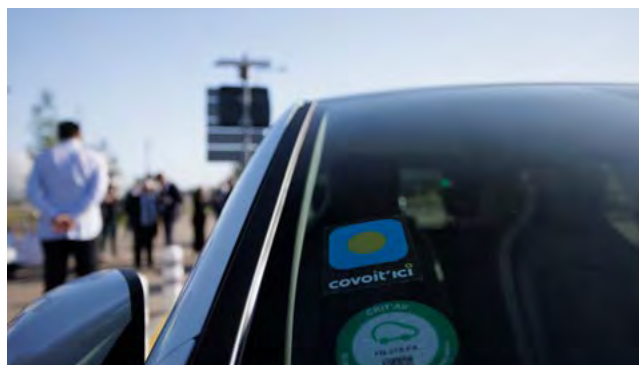
FÉVRIER

- Manifestation Les 4 saisons du parc – édition hivernale – au Parc naturel urbain du Champ des Bruyères
- Activation du droit de préemption à la papeterie de la Chapelle Darblay



AVRIL

- Ouverture de la Maison sublime, plus ancien monument juif de France, à Rouen
- Nouveau dispositif Covoit'ici Rouen – Val de Reuil
- Manifestation Les 4 saisons du parc – édition printanière – au Parc naturel urbain du Champ des Bruyères



MARS

- Festival de cirque contemporain SPRING
- Lancement de la 2nde phase de l'opération Cœur de Métropole, rue Jeanne d'Arc, à Rouen
- Opération Earth Hour, en partenariat avec WWF et les communes



MAI

- Festival Graines de jardin
- Végétalisation des toits de 10 abris-bus à Rouen et Grand Quevilly
- Lancement de la rémunération des conducteurs covoitureurs de la plateforme Klaxit



JUIN

- Ouverture du Pavillon des transitions
- Ouverture de l'espace France Rénov'
- Cathédrale de lumière, jusqu'à mi-septembre
- Ouverture de l'Explor Games © au château Robert le Diable, à Moulineaux



JUILLET

- Manifestation Les 4 saisons du parc – édition estivale – au Parc naturel urbain du Champ des Bruyères

SEPTEMBRE

- Organisation des Journées européennes du matrimoine et du patrimoine
- Participation à la Semaine européenne de la mobilité
- Mise en place de la ZFE dans 13 communes de la Métropole



OCTOBRE

- Organisation des journées de la culture du risque
- Manifestation Les 4 saisons du parc – édition automnale – au Parc naturel urbain du Champ des Bruyères



NOVEMBRE

- Installation du service Lovelo au pôle de proximité Austreberthe-Cailly à Duclair
- Lancement de l'expérimentation du dispositif Tri Act à Rouen
- Organisation du challenge sportif étudiant Sup' Cup



L'institution

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles - dite loi MAPTAM - du 27 janvier 2014 constitue en métropoles les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, formant un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants. Ensuite élargie par la loi du 8 février 2017 à l'ensemble des EPCI de plus de 400 000 habitants, aux EPCI chefs-lieux de région ou au centre d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants portant ainsi le nombre de métropoles à 22.

La Maison commune de nos 500 000 habitants

Création récente, la Métropole Rouen Normandie parachève une construction communautaire qui s'est accélérée en 2010 à travers la fusion de 4 communautés réalisant à l'époque la plus grande Communauté d'agglomération française (la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe - la CREA, 71 communes, 490 000 habitants).

Cette intégration a été consolidée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014) qui institue les métropoles en transformant les ensembles communautaires de plus de 400 000 habitants compris dans une aire urbaine de 650 000 habitants au moins. C'est ainsi que notre territoire est devenu au 1^{er} janvier 2015 une des quinze métropoles de France (la 10^e dans un ensemble composé également de Paris, Aix-Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse Nantes, Nice, Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Rennes et Brest). Le cadre ouvert par la Loi MAPTAM a été ensuite élargi par la loi du 8 février 2017, ouvrant ainsi la faculté à Dijon, Orléans, Saint-Étienne, Toulon, Metz, Clermont-Ferrand et Tours d'être également reconnues.

Les métropoles françaises concentrent près de 20 millions d'habitants et une part significative des enjeux économiques et urbains du pays. Ces villes dynamiques, ouvertes sur le monde, terres d'accueil de populations diverses, sièges de grands centres universitaires ou de recherche, d'équipements structurants et de pôles culturels, sont des lieux d'innovation, de créativité mais aussi un laboratoire du vivre et du faire ensemble à l'échelle du « territoire vécu ». En permettant à notre Communauté d'entrer dès 2015 dans le cercle étroit des métropoles, grâce au nombre d'habitants qu'elle représente, les élus de la Métropole Rouen Normandie lui ont fait franchir une étape majeure.

Lovée dans les méandres de la Seine et ses somptueux paysages, avec Rouen en son cœur patrimonial, économique et industriel, grand port maritime et fluvial, capitale régionale, la Métropole Rouen Normandie rayonne sur un bassin de vie de 800 000 habitants et représente le 1^{er} pôle d'emploi régional (300 000 emplois, 60 000 entreprises, 40 000 étudiants) aux portes de Paris et à 1 heure de la mer.

4^e Métropole de France par le nombre de communes membres (71), 2^e investisseur public et principale locomotive économique de Normandie avec un budget de près d'un milliard d'euros, notre territoire occupe une position-clé sur l'axe Seine, corridor de développement qui relie Paris à l'estuaire. Tournée vers l'avenir, la Métropole Rouen Normandie est aujourd'hui au cœur d'une dynamique économique extrêmement forte et se positionne comme territoire pionnier de la transition social-écologique; elle est à l'initiative de nombreux projets stratégiques.

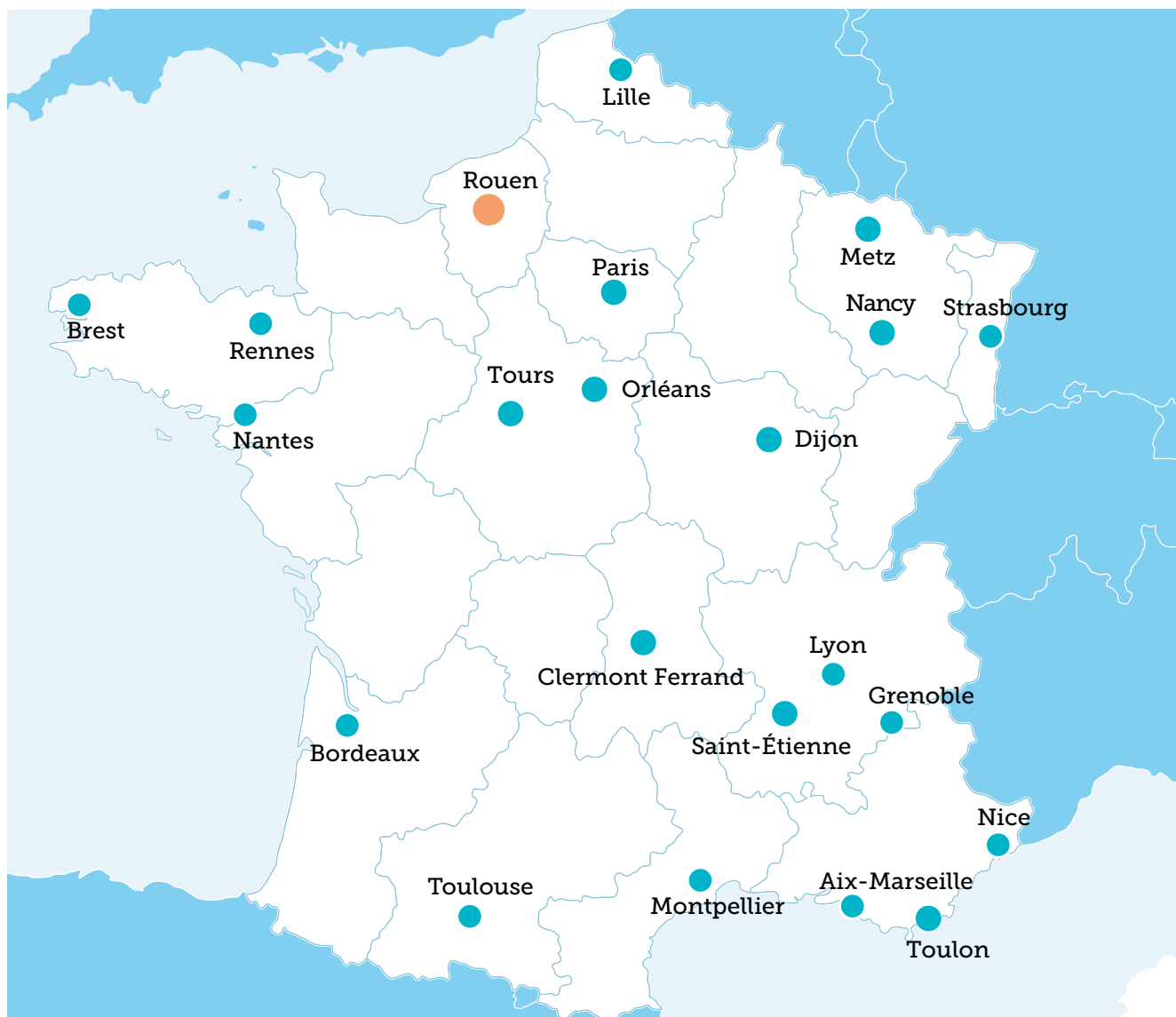
Avec le statut de Métropole, notre territoire dispose d'un puissant outil d'action publique, à la hauteur de son potentiel, concentrant en un seul niveau des cadres d'intervention majeurs et des mutualisations utiles. La Métropole rend les grands services publics du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transport en commun), avec une gestion rigoureuse, en solidarité avec les communes qui la composent. Elle aménage son espace (urbanisme, logement, voirie, mobilité) en travaillant à la grande échelle, protège son environnement en inscrivant le territoire dans la transition écologique, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaire, tourisme, enseignement supérieur) en préparant les emplois de demain. Elle s'engage dans les grands équipements structurants du territoire.

Cette dimension nouvelle favorise la mise en cohérence des actions, la synergie des acteurs, la montée en puissance des propositions, que l'on aborde la question des mobilités du quotidien (Réseau Astuce, Filo'r...) et de demain (dans le cadre notamment du programme Rouen-Normandie, Mobilités intelligentes pour tous), l'offre culturelle (Réunion des Musées Métropolitains, festival Spring, Rush, Aître Saint-Maclou...) ou sportive, les grands projets urbains (quartier Rouen Flaubert, parc Urbain des Bruyères...) la mise en perspective du territoire (semaine « Capitale du monde d'après ») ou les nombreuses actions dont rend compte ce rapport d'activité (politique de la ville et renouvellement urbain, agriculture, patrimoine écologique et forestier du territoire...).

Les richesses de son patrimoine historique, naturel, fluvial et forestier, les ambitions et grands événements nationaux et internationaux qu'elle porte (l'Armada, Normandie Impressionniste, Capitale Européenne de la Culture 2028...) font de notre Métropole une destination touristique d'exception.

Ce que dit la loi :

« la Métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré ».



LES 71 COMMUNES

Communes de la Métropole

Le 1^{er} janvier 2021, forte de ses 71 communes qui la composent, la Métropole comptait 501 431 habitants



Source: Insee

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021

COMMUNE	Nombre d'habitants au 01/01/2021
Amfreville-la-Mivoie	3 337
Anneville-Ambourville	1 212
Bardouville	638
Belbeuf	2 287
Berville-sur-Seine	554
Bihorel	8 430
Bois-Guillaume	14 996
Bonsecours	6 585
Boos	3 969
La Bouille	732
Canteleu	14 219
Caudebec-lès-Elbeuf	10 016
Cléon	4 949
Darnétal	9 872
Déville-lès-Rouen	10 729
Duclair	4 126
Elbeuf	16 350
Épinay-sur-Duclair	517
Fontaine-sous-Préaux	556
Franqueville-Saint-Pierre	6 299
Freneuse	962
Gouy	902
Grand-Couronne	9 930
Grand Quevilly	26 213
Hautot-sur-Seine	406
Hénouville	1 337
Houpeville	2 954
Isneauville	3 618
Jumièges	1 738
La Londe	2 404
La Neuville-Chant-d'Oisel	2 415
Le Houlme	4 136
Le Mesnil-Esnard	8 227
Le Mesnil-sous-Jumièges	623
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 287

COMMUNE	Nombre d'habitants au 01/01/2021
Le Trait	4 922
Malaunay	6 191
Maromme	10 798
Montmain	1 375
Mont-Saint-Aignan	19 732
Moulineaux	945
Notre-Dame-de-Bondeville	7 061
Oissel	12 299
Orival	901
Petit-Couronne	8 868
Petit-Quevilly	22 275
Quevillon	604
Quévreville-la-Poterie	1 038
Roncherolles-sur-le-vivier	1 231
Rouen	113 934
Sahurs	1 229
Saint-Aubin-Celloville	1 182
Saint-Aubin-Épinay	1 040
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8 505
Saint-Étienne-du-Rouvray	28 573
Saint-Jacques-sur-Darnétal	3 089
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3 648
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	2 060
Saint-Martin-de-Boscherville	1 566
Saint-Martin-du-Vivier	1 722
Saint-Paër	1 326
Saint-Pierre-de-Manneville	912
Saint-Pierre-de-Varengeville	2 339
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8 354
Sotheville-lès-Rouen	29 513
Sotheville-sous-le-Val	762
Tourville-la-Rivière	2 514
Val-de-la-Haye	721
Yainville	1 054
Ymare	1 173
Yville-sur-Seine	450

Le conseil métropolitain

123 conseillers métropolitains dont 14 vice-présidents (7 femmes et 7 hommes) et 14 conseillers délégués.

PRÉSIDENT

Nicolas Mayer-Rossignol, ROUEN



VICE-PRÉSIDENTS (14)



1^{er} vice-président :
Djoudé Merabet
Elbeuf



Cyrille Moreau
Rouen



Joachim Moyse
Saint-étienne-du-Rouvray



Luce Pane
Sotteville-lès-Rouen



Sylvaine Santo
Roncherolles-sur-le-Vivier



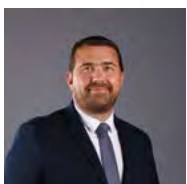
Charlotte Goujon
Petit-Quevilly



Sylvie Nicq-Croizat
Mont-Saint-Aignan



Abdelkrim Marchani
Rouen



David Lamiray
Maromme



Nicolas Rouly
Grand Quevilly



Jean-Pierre Breugnot
Gouy



Laurence Renou
Sotteville-lès-Rouen



Myriam Mulot
Notre-Dame-de-Bondeville



Nadia Mezrar
Saint-Pierre-lès-Elbeuf

MEMBRES DU BUREAU



Nicolas Amice
St-Pierre-de-Manneville



Sophie Boucquiaux
St-Léger-du-Bourg-Denis



Séverine Groult
Darnétal



Jean-Guy Lecouteux
Belbeuf



Benoit Anquetin
Saint-Aubin-Épinay



Patrick Callais
Le Trait



Valère His
Saint-Paër



Julie Lesage
Grand Couronne



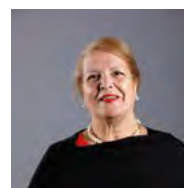
Stéphane Barré
Oissel



Christine De CINTRÉ
Rouen



Pascal Houbron
Bihorel



Louisa Mameri
Rouen



Joël Bigot
Petit Couronne



Jean Delalandre
Duclair



Astrid Lamotte
Ste-Marguerite-sur-Duclair



Roland Marut
Grand Quevilly



Juliette Biville
Saint-Étienne-du-Rouvray



Fatima El Khili
Rouen



Hugo Langlois
Amfreville-la-mivoie



Sophie Motte
Petit Quevilly



Ingrid Bona
Ymare



Catherine Flavigny
Mont-Saint-Aignan



Pascal Le Cousin
Saint-Étienne-du-Rouvray



Yves Soret
Rouen



Permettre des
modes de vie
**durables et
agréables**

2



2 Permettre des modes de vie durables et agréables

2.1 Un habitat sain, sobre et agréable

Construire et réhabiliter, afin que le parc de logement de la Métropole soit sain, sobre et agréable, avec le souci constant de contribuer au rééquilibrage social : voilà résumés les objectifs des différents programmes et politiques de l'habitat mis en œuvre par la Métropole. La poursuite des orientations du plan local de l'habitat et la réhabilitation du parc ancien permettent de produire un habitat de qualité, économe en énergie et résilient face aux extrêmes climatiques.

Un PLH pour améliorer l'habitat et les équilibres territoriaux

Adopté fin 2019, le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 a vu en 2022 de nombreux dispositifs se mettre en place. Il comprend un volet relatif aux copropriétés, qui vise à mieux connaître le parc, et accompagner la rénovation et le traitement. L'intervention de la Métropole permet d'améliorer la qualité des logements et de réaliser des travaux d'économie d'énergie. On peut citer une Opération de requalification des copropriétés dégradées, des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) à Saint-Étienne-du-Rouvray, à Rouen centre et à Elbeuf, la création d'une aide à la réhabilitation thermique. Pour guider son action, la collectivité a initié en 2022 un outil de Veille et Observation des Copropriétés (VOC). D'autres interventions en direction du parc privé ont été menées, comme le lancement d'une étude sur le logement vacant à l'échelle de la Métropole ou encore l'élaboration du volet habitat de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Différentes actions ont visé à renforcer l'inclusion sociale, que ce soit la mise en place d'une aide à l'habitat très social et à la production de résidence sociale, le dispositif expérimental en direction des jeunes réfugiés pour les reloger en Foyer de jeune travailleur (FJT), mais aussi le programme « Louez solidaire » (voir encadré). Parmi les réalisations du Programme Local de l'Habitat (PLH), on notera aussi l'instauration des aides à la création d'habitat participatif et l'élaboration d'une stratégie foncière habitat en lien avec les communes de la Métropole, en vue d'améliorer les équilibres sociaux et territoriaux.

Outre le PLH, d'autres programmes pilotés par la Métropole concourent au rééquilibrage social. C'est le cas du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui a permis la démolition et la reconstruction, sur d'autres sites, de logements sociaux, avec 621 ménages relogés.

Louez solidaire

Dans le cadre du plan pauvreté initié par l'État « Louez solidaire », la Métropole a lancé un dispositif de captation de logements privés pour des ménages en difficulté. Les propriétaires acceptent de louer à des associations qui accompagnent ces personnes, ce qui permet de remobiliser le foncier bâti inoccupé. En 2022, les 10 logements captés, situés dans des quartiers socialement mixtes, répondent à des critères de performance énergétique, leurs loyers sont à des niveaux accessibles pour des familles très modestes.



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT DANS LA MÉTROPOLE

Louez solidaire

EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Accompagnement personnalisé gratuit
Location sécurisée · Avantages fiscaux

Pour toute information, contacter SOLIHA
06 70 22 82 25
louez-solidaire@solihannormandie.fr
metropole-rouen-normandie.fr
louezsolidaire

SOLIHA
SOLIDARITÉ POUR LE CHÂTIER

Union Régionale de Normandie
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

métropole
ROUEN-NORMANDIE

Plus de 4 000 autorisations d'urbanisme

La Direction de l'Urbanisme réglementaire assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 54 communes de la Métropole, du dépôt de la demande jusqu'à la proposition d'arrêté. Pour le compte de la ville de Rouen, elle réalise d'autres missions, dont les conformités et contrôles de travaux, la délivrance des autorisations concernant les publicités et les enseignes, la gestion des précontentieux et contentieux, les renseignements au cadastre. À noter : pour 2023, des indicateurs seront mis en place pour suivre le nombre d'autorisations d'urbanisme qui concernent des travaux énergétiques (isolation thermique extérieure, pose de panneaux photovoltaïques, etc.).



Rouen Flaubert : un nouveau quartier pour la transition sociale et écologique

Sur la rive gauche de Rouen, 90 hectares d'anciennes friches industrialo-portuaires portent un projet d'aménagement urbain phare, confié à Rouen Normandie Aménagement (RNA). L'objectif est de favoriser un habitat de qualité, de dédier un tiers du site à des espaces de nature en ville, de prioriser les déplacements piéton-vélo-TC, et de mettre en valeur la Seine grâce à la requalification des quais et à l'attractivité de ses hangars (105, 106, 107, 108). Les ambitions environnementales de cet écoquartier sont élevées (prise en compte du risque inondation, modes constructifs, îlots de fraîcheur, gestion de l'eau...).

En 2022, les travaux d'aménagement se sont poursuivis sur plusieurs fronts : Avant projet et Dossier de consultation d'entreprises (Parc canal Camille-Claudé, viabilisation), études (stationnement, dépollution, remblais, aménagement de la ligne T5), travaux (viabilisation de la zone Rondeaux et aménagement des espaces publics), concertation (mobilité, qualité de l'habitat, équipements publics, formes urbaines).

Autorisations d'urbanisme 2021-2022



	2021	2022	Évolution 2021-2022
Déclarations préalables	2 568	2 587	0,7 %
Permis de construire	1 177	1 017	-14 %
Permis d'aménager	60	64	7 %
Permis de démolir	99	94	-5 %
Certificats d'urbanisme	274	316	15 %
Total Autorisations d'urbanisme	4 178	4 078	-2 %

L'Écoquartier Flaubert

En chiffres

- **189 925** SDP* m² de logements
- **16 271** SDP m² de locaux d'activité
- **5 241** SDP m² de commerces
- **15 787** SDP m² d'équipements
- **3** km de promenade en bord de Seine
- **30** hectares d'espaces de nature en ville

*SDP: surface de plancher



Des outils en appui aux politiques d'urbanisme et d'habitat

Cartes, bases de données, infographies... ces outils d'aide à la décision sont précieux pour la planification et l'aménagement. Pour suivre les évolutions du Plan local d'urbanisme (PLU), délimiter les zones de mixité sociale, piloter le projet Zéro artificialisation nette (ZAN) ou mettre en évidence les corridors naturels, les services de la Métropole peuvent compter sur l'activité « Géomatique », qui participe également à la mise en œuvre et à l'actualisation de l'open data.

L'Espace France-Renov

En chiffres

L'espace France-Renov de la Métropole constitue un service public de conseils gratuits et indépendants sur les économies d'énergie et sur l'utilisation des énergies renouvelables.

en 2022 l'espace France Renov, c'est :



DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

Objectifs TSE :



2.2 Une mobilité transformée

Compétente en matière de services publics et d'intérêt général, la Métropole est responsable du réseau de transports en commun de l'agglomération rouennaise connu sous le nom de « Réseau Astuce ». Elle accompagne aussi le développement d'autres modes de déplacement, avec une politique favorisant la pratique du vélo et le déploiement de bornes de recharge électrique optimisé. Elle a vocation à modifier les habitudes des habitants en proposant des alternatives à la voiture crédibles.

Un plan de mobilité construit en concertation avec les acteurs du territoire

Le Plan de Mobilité (PDM), qui fixe les orientations opérationnelles jusqu'en 2035, a donné lieu à différentes concertations tout au long de l'année 2022, pour une adoption prévue courant 2023. En parallèle des échanges avec les communes, « Mobilités, ça bouge », démarche de participation mettant à contribution les habitants, a compté plusieurs volets : un questionnaire en ligne, des ateliers citoyens, la création d'un comité composé de 15 ambassadeurs volontaires, prêts à tester de nouveaux modes de déplacement sur le territoire. Un Forum de la Mobilité a réuni en juillet 2022 élus, acteurs de la mobilité - professionnels ou associatifs - et citoyens. Sa restitution a donné lieu à une rencontre pour partager le bilan, découvrir le plan d'action du PDM et comprendre en quoi la concertation a permis d'enrichir le document. La thématique « 100 % ENR » constitue un fil rouge pour le PDM et les différentes interventions ont donné l'occasion d'engager une réflexion collective sur la décarbonation.

MAAS : toutes les mobilités de l'agglomération en quelques clics

Le projet MAAS (Mobility As A Service) ou « hyperviseur » a pour objectif de faciliter l'accès à l'information et à l'utilisation de tous les modes de mobilité présents sur le territoire de la Métropole, en mettant en avant les plus vertueux, c'est-à-dire les services alternatifs à la voiture individuelle. Concrètement, il s'agit de proposer un outil numérique centralisé (appli et site web) permettant de connaître, de réserver et de payer tout ce qui a trait aux déplacements, des modes collectifs (transports en commun, train) aux modes actifs (vélo, marche), du stationnement aux horaires de bus, du co-voiturage à la location de vélo, des taxis aux bornes électriques de recharge, des prédictions de trafic à la qualité de l'air... Le développement, confié à un prestataire extérieur pour un montant d'environ 3 M€, bénéficie de financement de la Région et de l'Union européenne. La mise en service est prévue pour début 2024.



Le réseau Astuce : amélioration et hausse de la fréquentation



Depuis la rentrée de septembre 2022, le réseau de transports en commun de l'agglomération rouennaise – dit « Réseau Astuce » - exploité par une filiale de Transdev, offre un nouveau visage pour mieux répondre aux besoins de déplacement des habitants et aux évolutions du territoire. Il est passé d'un réseau en étoile à un réseau en quadrillage, avec des lignes transversales et des correspondances efficaces. De nouvelles dessertes ont été réalisées, notamment vers les zones commerciales, les pôles universitaires, les quartiers d'entreprises, les cités résidentielles. Les passages sont plus fréquents, le confort meilleur, les trajets plus rapides et l'amplitude horaire a été augmentée pour s'adapter aux modes de vie. La recomposition du réseau de transport en commun s'est aussi concrétisée en 2022 par la création ou le déplacement de près de 150 arrêts, ainsi que plusieurs terminus bus (chantier du Lycée du Cailly, Tourville-la-Rivière...), tandis que la végétalisation des toitures de 10 abribus était lancée à titre d'expérimentation.

Ces travaux sont suivis d'effets. Entre la fin de l'année 2021 et la fin de l'année 2022, le réseau enregistre +10 % de fréquentation globale, soit près de 550 000 voyages supplémentaires par mois (voir « La progression du réseau Astuce en chiffres »). L'amélioration des lignes et des équipements associés permet de favoriser le report des utilisateurs de voiture vers des modes de transport collectifs. La mise en circulation de 34 nouveaux bus électriques en 2022 - s'ajoutant aux 22 déjà en service - participe à l'objectif de limiter les véhicules polluants. Cela a nécessité l'adaptation du dépôt et l'installation de bornes.

La progression du réseau Astuce en chiffres

Trafic en augmentation sur les lignes

- Métro: **+9 %**
- TEOR (T1 à T3): **+3 %**
- T4: **+40 %**
- Fast historiques (F1 à F5, F7): **+17 %**
- Fast nouvelles lignes (F6, F8): **+50 %**
- F9: **+27 %**

Fréquentation en hausse sur les territoires desservis par de nouvelles lignes

- Rouen: **+10 %**
- Vallée du Cailly, Canteleu: **+12 %**
- Plateau Nord: **+8 %**
- Darnétal, plateau Est: **+1 %**
- Rive gauche 1^{re} couronne: **+10 %**
- Rive gauche 2^e couronne: **+18 %**
- Elbeuf et secteur TAE (hors F9): **+20 %**

Des déplacements à vélo sécurisés

Dans le cadre de sa politique ambitieuse en faveur de la transition énergétique et écologique du territoire, la Métropole confirme son implication concrète pour le développement du vélo. Le plan vélo (44 M€ sur 8 ans) vise à coordonner les projets d'aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire. Le Réseau Express Vélo prévoit la mise en place de voies sécurisées pour relier les lieux de vies et les lieux d'activité (travail, études) de la Métropole. Il compte 12 itinéraires, et planifie 90 km de nouvelles pistes entre 2022 et 2026.

En complément du Réseau Express Vélo, le Réseau Interconnecté Vélo (RIV) est l'un des leviers majeurs permettant de favoriser l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien. Le maillage du RIV a été bâti selon les besoins spécifiques à chaque territoire. Le projet fédère les élus locaux et métropolitains, les associations, les aménageurs et les techniciens avec un objectif commun de créer des infrastructures favorables à la transition sociale et environnementale. Il fournit une alternative plus économique et plus écologique à la voiture particulière, dont la circulation est contrainte sur le périmètre de la ZFE. Outre Rouen, 8 communes de la couronne ont bénéficié en 2022 d'aménagements de pistes cyclables sécurisées en site propre.

Lovelo, le vélo en mode facile

Pour inciter les habitants de la Métropole à privilégier les déplacements à vélo, la Métropole a mis en place des services facilitant cette pratique. C'est l'idée de Lovelo, qui propose d'une part des locations longue durée, d'autre part un stationnement dans des parcs sécurisés, ouverts 24h/24 et 7j/7.

Pour la location, la durée minimale est d'un mois et le choix est large : vélo de ville à assistance électrique (VAE), des vélos cargos, des vélos rallongés et des vélos pliants. Côté stationnement, le service est possible à la demi-journée, journée, mois ou année.



Lovelo

en chiffres



Lovelo Location longue durée

- **936** vélos en contrat de location
- **59 %** de VAE en location
- **65 %** de vélos cargos en location
- **86 %** de vélos pliants en location

Lovelo Stationnement

- **244** demandes de stationnement, **103** demandes éligibles, dont **36** attribuées et **67** en cours de traitement
- **3** parkings souterrains dotés d'un parc vélos et **3** nouveaux programmés en 2023
- **5** parcs vélos en voirie et **2** programmés
- **150** places de stationnement sécurisé dédiées au vélo
- **24** usagers à l'ouverture du service en décembre 2022

Accompagner l'usage de la voiture : moins et mieux

Au regard de ses conséquences sur l'environnement et la santé publique, l'usage de la voiture, qui reste dominant dans les déplacements quotidiens des habitants de la Métropole, doit être réduit. La Métropole a mis en place différentes mesures, visant à contraindre son utilisation ou accompagner la transformation vers des modes plus vertueux. La création d'une Zone à faibles émissions (ZFE) permet de limiter la circulation dans le centre de la Métropole (voir plan). Depuis septembre 2022, elle couvre 13 communes et interdit la circulation 24h/24, et 7j/7 aux véhicules les plus polluants (vignette Crit'Air 4, 5 et non classés). Cette mesure s'accompagne d'une aide à la reconversion des véhicules anciens, impactés par la ZFE, en complément des dispositifs nationaux (bonus écologique, prime à la conversion, prime nationale ZFE). 1 003 dossiers (dont 2 émanant de personnes morales) ont été déposés, et plus de 1,50 M€ ont été distribués.

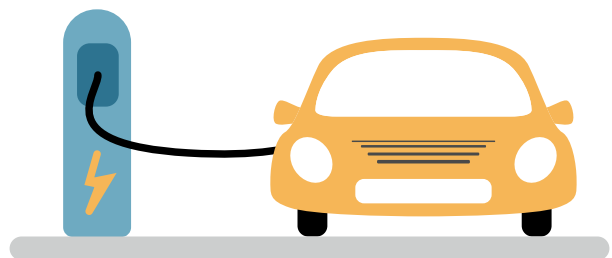
Pour favoriser la transition du moteur thermique à la voiture électrique, levier important pour atteindre la neutralité carbone, la Métropole a voté un plan de déploiement des bornes de recharge sur la période 2021-2026. L'objectif est d'installer un point pour 1 500 habitants ainsi que 10 bornes de recharge rapide en 5 ans sur le territoire (voir encadré). Si elle ne conseille pas la voiture, la Métropole ne délaisse pas les automobilistes, qui pourraient être incités à laisser leur véhicule au parking. Le programme pluriannuel d'investissements s'est poursuivi pour la rénovation du Parking de l'Hôtel de Ville – qui a connu en 2022 une hausse de 43 % de la fréquentation. Les travaux du parking Cathédrale devraient débuter en 2024.

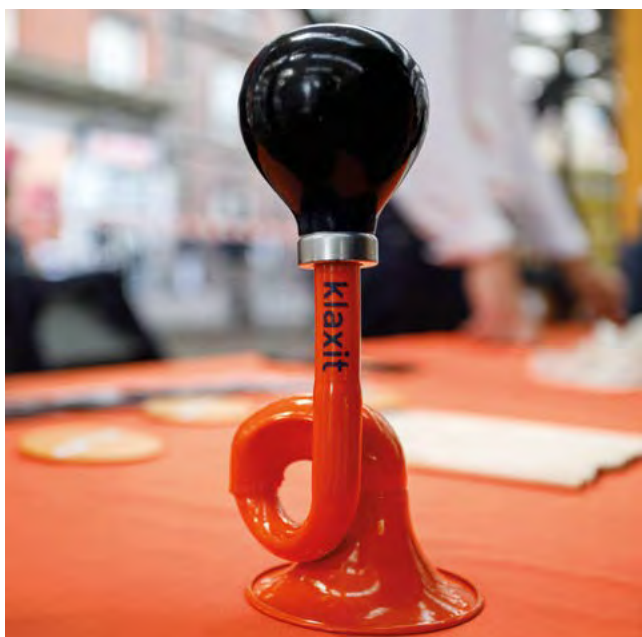
Plan de déploiement des bornes de recharge

en chiffres

Plan de déploiement des bornes de recharge Équipements réalisés en 2022

- **35** nouvelles bornes installées en 2022 dont 17 en service et 18 en attente d'ouverture (création compteur)
- Couverture territoriale : **22** communes dont **15** nouvelles communes dotées
- **3** bornes de recharge rapide (Zénith, Duclair et Quai de Paris à Rouen)
- **6** Parkings relais (P+R) équipés de bornes de recharge lente





La Métropole, territoire de covoiturage

La Métropole Rouen Normandie a décidé dès 2020 de mettre en place un service de covoiturage dédié, par l'intermédiaire de la plateforme Klaxit. Ouvert au public en septembre 2021, le service permet aux passagers de voyager gratuitement et aux conducteurs d'être rémunérés entre 2 et 4 € par passager selon la distance parcourue. Pari réussi, puisqu'avec plus de 83 000 trajets, toutes plateformes confondues, réalisés en décembre 2022, la Métropole Rouen Normandie est le premier territoire de France en matière de covoiturage après l'Île-de-France. Le service est passé de 6 205 personnes inscrites au mois de décembre 2021 (dont 2 873 covoitureurs actifs) à 35 579 (dont 25 095 covoitureurs actifs) au 31 décembre 2022.

Pour une stratégie ferroviaire urbaine

Le réseau ferroviaire permet de répondre à des voyages en « cabotage » grâce à un maillage des haltes urbaines et des temps de parcours performants face à la voiture, notamment pour les liaisons avec le secteur elbeuvien, la Vallée du Cailly ou avec les EPCI limitrophes. Pour faire du train un moyen de transport urbain, il faut élever le niveau d'offre et augmenter le nombre de dessertes du territoire, tout en améliorant l'articulation entre le ferroviaire et les autres modes de déplacement. Avec, en complément, des mesures d'accompagnement qui renforceraient la compétitivité, ce mode trouverait sa juste place dans le bouquet de services de mobilité proposés aux habitants et aux employés de l'agglomération.

Les études conjointement menées par la SNCF, la Région Normandie et la Métropole ont conclu que plusieurs dizaines de milliers de trajets quotidiens pouvaient être captés à moyen terme par le train.

En 2022, un comité d'orientations stratégiques des politiques multimodales et ferroviaires métropolitaines a été créé, en vue de la signature d'un protocole partenarial. Il regroupe la Métropole, l'État, la Région Normandie, l'Agglomération Seine-Eure, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions, le Syndicat Mixte Atoumod et l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure. À noter que le Conseil Métropolitain du 6 février 2023 a approuvé cette création.

DÉPARTEMENT ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ DURABLE (EPMD)

Objectifs TSE :



2.3 Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier

L'alimentation contribue au bien-être et à la santé des habitants. De la qualité de l'eau potable à l'aide pour l'installation agricole, de la préservation des ressources en eau aux circuits courts entre agriculteurs et consommateurs, la Métropole Rouen Normandie s'engage pour que la production soit en phase avec les enjeux environnementaux du territoire.

Eau potable : qualité et préservation de la ressource

La Métropole a pour mission d'assurer la production et la distribution d'eau potable ainsi que la gestion des abonnés sur les 71 communes qui la composent. Le service est réalisé soit en régie directe (73 % des usagers), soit par un prestataire, Veolia Eau (27 %). La qualité de l'eau représente une des priorités de la Métropole, avec un haut niveau d'exigence.

Qualité de l'eau

en chiffres

2022

- **99,91 %** de prélèvements conformes pour les paramètres bactériologiques (vs 100 % en 2021)
- **99,54 %** de prélèvements conformes pour les paramètres physico-chimiques (98,92 % en 2021)

La production d'eau potable est assurée par 27 ressources (champs captant) avec 7 usines de traitements et 92 réservoirs. La distribution se fait via 2930 km de réseau. L'entretien, la maintenance et l'amélioration de ce réseau nécessitent une surveillance quotidienne et des travaux en continu. En 2022, de nombreuses actions ont été menées. Sans rentrer dans le détail, on notera 61 opérations pour le renouvellement de 16 km de conduites, la réalisation de diagnostics, mais aussi plusieurs études de maîtrise d'œuvre ou d'exécution pour la mise à niveau ou la réhabilitation d'ouvrages (réservoirs, usines d'eau potable), ou encore le lancement d'enquêtes publiques pour les captages sur plusieurs communes...

Distribution d'eau potable

en chiffres

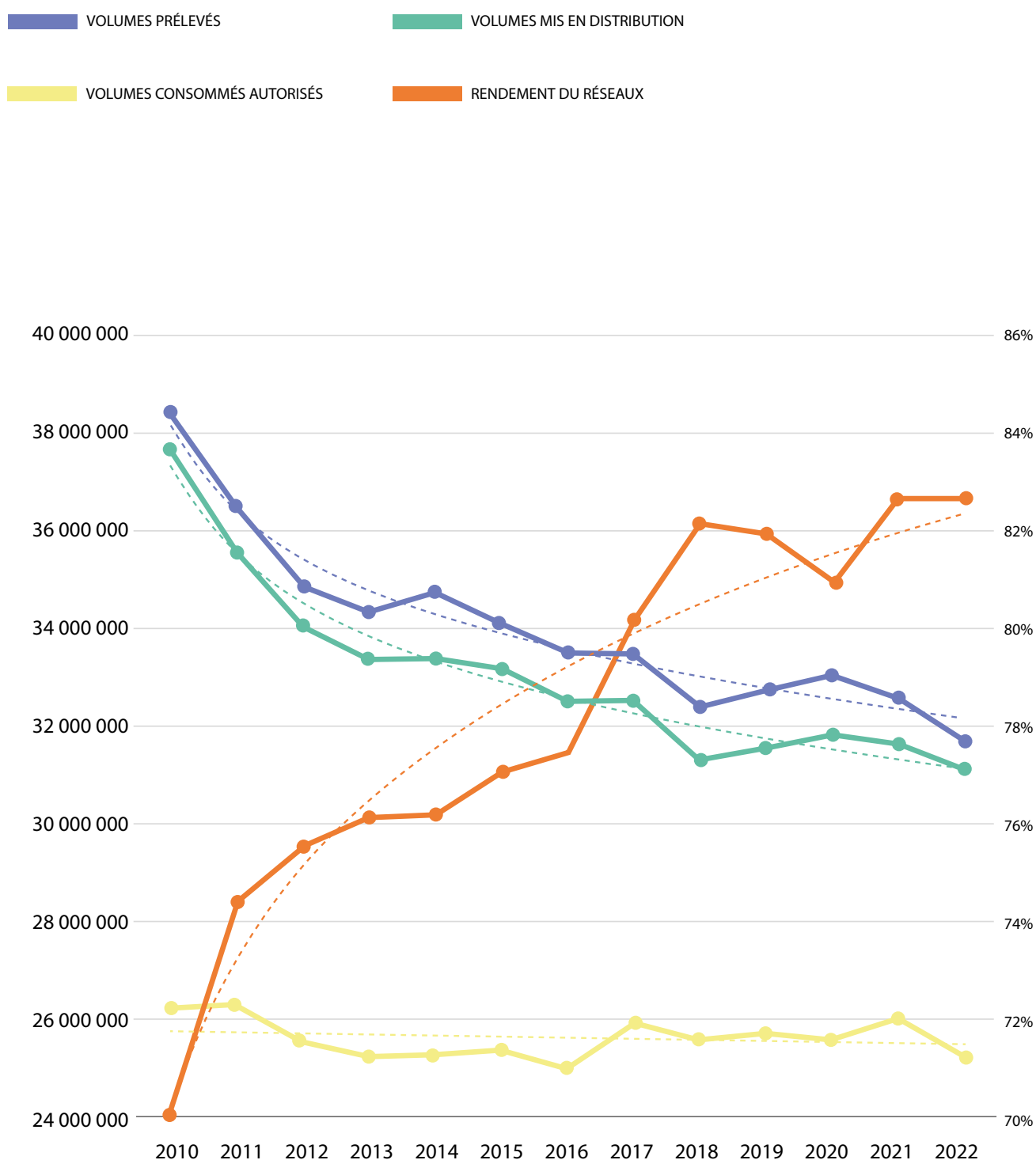
2022

- **25 596 196 m³** distribués en 1 an
- soit **70 127 m³/jour**
- **208 145** abonnés
- évolution sur un an : volume en baisse de **1,7 %**
- nombre d'abonnés en hausse de **0,9 %**



Limiter les pertes par la recherche et la réparation des fuites et par le renouvellement des conduites constitue un enjeu majeur. Face à l'impératif de préserver les ressources en eau, la Métropole a également poursuivi en 2022 une étude de stratégie foncière du grand cycle de l'eau. Elle participe aussi à des conventions de recherche et développement sur la gestion des ressources ou l'exploration de ressources alternatives. En 12 ans, le rendement est passé de 70 % en 2010 à 82,6 % en 2022 (voir graphique) : Une nette amélioration !

ÉVOLUTION DES VOLUMES D'EAU EN M³ SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE ET RENDEMENT DE RÉSEAUX (AXE SECONDAIRE)



Soutenir l'économie agricole et favoriser les circuits courts

La Métropole Rouen Normandie est chef de file du Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui fédère l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie en faveur de la transition agricole et alimentaire. L'une des priorités est de soutenir l'économie agricole locale dans le respect des objectifs de développement durable. Plusieurs dispositifs d'accompagnement sont proposés : aide à l'installation et à la diversification en filières courtes, préservation du foncier agricole et appui aux réseaux de producteurs qui commercialisent leurs produits sur le territoire.

La création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Ceinture Verte Rouen-Seine », dont la vocation est d'installer des fermes maraîchères, répond à cet objectif. Elle porte le foncier (location ou achat), les gros investissements (serres, irrigation, bâtiment) et accompagne le maraîcher dans ses besoins technico-économiques. Le statut de SCIC permet aux parties prenantes d'entrer au capital de l'entreprise (100 000 € pour la Métropole Rouen Normandie). Les collectivités peuvent aussi faciliter la recherche ou la mise à disposition de foncier. Les agriculteurs qui s'installent augmentent l'offre en légumes sur le territoire ; exploitant de petites surfaces (2 ha), ils sont souvent engagés dans des démarches de qualité comme l'agriculture biologique. L'objectif est de créer 10 fermes en 5 ans. Une réunion publique le 25 mai 2022 a permis de présenter la société et faire un premier appel à contribution.

La Métropole Rouen Normandie propose depuis 2012 un dispositif d'aides à l'investissement en faveur du développement des circuits courts et de la protection de la ressource en eau. Elle soutient ainsi les agriculteurs pour l'achat de matériel, la construction ou la réhabilitation de bâtiment. Deux appels à projets sont lancés chaque année, avec une particularité : les dossiers sont analysés au regard de critères mesurant l'impact sur l'environnement (eau, qualité de l'alimentation, énergie), l'économie locale (nombre d'emplois créés ou maintenus) et le lien social avec le territoire. L'aide est modulée en fonction de la note obtenue. Six porteurs de projets ont été soutenus en 2022, pour un montant de 102 904 € (soit 63 % de l'enveloppe annuelle).

Un outil pour favoriser l'installation d'agriculteurs

L'Observatoire du foncier agricole est une cellule d'animation foncière multi-partenaire destinée à faciliter l'installation agricole et la transmission, au regard des enjeux agricoles du territoire. Aux côtés des services de la Métropole Rouen Normandie, sont réunis notamment : Chambre d'agriculture, SAFER, Terre de Liens, Bio en Normandie, Parc des Boucles de la Seine normande... En septembre 2022, une charte d'engagement a été signée par l'ensemble des membres.

L'observatoire vise à connaître le profil des porteurs de projets qui cherchent à s'installer et à identifier le foncier mobilisable. Il permet ainsi de répondre aux grands enjeux du Projet Alimentaire Territorial (PAT) : augmenter les surfaces de productions en maraîchage, arboriculture, volaille, avec une priorité donnée aux projets respectueux des ressources.



DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, EAU, DÉCHETS, RÉSEAUX (E3DR)

Objectifs TSE :



2.4 Moins de déchets

La Métropole Rouen Normandie assure au quotidien, au sein des 71 communes, le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle est responsable de la politique de prévention des déchets, elle orchestre la collecte des déchets résiduels et la collecte sélective des recyclables, elle met à disposition des habitants les équipements de pré-collecte et pilote les déchèteries. Le service public d'assainissement est organisé en régie.

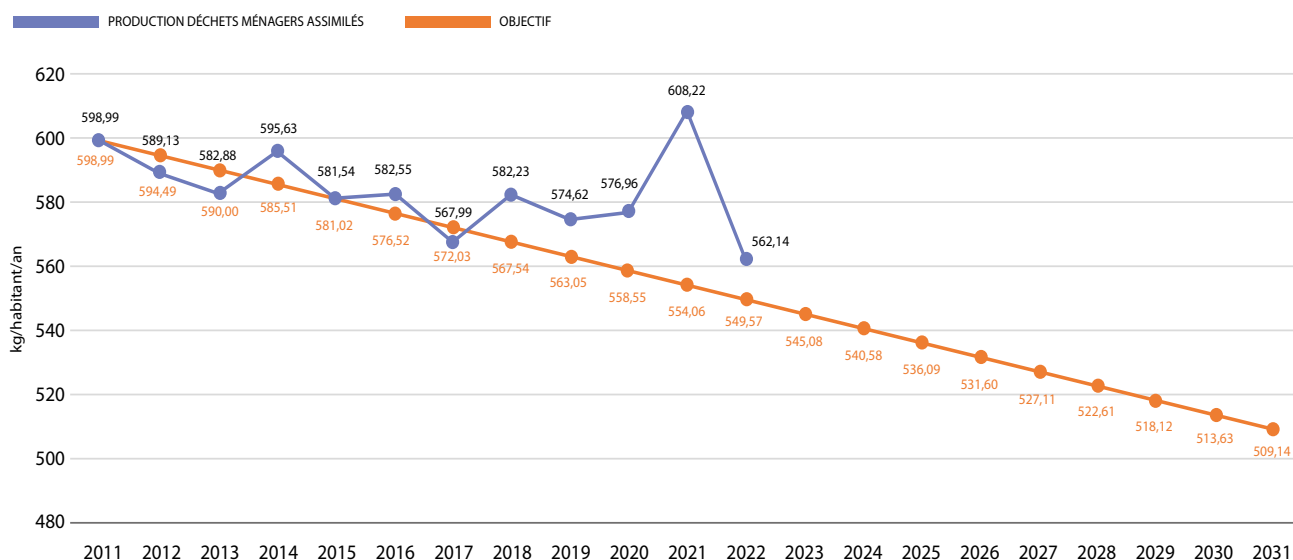
Déchets : moins et mieux

Jeter moins, trier mieux, valoriser plus : pour maintenir le territoire dans une trajectoire de développement durable, la Métropole Rouen Normandie doit répondre à ce triple objectif, tout en améliorant le service de tri et de collecte pour simplifier la vie des habitants.

C'est ainsi qu'en 2022, différentes opérations ont été menées. De nouveaux points de collecte en apport volontaire pour les emballages recyclables ont été installés dans le cadre de l'appel à projets CITEO, qui se prolonge jusqu'en été 2023. Des colonnes enterrées ont été implantées dans les zones d'habitat collectif, afin de renouveler le cadre de vie et faciliter l'accès au tri des déchets. Une expérimentation de collecte des bio-déchets a été lancée en janvier 2022, pour les professionnels soumis à la Redevance Spéciale Incitative (12 professionnels redevables pour 15 points de collecte). L'application MonTri s'est enrichie de nouveaux services (voir encadré). Enfin, la commune de Maromme bénéficie désormais de la conteneurisation des déchets végétaux (passage du sac au bac).



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION COMPARÉE À L'OBJECTIF



La collecte de déchets

en chiffres

2022

- **599** kg par habitant en 2011
- **562** kg par habitant en 2022 (objectif: 550 kg)
- Réduction: **-6 %** depuis 2011 (objectif: -8 %)

MonTri récompense les bonnes pratiques

Service web et mobile, MonTri est un outil simple permettant de trouver les sites de collecte les plus proches, de scanner un article pour en connaître les consignes de tri ou de signaler un dépôt sauvage. En 2022, ce service s'est enrichi du programme Tri-Act, système incitatif de gratification pour les utilisateurs effectuant un geste de tri, conçu avec Paprec et Uzer. Il suffit de scanner le code-barre de ses emballages recyclables vides pour gagner des points, convertibles en lots ou promotions. Développée en bêta-test de juillet à octobre, l'application est ouverte à l'ensemble des habitants de Rouen en expérimentation depuis novembre 2022 et sera étendue à l'ensemble du territoire de la Métropole au printemps 2023 si les résultats sont positifs.

En 2022, MonTri comptait 8 083 utilisateurs (vs 4 301 en 2021), et 2 880 signalements ont été réalisés, dont 60 % pour des dépôts sauvages (vs 1 273 en 2021).



Valorisation des sapins de Noël

Pour Noël 2022, La Métropole a choisi d'offrir une seconde vie aux conifères. Une partie des sapins collectés dans les déchèteries de l'agglomération a été donnée à des structures animalières partenaires. Les animaux de la Chèvrerie du Courtil, Le jardin aux oiseaux, Bio durable, l'Office équestre Découverte de la nature et la Mare à Wido ont ainsi consommé environ 720 sapins, représentant près de 7,2 tonnes. La valorisation des arbres en nourriture permet de réduire la quantité de déchets partant sur les installations de traitement (compostage), et de favoriser les établissements locaux. Les conifères ont également un intérêt nutritif pour les chèvres, qui, en période hivernale, ont moins de végétaux disponibles.

Par ailleurs, les sapins collectés en porte à porte – pour les communes concernées – ou sur une des 64 zones de regroupement organisées dans 31 communes, ont été acheminés vers les sites de compostage du SMEDAR, pour un total de 120 tonnes.



Un service d'assainissement en régie

Géré sous forme d'une régie directe à autonomie financière, le service public d'assainissement assure l'ensemble des compétences : collecte et transport des eaux usées et des eaux pluviales, entretien préventif et curatif des réseaux, dépollution, exploitation des stations d'épuration, maîtrise du ruissellement, gestion du service d'assainissement non-collectif.

Les services de la régie ont été mobilisés en 2022 sur tous les fronts : lutte contre les inondations et contre la pollution, réhabilitation des réseaux, gestion patrimoniale des ouvrages. Des dizaines de dossiers ont pu démarrer ou avancer, du lancement d'études à la finalisation de travaux, de l'attribution de marchés de maîtrise d'œuvre à la réalisation de bilans de diagnostic, sans oublier les schémas directeurs d'assainissement en cours sur une demi-douzaine de communes.

L'assainissement

en chiffres

2022

➤ **40,7** millions de m³ d'eau traités en 2022

➤ **44,1** millions de m³ d'eau traités en 2021



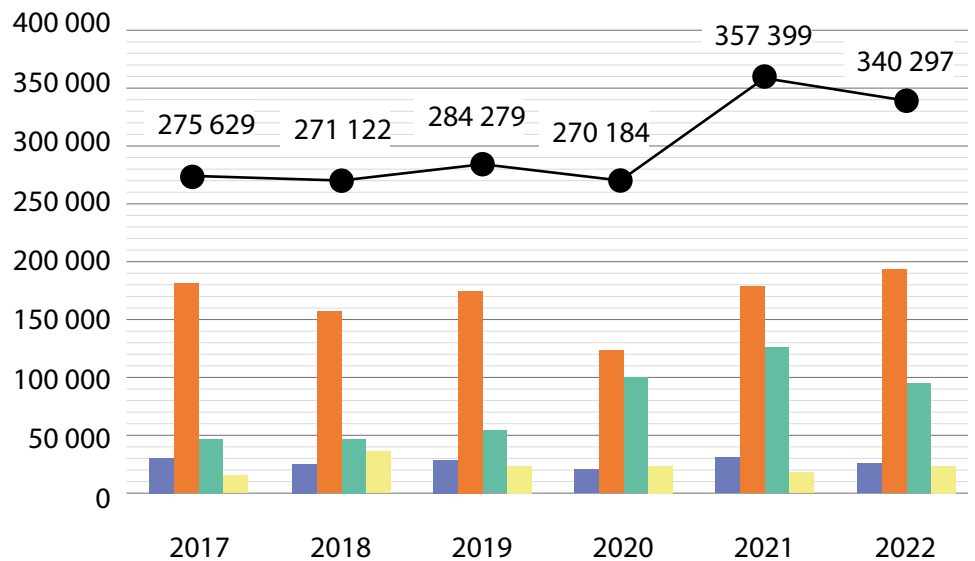
Permettre des modes de vie durables et agréables

Garantir la salubrité des espaces publics

LINÉAIRE CURÉ EU/UN (ML)

Régie LE VERRIER Marché curage Nord Marché curage Sud
 Régie ST AUBIN ——— TOTAL

Le curage préventif a pour objectif de garantir l'écoulement des eaux usées et ainsi de limiter les débordements

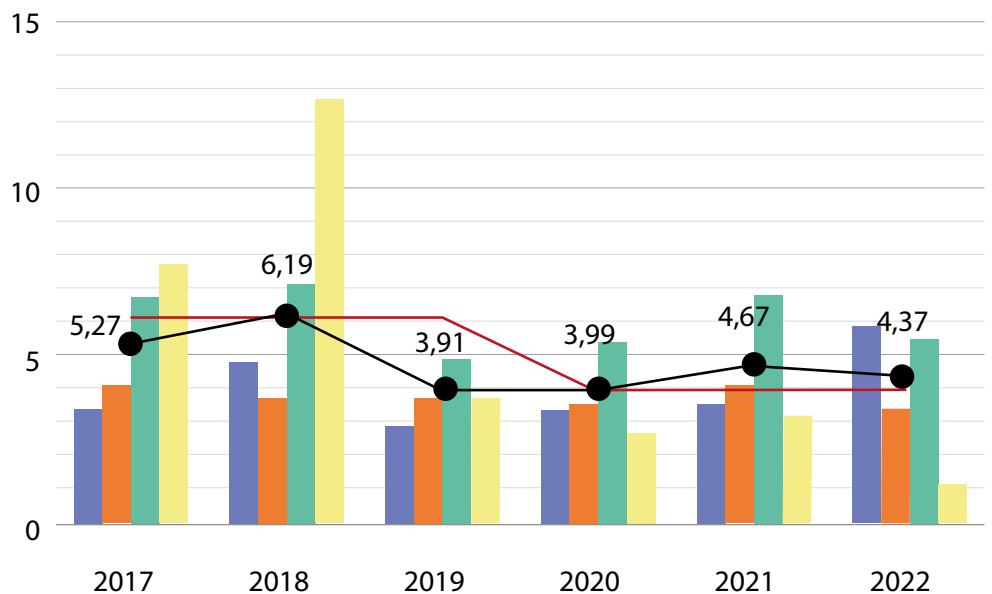


Désengorgement (nb/1000 abonnés)

Régie LE VERRIER Marché curage Nord ——— GLOBAL
 Marché curage Sud Régie ST AUBIN ——— Objectif

Objectif du service depuis 2020 : ne pas dépasser 4 désengorgements/1000 abonnés

La moyenne nationale est de 6/1000 abonnés



Un plan d'action pour réduire la pollution plastique

L'estuaire de la Seine, sur lequel se situe l'agglomération rouennaise, est particulièrement concerné par les pollutions provoquées par les déchets plastiques, dont 100 à 200 tonnes sont acheminées par le fleuve jusqu'à la mer chaque année. Depuis 2020, La Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans la démarche « Métropole Zéro Pollution Plastique » (MZPP) pour informer, sensibiliser, encourager les changements de comportements et soutenir les efforts de recherche. Un plan en 5 axes et 31 actions a été voté au conseil métropolitain le 21 mars 2022 (voir tableau). 18 actions ont déjà été réalisées (soit 60 % du programme), et 10 sont en cours. On peut citer l'accompagnement des opérations de nettoyage bénévole, la promotion de l'usage des gourdes et l'implantation de points d'accès à l'eau ou encore les filets de captage de macro-déchets en rivière.

Axe	Libellé	Nombre d'objectifs	Nombre d'actions	Financement	Actions en cours	Actions réalisées
Axe 1	Accompagner la réduction des produits plastiques à usage unique	6	14	136 981 €	5	6
Axe 2	Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques	1	2	128 693 €	2	
Axe 3	Préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique	1	5	67 618 €	2	3
Axe 4	Réduire localement la pollution plastique existante	1	2			2
Axe 5	Animer la démarche et mobiliser les acteurs et les citoyens	2	8	81 610 €	1	7
	Total		31	414 902 €	10	18

DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, EAU, DÉCHETS, RÉSEAUX (E3DR)

Objectifs TSE :







**Assurer la
transition vers
une économie
décarbonée et
prospère**

3

3 Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère

3.1 Vers un territoire sobre et 100 % ENR

Inscrit dans le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), l'objectif d'un territoire 100 % énergie renouvelable à l'horizon 2050 engage la Métropole vers la sobriété énergétique. Elle dispose de plusieurs leviers, notamment pour les services qu'elle gère en direct. Elle s'attache à diminuer la consommation de son patrimoine bâti, poursuit une démarche d'économie d'énergie pour l'éclairage public et veille à la bonne gestion des 8 réseaux locaux de distribution de chaleur. Mais elle agit aussi en co-construction avec les entreprises et parties prenantes du territoire afin de les inciter à accélérer la décarbonation de l'industrie, de promouvoir des pratiques numériques responsables et de favoriser la voie d'eau pour le transport de marchandises.

Une stratégie en co-construction pour la neutralité carbone

L'industrie manufacturière de la Métropole est le secteur le plus émetteur en gaz à effet de serre et le plus consommateur d'énergie (voir tableau), aussi l'atteinte des objectifs de neutralité carbone passe nécessairement par une diminution dans ce secteur. Pour ce faire, le territoire s'est engagé dans l'élaboration d'un plan d'action en co-construction avec les entreprises et parties prenantes. Dans le cadre du programme européen Urb-en-Pact, une stratégie en cinq actes a ainsi été établie :

- **réduire les émissions de GES et consommations énergétiques ;**
- **substituer par des énergies renouvelables ;**
- **densifier et promouvoir l'écologie industrielle et territoriale ;**
- **accompagner le développement des filières d'avenir et la mutation du tissu industriel existant ;**
- **renforcer l'adaptation au changement climatique des industriels.**

Après 2 ateliers de co-constructions organisés en 2021 et 4 en 2022, 14 actions prioritaires ont été retenues, se déclinant elles-mêmes en 59 sous-actions, avec des indicateurs et des délais de réalisation associés. La Métropole suit de très près les plus gros contributeurs et s'active auprès du plus grand nombre d'entreprises pour faire connaître le plan et susciter leur adhésion.

Émissions et consommation d'énergie dans la Métropole



	Territoire de la Métropole	dont industrie	part de l'industrie
Emissions de GES*	3,3 MtCO ₂ eq	1,3 MtCO ₂ eq	39 %
Consommation énergétique	18 000 GWh	7 476 GWh	43 %

*gaz à effet de serre
Chiffres 2018



Le numérique responsable

Pour inciter les acteurs du territoire à prendre en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques de leurs activités, la Métropole a impulsé dès 2018 des formules d'engagement collectif: les coalitions d'action. Parmi elles, la « Coalition numérique responsable » réunit onze entreprises et communes qui travaillent ensemble. Elle encourage les pratiques numériques responsables, notamment en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de gestion des déchets électroniques et de promotion d'une utilisation responsable des technologies numériques.

La Métropole mène d'autres actions pour appuyer le numérique responsable, tel le soutien à « Reboot Ecosystème », qui lutte contre la fracture numérique et favorise le recyclage du matériel. Portée par trois partenaires locaux, cette initiative comprend trois volets: collecte d'ordinateurs défectueux, reconditionnement et enfin accompagnement pour la prise en main de ces équipements. 500 appareils ont été reconditionnés en 2022, 230 personnes ont visité l'atelier et 8 ont bénéficié d'un parcours « premiers pas vers le reconditionnement ». Pour permettre aux citoyens d'accéder plus facilement aux services publics en ligne, la Métropole a également créé le fonds « e-inclusion », doté de 1 500 500 €. Grâce à cette aide, les communes peuvent s'équiper de cabines connectées. Le Petit-Quevilly a ainsi pu installer 3 cabines, et 4 demandes supplémentaires ont été reçues en 2022.



Bâtiments sobres pour territoire sobre

Dans le cadre des engagements vers un territoire sobre, la Direction des Bâtiments de la Métropole s'est penchée sur son patrimoine bâti, afin de réaliser un état des lieux et d'entreprendre un bilan global de consommation. 2022 a été consacrée à l'étude de l'ensemble des sites et au recueil des données. Le plan d'action de rénovations qui suivra doit répondre aux objectifs de réduction: diminuer de 40 % les consommations pour 2030 et atteindre -50 % pour 2040 et -60 % pour 2050.



Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère

Un éclairage public moins énergivore et plus confortable

En 2022, plus de 2 millions d'euros ont été consacrés à des opérations de remplacements et de rénovation du réseau d'éclairage public (mâts, lanternes, boules...). Au-delà de l'entretien nécessaire, ces actions ont permis de passer de sources énergivores (sodium, iode...) vers de la technologie LED dégageant des économies énergétiques. Ces travaux apportent un meilleur confort visuel aux habitants, grâce à un flux lumineux réduit, et diminuent la pollution lumineuse pour la faune et la flore

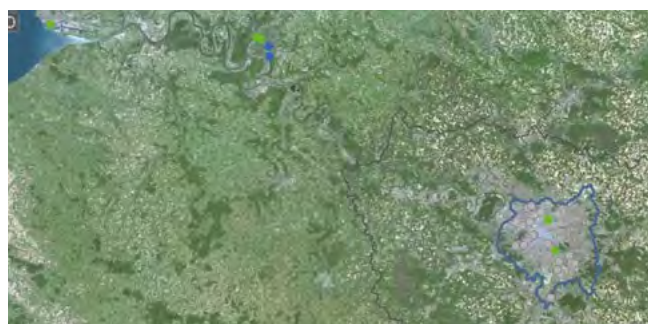


La logistique fluviale pour réduire les émissions de CO2

L'entente Axe Seine, qui regroupe les grandes collectivités de la Vallée de la Seine (Métropole du Grand Paris, Ville de Paris, Métropole Rouen Normandie, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole), s'est associée à Haropa Port et à Voies navigables de France (VNF). Ensemble, ils ont lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour développer la logistique urbaine fluviale sur cette zone très dense. Il s'agit de créer un effet réseau à l'échelle de la vallée de la Seine, grâce au déploiement de projets qui dépassent les frontières des territoires administratifs et qui mélangent différents cas d'usage (quai public 100 % partagé / site 100 % amodié / quai partagé avec amodiation du terrain plein). L'inclusion d'un maillon fluvial dans la chaîne logistique permet de réduire les émissions de CO2 (qui sont plus faibles, à la tonne transportée, sur le fleuve que sur la route). L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé au 1^{er} semestre 2022, suivi de la préparation de l'Appel à Projets (AAP) programmé pour le 1^{er} semestre 2023.

Sur les différents sites identifiés, quatre se situent sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie :

- Saint-Gervais (Haropa Port/Rouen) ;
- Guillaume Le Conquérant (Haropa Port/Rouen) ;
- Lescure (MRN/Amfreville-La-Mivoie) ;
- Condorcet (VNF/Amfreville-La-Mivoie).



DÉPARTEMENT ÉCONOMIE, ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ
DÉPARTEMENT RESSOURCES ET MOYENS (DIRECTION DES BÂTIMENTS)

Objectifs TSE :



3.2 Des industries décarbonées attractives

À la suite de l'approbation de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en février 2020, la Métropole Rouen Normandie a décidé de se doter d'une Stratégie foncière ambitieuse, couvrant l'ensemble de ses champs de compétences et s'inscrivant pleinement dans la trajectoire de transition sociale et écologique dans laquelle le territoire est engagé.

Stratégie foncière pour répondre aux enjeux du territoire

L'élaboration d'une stratégie foncière a donné lieu à un travail de recensement des besoins, de spatialisation puis de définition des outils à mobiliser et des actions à mettre en œuvre. La synthèse et la cartographie des secteurs ont été réalisées au 1er trimestre 2022. Ce travail, mené sur la période 2021-2022, s'est conclu par 50 réunions qui se sont tenues au printemps 2022. Elles ont permis de partager les enjeux avec l'ensemble des communes de la Métropole.

La stratégie foncière s'articule autour de quatre objectifs structurants :

- **anticiper les besoins et garantir la maîtrise des fonciers nécessaires à la mise en œuvre des politiques métropolitaines ;**
- **limiter l'artificialisation des sols et inscrire le territoire dans une trajectoire de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en privilégiant les actions de reconversion de friches urbaines et de recyclage foncier ;**
- **donner un cadre et de la lisibilité aux interventions métropolitaines ;**
- **fédérer les acteurs métropolitains autour des enjeux du territoire.**

Près de 1 400 hectares présentent des enjeux stratégiques au titre des compétences de la Métropole. On y trouve environ 655 hectares qui n'exigent pas de maîtrise foncière de la part de la Métropole, mais qui nécessitent la mise en place de mesures de veille, de suivi, d'accompagnement ou de gestion. Cette catégorie comprend les zones identifiées pour le déploiement des énergies renouvelables ou pour des actions en lien avec le développement de nouvelles pratiques agricoles. L'autre catégorie, qui couvre 745 hectares, appelle une forme de maîtrise foncière (emplacement réservé, acquisitions, prises à bail...). Elle regroupe les terrains jugés stratégiques pour l'accueil d'activités économiques, pour la mise en œuvre

des objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) ou pour les équipements métropolitains (création, extension ou restructuration des stations d'épuration, déchetteries, parkings relais...).

La Métropole s'est associée à l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE) et à la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) pour monter un observatoire foncier. Cet outil produira des données relatives à l'ensemble des marchés immobiliers (bâti ou non bâtis, en zone urbaine comme en zone agricole et naturelle) sur l'ensemble du territoire métropolitain, intégrant des comparaisons avec d'autres territoires.

Une offre foncière en appui au développement économique

L'offre foncière est un levier essentiel pour soutenir l'activité et l'emploi, conforter l'attractivité du territoire et favoriser l'implantation d'entreprises s'inscrivant dans les dynamiques de la transition écologique. Un vrai défi, car dans le contexte où va s'appliquer l'impératif de « Zéro artificialisation Nette » (ZAN), il faudra viser la densification, l'optimisation des surfaces et la requalification.

L'ambition est de produire un stock renouvelé de terrains immédiatement disponibles grâce à :

- **l'intensification de la mobilisation des friches, dents creuses, espaces vacants et sous occupés ;**
- **l'accélération de leur réemploi (anticipation des phases de mise en œuvre, fiabilisation des capacités d'accueil pour l'activité et des délais d'ouverture à la commercialisation) ;**
- **l'optimisation de l'usage du foncier déjà urbanisé et la régénération des Zones d'Activité Économique (ZAE) ;**
- **une plus grande sélectivité des projets susceptibles d'être accueillis au sein des ZAE.**

En 2022, les interventions ont porté sur le renforcement des dispositifs d'observation, avec notamment la mise en place

Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère

d'une veille foncière sur les biens dont la vocation économique est définie par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Sur l'année 2022, 125 propriétés ont fait l'objet d'une promesse de vente, pour une superficie totale de 146 ha et pour un volume financier de 170,90 M€. Une réflexion a par ailleurs été menée sur les conditions d'acquisition par la Métropole de biens fonciers et immobiliers stratégiques pour le développement économique. Notons aussi que l'inventaire réglementaire des zones d'activités (120 sur l'ensemble des 71 communes) est mis à profit pour identifier de nouveaux espaces propices à l'activité économique.

Pour articuler enjeux fonciers et enjeux de développement, l'objectif "d'attractivité modulée" a été retenu. Il prévoit d'atteindre 28 ha cessibles (40 ha aménageables) par an en moyenne pour à la fois mieux répondre à la demande endogène et capter des projets exogènes structurants. C'est un objectif ambitieux dans la mesure où il nécessite de presque doubler le rythme par rapport à la période 2010-2020 dans la trajectoire du ZAN. Il reste néanmoins réaliste. 12 sites représentant 40 ha ont déjà été proposés à l'arbitrage du COPIL Friche de novembre 2022.

Recyclage foncier

Le recyclage des friches industrielles ou urbaines constitue une priorité pour conjuguer développement du territoire et réduction de l'artificialisation des sols. En lien avec l'Établissement Public Foncier Normandie (EPFN), la Métropole initie et assure le suivi de différentes actions tendant au traitement et au recyclage des friches en vue de leur remise sur le marché. En 2022, ont ainsi été réalisés des études, des diagnostics, des travaux de déconstruction et de dépollution sur plusieurs sites de l'agglomération rouennaise, autour de Oissel et du quartier Flaubert, parmi lesquels Orgachim, Yorkshire, SCO/Yara, Garage Volvo, Sagatrans...

Un outil au service du développement économique : le droit de préemption

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) est un outil important pour mettre en œuvre des projets métropolitains ou communaux sur des terrains jusqu'alors privés. La Métropole est chargée de l'instruction des Déclarations d'intention d'Aliéner (DIA) déposées par les propriétaires qui vendent un bien situé dans un périmètre soumis au DPU. La préemption est exercée quant à elle soit par la Métropole, soit par délégation aux communes ou à l'Établissement Public Foncier Normandie (EPFN). En 2022, l'exercice du DPU a principalement concerné des sites urbains ou industriels. Le dossier UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne (voir encadré) est le plus emblématique et le plus médiatisé. Diverses acquisitions ont été effectuées à Rouen (Saint-Sever, Mont-Riboudet). C'est aussi en 2022 qu'ont été réalisées les premières préemptions sur la base de la stratégie foncière métropolitaine, que ce soit dans son volet habitat (Le Petit-Quevilly) ou dans son volet développement économique (Darnétal).

	2021	2022
DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) traitées	7 595	7 051
Préemptions par la MRN	7	13
Délégations du DPU	25	19



Chapelle Darblay : une mobilisation emblématique

La mobilisation du Droit de Prémption Urbain (DPU) pour favoriser la reprise du site UPM / Chapelle Darblay s'inscrit dans l'objectif de soutenir les activités vertueuses en préservant la filière recyclage papier. Rappelons les faits : en 2021, le groupe UPM décidait de céder l'usine de la région rouennaise - précurseur dans le domaine du papier 100 % recyclé - au groupement SAMFI/Paprec. Le projet écartait le recyclage et le traitement in situ de vieux papiers et cartons. Pour œuvrer à la poursuite de ces activités, le conseil métropolitain a choisi d'user du DPU, en accord avec les communes de Petit-Couronne et de Grand-Couronne.

La Métropole, fortement impliquée dans les grands enjeux de transition du tissu économique et pour le maintien de son actif industriel, a acquis les bâtiments et les machines. La Métropole a ensuite revendu ce fleuron à Veolia, pour le compte d'un consortium d'entreprises, constitué de Veolia et Fibre Excellence, qui s'engageait à développer la production et le recyclage de papier-carton en répondant pleinement aux enjeux industriels et environnementaux métropolitains.

L'usine Chapelle Darblay en chiffres

- **480 000** tonnes/an : capacité de recyclage
- **24 millions** d'habitants : population dont le tri est recyclé au sein de l'usine
- **30 %** de la consommation normande : production de la chaudière biomasse
- **50 000** tonnes de papier transportées par voie fluviale annuellement
- **400 000** : la capacité de la station d'épuration du site est équivalente à celle d'une ville de 400 000 habitants



DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH) DÉPARTEMENT ÉCONOMIE, ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)

Objectifs TSE :

 ✓ HABITAT	 ✓ MOBILITÉ TRANSFORMÉE	 ✓ TERRITOIRE 100 % ENR	 ✓ TERRITOIRE NATURE	 ✓ COHÉSION SOCIALE
 ✓ VILLE APAISÉE ET SÛRE	 ✓ PENSER LA TRANSITION	 ✓ ALIMENTATION SAINE	 ✓ PLEIN EMPLOI	 ✓ MOINS DE DÉCHETS

3.3 Le plein emploi

Désireuse de soutenir la croissance économique dans le respect des objectifs de Transition Sociale Écologique qu'elle s'est fixés, la Métropole accompagne les créateurs d'entreprises, les TPE/PME et les grands groupes qui souhaitent s'implanter ou se développer sur le territoire. Ses dispositifs d'interventions sont variés, de l'aménagement et la gestion d'équipements aux aides directes pour appuyer les projets immobiliers et favoriser les installations ou les extensions.

Accompagnement des porteurs de projets

La Métropole dispose d'un service dédié aux entreprises, pour les aider dans la réalisation de leurs projets de création, de développement ou d'implantation. Interlocuteur des acteurs économiques, il les accompagne dans leurs démarches et propose des locaux au sein des équipements et parcs d'activités aménagés et gérés par la Métropole.

Une approche différenciée est privilégiée, avec d'une part les TPE/PME, qui représentent la majeure partie des entreprises du territoire et d'autre part les grands comptes qui jouent le rôle de locomotive et qui concentrent une forte proportion des emplois et des capacités d'investissement.

Quelques secteurs stratégiques aux enjeux spécifiques bénéficient d'équipes dédiées : le numérique, la transition écologique et le commerce. Le champ de la santé fait aussi l'objet d'une attention particulière sans pour autant disposer de moyens humains propres.

Ce travail de suivi et d'accompagnement passe par le renforcement de relations partenariales avec les têtes de réseaux présentes sur le territoire, aux premiers rangs desquels se trouvent les filières et pôles de compétitivité (automobile, logistique, pharma, cosmétique, chimie, énergie, numérique...), les fédérations professionnelles représentatives des différentes branches d'activité ainsi que les clubs d'entreprises.

L'accomplissement de ces missions s'effectue en complémentarité avec les partenaires de la Métropole pour le développement économique. L'association Rouen Normandy Invest (RNI) participe aux actions d'attractivité, de promotion, de prospection et de développement exogène. La société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement intervient pour la réalisation des opérations d'aménagements et la commercialisation des principaux parcs d'activités qui font l'objet d'un traité de concession.

Des aides pour soutenir les projets immobiliers des entreprises

La Métropole propose deux dispositifs d'aides publiques pour accompagner les projets immobiliers des entreprises et minorer leurs charges immobilières, afin qu'elles consacrent davantage leur trésorerie au développement de leurs activités, à l'emploi, à la transition (voir encadré Chiffres-clés). Dynamique Immobilier, consacré à l'investissement d'entreprise, a soutenu quatre entreprises en 2022 : Ebusco (fabrication de bus électriques, voir aussi encadré ci-après), EMS (marquage et sérigraphie), Novacel (production de films de protection) et Envie (réemploi des gros électroménagers). Dynamique Location, qui appuie la location de bureaux, a bénéficié à des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) : BetoBo (reconditionnement de batteries), les Bâtineurs (réemploi des matériaux du bâtiment), Envie2E (logistique) et Kintsu-Jouets (réemploi des jeux et jouets), ainsi qu'à Vera-gro (fabrication de composts).

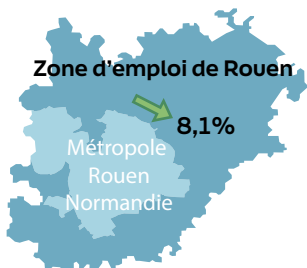
Les aides immobilières

en chiffres

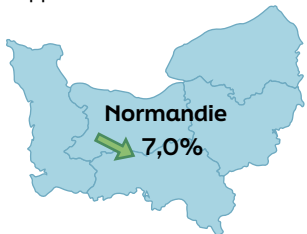
Type d'aide	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Montant
Aide à l'immobilier d'entreprise	4	739 181 €
Aide à la location de locaux	5	124 503 €
Subvention spécifique à la société Ebusco (voir encadré)	1	600 000 €

Taux de chômage

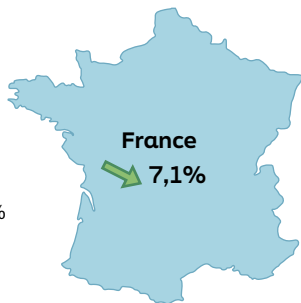
Taux de chômage au sens du Bureau International du Travail
3^e trimestre 2022



Rappel 2021 : 3^e trimestre 2021 = 8,7%



Rappel 2021 : 3^e trimestre 2021 = 7,7%



Rappel 2021 :
3^e trimestre 2021 = 7,8%

Le réseau des pépinières et hôtels d'entreprises



La Métropole Rouen Normandie a déployé sur son territoire un réseau de pépinières et hôtels d'entreprises. Géré et animé par la régie Rouen Normandie Création (RNC), il comprend des locaux adaptés aux différentes activités : bureaux, ateliers, laboratoires, espaces de stockage. Des services partagés complètent cette offre : de la logistique, à l'accueil physique et téléphonique, du courrier, aux salles de réunion ou de visio-conférence...

RNC a également pour mission d'accompagner les créateurs d'entreprise, de les former, de les informer et de les mettre en relation avec les partenaires et acteurs de la création d'entreprises, afin de développer leur réseau professionnel. Le soutien, collectif ou individuel, porte sur l'aide au montage de business plan et de dossiers de financement, le suivi et les conseils en gestion, finances, marketing, communication, ou même stratégie de l'entreprise.



Carte des sites de Rouen Normandie Création

Rouen Normandie Création prêche la bonne parole

Au-delà de son rôle auprès des chefs d'entreprise et créateurs hébergés sur ses sites, RNC accueille ou se déplace pour aller au-devant des étudiants ou porteurs de projet qui sont intéressés mais n'ont pas encore commencé les démarches de création d'entreprise. Différents formats sont organisés : « Matinales », visites, partenariat avec Normandie Incubation, ateliers d'information sur les thématiques sociale, fiscale et financière, offre « PREPA-RNC », pour travailler sur le business plan avant la présentation au comité de sélection... RNC participe également aux événements programmés sur le territoire par des partenaires comme Cafés de la création ou la présence aux comités d'agrément du Village By CA ou de Normandie Incubation

Entreprises hébergées par Rouen Normandie Création

Sites	Pépinière ou Hôtel	AU 31/12/2021			AU 31/12/2022			Évolution Année 2022		
		Taux Occupation	Entreprises	Emplois	Taux Occupation	Entreprises	Emplois	Taux Occupation	Entreprises	Emplois
			Hébergés	Hébergés		Hébergés	Hébergés			
Seine Creapolis Sud	P	100 %	5	7	51 %	3	7	-49 %	-40 %	0 %
Seine Creapolis Sud	H	79 %	24	238	78 %	25	246	-1 %	4 %	3 %
Seine Creapolis	P	61 %	15	22	56 %	9	21	-8 %	-40 %	-5 %
Seine Creapolis	H	97 %	16	40	89 %	13	39	-8 %	-19 %	-3 %
Seine Biopolis 2	P	68 %	4	18	73 %	5	20	7 %	25 %	11 %
Seine Biopolis 2	H	100 %	3	29	100 %	3	33	0 %	0 %	14 %
Seine Innopolis	P	60 %	10	52	51 %	12	43	-15 %	20 %	-17 %
Seine Innopolis	H	85 %	28	332	90 %	31	386	6 %	11 %	16 %
Seine Ecopolis	P	76 %	9	20	83 %	9	25	9 %	0 %	25 %
Seine Ecopolis	H	100 %	17	48	100 %	17	46	0 %	0 %	-4 %
Seine Actipolis	H	68 %	4	14	95 %	5	17	40 %	25 %	21 %
Seine Biopolis 3	P	0 %	0	0	0 %	0	0	0 %	0 %	0 %
Seine Biopolis 3	H	57 %	2	25	64 %	2	85	0 %	0 %	240 %
Sous-Total	P	70 %	43	119	62 %	38	116	-11 %	-12 %	-3 %
Sous-Total	H	77 %	94	726	84 %	96	852	9 %	2 %	17 %
Total Rnc		75 %	137	845	78 %	134	968	4 %	-2 %	15 %

DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE, ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)

Objectifs TSE :



Rouen Normandie Aménagement au service de l'emploi

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole a confié à la Société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement (RNA) l'aménagement, la gestion et la commercialisation de sept parcs sur le territoire de l'agglomération rouennaise. La Métropole travaille en étroite collaboration avec RNA pour l'accompagner dans la réalisation de ses missions et suit les concessions d'aménagement.

Au sud de Rouen, RNA mène une opération d'envergure, « Seine-Sud » sur un site choisi parce que ses terrains d'assiette sont déconnectés physiquement et fonctionnellement du projet du Contournement Est. La ZAC de la Sablonnière à Oissel (voir encadrés) et le Parc d'activités du Halage à Saint-Étienne-du-Rouvray font partie des secteurs prioritaires de reconversion de cette opération.

Sur les autres zones, l'année 2022 a été marquée par de nombreuses réalisations, dont voici un aperçu :

- **Plaine de la Ronce sur les plateaux nord : construction d'un corridor écologique, ventes de lots, aménagement et commercialisation**
- **Rouen Innovation Santé à Rouen : travaux de l'entrée de la ZA, livraison de programmes de construction, signature de conventions pour le développement d'équipements et d'infrastructures**
- **Rouen Madrillet Innovation : travaux paysagers, aménagements, cession de parcelle, commercialisation**
- **Moulin IV à Cléon : commercialisation au profit d'un acquéreur unique**
- **Élisa Lemonnier au Petit-Quevilly : cessions de lots**

Seine-Sud : ZAC de la Sablonnière à Oissel

La ZAC de la Sablonnière, située sur la commune de Oissel, fait partie des secteurs prioritaires de reconversion entrant dans l'opération d'envergure dite « Seine-Sud ». La ZAC couvre une superficie de 25 ha constituée de friches ferroviaires et industrielles. Ce projet d'aménagement, important pour le développement économique local, contribue à résorber la pénurie en foncier disponible, tout en limitant l'expansion urbaine par le recyclage de friches. Des interventions sur un boisement existant de 5 hectares qui borde le site d'activité à l'ouest visent à le conforter, le sécuriser et le régénérer. La commercialisation a débuté en 2022. Six terrains ont été cédés, pour un total de 7 ha (soit la moitié du foncier cessible) et les premiers chantiers ont démarré. L'implantation des entreprises, principalement dans le domaine de la construction, représente un total de 569 emplois, dont 87 créations de postes.



Ebusco s'implante à Cléon

Un projet qui représente 12 M€ d'investissement et génère 150 emplois dans les premières années puis 350 à terme, voilà une implantation majeure aux impacts positifs sur l'écosystème économique métropolitain et régional. Ce projet industriel d'envergure est celui d'Ebusco, société néerlandaise qui envisage d'installer sur le site Renault de Cléon une unité d'assemblage de bus électriques. Une fois arrivé à un rythme de croisière, ce seront au total près de 500 bus qui sortiront des chaînes de production pour alimenter les marchés français et d'Europe du Sud. Pour appuyer cette implantation, le concours des collectivités publiques est déterminant, et la Région a accordé une subvention de 1,2 M€ (soit 10 % de l'assiette éligible retenue) au titre du dispositif « Impulsion Invest », complétée par une aide de la Métropole de 600 000 €. La Métropole accompagne également, à hauteur de 276 373,50 € le financement des travaux immobiliers pour l'usine et le siège social national.

Assurer la transition vers une économie décarbonée et prospère

Un plan de développement ESS qui conforte les transitions

Les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sont souvent précurseurs en ce qui concerne les transitions écologiques et sociales. Elles sont actives dans les domaines liés au social, à la mobilité, à l'alimentation, au réemploi et recyclage. C'est notamment le cas de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), qui relève principalement de ce statut. Reconnaissant que ce secteur apporte des solutions locales adaptées aux enjeux de transition écologique, sociale, et économique dans laquelle elle est engagée, la Métropole a souhaité mettre en place un plan de développement ESS pour la durée du mandat. L'intervention vise à accroître la part de l'ESS dans l'activité du territoire et augmenter le nombre d'emplois qui dépendent de ces entreprises. Elle cible les structures exerçant dans la production ou la commercialisation de biens ou de services marchands, et qui présentent un modèle économique assurant leur fonctionnement.

Les concertations menées en 2021 ont dégagé une centaine de préconisations, rassemblées autour de quatre axes stratégiques :

- **Renforcer la visibilité de l'ESS et de ses acteurs ;**
- **Accompagner les projets de développement ;**
- **Accompagner les opportunités de développement des entreprises ESS ;**
- **Animer le réseau des structures ESS.**

Le plan de développement de l'ESS ainsi structuré a été présenté en mai 2022 à l'ensemble des acteurs et voté par les élus communautaires en juillet 2022.







Façonner un
territoire
diversifié,
naturel et
solidaire

4



4 Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire

Le PCAET

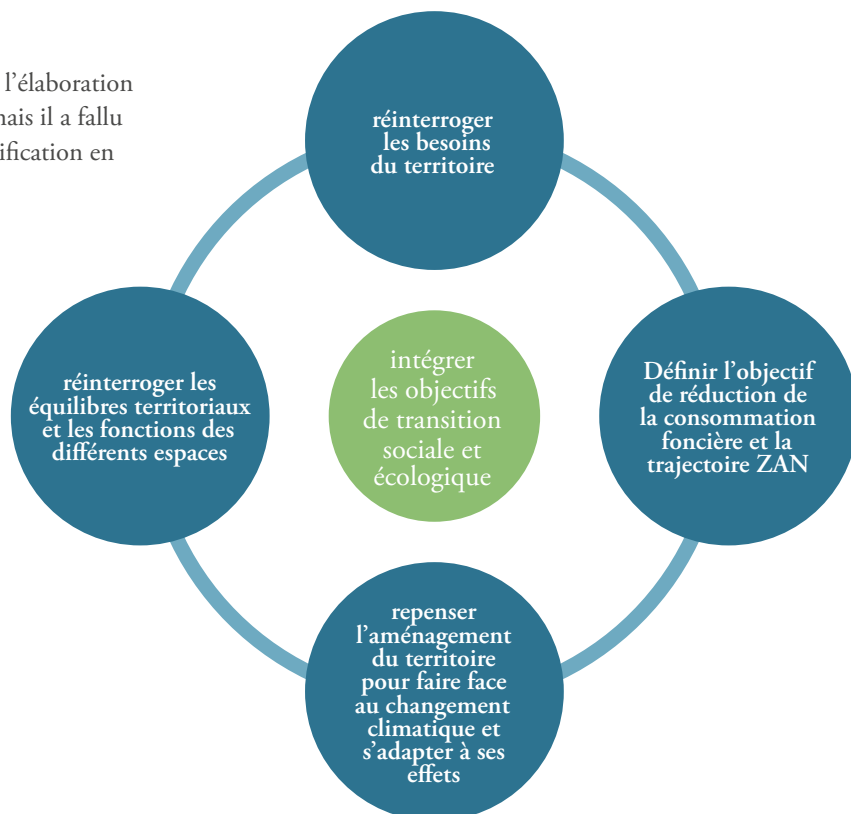
Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole est un document-cadre qui traduit les ambitions et les objectifs en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de réduction des consommations énergétiques, de production d'énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air.

Pour renforcer la concordance avec les documents réglementaires d'urbanisme et de planification que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les élus métropolitains ont validé en décembre 2022 la révision de ces différents outils et décidé de fondre le SCoT et le PCAET en un nouveau schéma unique, le SCoT-AEC.

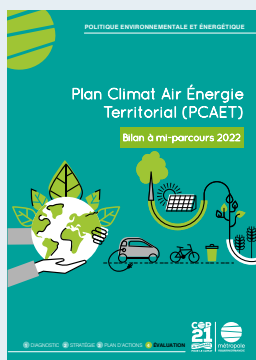
L'ensemble des thématiques retenues dans les 14 objectifs de transition social-écologique (dits Objectifs TSE) définis par la Métropole se retrouvent au cœur de la planification. Le défi majeur de l'élaboration d'un nouveau SCoT-AEC (Schéma de Cohérence Territoriale – Air-Énergie-Climat) et de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) consiste à transcrire dans ces documents les ambitions de la Métropole en matière de transition sociale et écologique et d'y intégrer les orientations des grands textes nationaux (Loi Climat Résilience et objectif « Zéro Artificialisation nette » ou ZAN). Articuler le nouveau schéma avec les différents plans, programmes, ou champs d'action nécessite de mettre à plat l'ensemble des politiques métropolitaines en veillant à leur compatibilité avec les projets du territoire et les 14 objectifs TSE (voir tableau « Documents de planification » dans le chapitre 3.1 « Un territoire nature »).

L'année 2022 a permis d'avancer par étapes vers l'élaboration du nouveau schéma (voir encadré : les étapes), mais il a fallu aussi assurer la mise en œuvre des outils de planification en cours. Pour le SCoT, cela consiste essentiel-

lement à rendre les avis obligatoires, dans le cadre des projets commerciaux soumis à autorisation d'exploitation commerciale et pour les projets de plus de 5 000 m² de surface de plancher. En 2022, trois avis commerciaux ont été examinés, tous conclus par un avis défavorable (contre 6 examens, dont 3 avis favorables en 2021). Pour le PLUi, les services de la Métropole apportent au quotidien une expertise sur la lecture et l'application des dispositions réglementaires du plan, et traitent les contentieux. Une cinquantaine de réponses ont ainsi été transmises aux agents internes, communes et usagers. Des évolutions du document sont en outre rendues nécessaires chaque année, en raison de l'émergence de projet ou de la transformation du territoire. En 2022, deux modifications ont été approuvées et deux ont été prescrites (sans être encore approuvées), représentant un total de 130 évolutions.



Une année bien remplie pour la Cellule PCAET-COP21



Après 3 années de mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Métropole Rouen Normandie a effectué un bilan à mi-parcours, conformément à la réglementation. La Cellule PCAET-COP21, qui coordonne l'ensemble de la politique de transition social-écologique de la

Métropole, en a assuré l'exécution et a rédigé le rapport. Elle a également organisé plusieurs ateliers pour le suivi des interventions réalisées ou planifiées dans le cadre du référentiel du label Climat Air Énergie, que la Métropole a reçu dès 2018. C'est elle aussi qui a piloté le projet d'Urbanpack qui s'est terminé en 2022 par l'approbation du plan d'action (voir encadré).

2022, étapes vers l'élaboration d'un SCoT-AEC

- Choix d'un SCoT-AEC.
- Définition et validation du process d'organisation pour conduire le dossier.
- Gouvernance technique & politique, dont collaboration avec les communes.
- Choix de mise en place d'une convention citoyenne.
- Structuration des cahiers des charges pour l'élaboration du SCoT-AEC et la révision du PLUi.
- Préparation des cahiers des charges des marchés à passer.
- Lancement de différentes démarches environnementales nécessaires à l'élaboration du SCoT-AEC et la révision du PLUi.
- Préparation des délibérations de prescription.



Partenariat européen et plan d'action Urbanpact

La Métropole Rouen Normandie a intégré en 2019 le réseau européen « Urbanpact – towards net-zero cities », rassemblant huit villes ou régions européennes engagées sur l'objectif « 100 % énergie renouvelable » à l'horizon 2050.

Les partenaires ont travaillé entre juillet 2020 et juillet 2022 selon la méthodologie définie pour les projets Urbact. La Métropole a bâti un plan d'action visant l'atteinte de l'objectif 100 % énergie renouvelable ainsi que la récupération et la neutralité carbone en 2050. Basé sur le PCAET approuvé en 2019, il les précise en opérant sur les principaux facteurs d'émissions de gaz à effet de serre : énergie et bâtiment, mais aussi transport et industrie que le PCAET n'avait pas traités. L'ensemble des activités effectuées dans le cadre d'Urbanpact fait l'objet d'une subvention du FEDER à hauteur de 47 971 €.

La stratégie porte sur quatre priorités :

- Rénover massivement et construire bas-carbone ;
- Augmenter la production d'énergie renouvelable ;
- Réinventer la mobilité des personnes et des biens ;
- Intégrer la transition dans les politiques économiques.



DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

Objectifs TSE :



4.1 Un territoire « nature »

La mise en cohérence des politiques publiques sur le territoire métropolitain s'appuie sur les documents de planification adoptés par les élus. La protection de l'environnement et des ressources naturelles représente un enjeu majeur qui doit y trouver sa place, aux côtés des politiques concernant l'habitat, les déplacements, le développement économique ou les équipements. Dans le cadre de l'élaboration et de la révision de ces schémas, le respect des 14 objectifs de Transition Sociale Écologique (TSE) est constamment présent à l'esprit. Des chartes pour la biodiversité ou l'exploitation forestière complètent les outils réglementaires en vue de la préservation de la nature.

La planification urbaine au service de la transition écologique

La Métropole a adopté en décembre 2022 la révision des différents documents de planification qui portent ses orientations à moyen terme en matière d'urbanisme et d'aménagement : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ces deux derniers documents feront l'objet d'un nouveau schéma unique, le SCoT-AEC (voir encadré).



Le SCoT, qui vaudra donc PCAET, mettra les enjeux de la Transition Sociale écologique (TSE) au cœur de la stratégie, avec la prise en compte des effets du changement climatique (risques, lutte contre les îlots de chaleur, décarbonation, enjeux 100 % EnR, autonomie alimentaire, biodiversité...). Le PLUi déclinera ces enjeux en dispositions réglementaires opposables aux projets d'aménagement et de construction.

Dans le cadre de cette révision, des études environnementales ont été lancées pour rassembler des informations sur la caractérisation des sols ou les zones humides. L'inventaire des arbres remarquables protégés est inclus dans ce recueil de données. L'objectif « Un territoire nature » s'inscrit bien dans la planification métropolitaine.

La publicité en ligne de mire

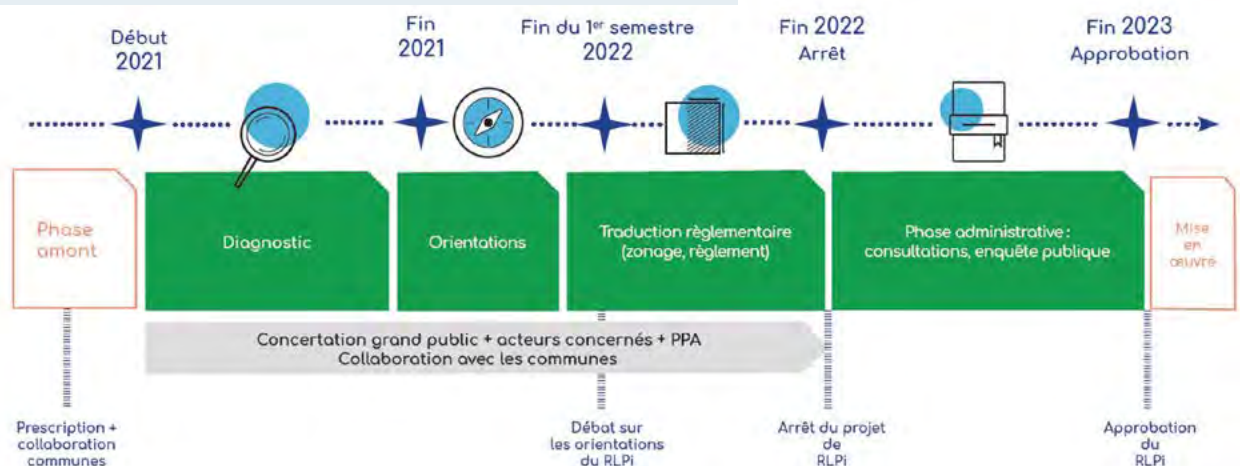


En complément de ces documents de planification adoptés ces dernières années et en cours de révision, la Métropole élabore actuellement un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi). Nouvel outil au service du projet politique porté en faveur de la conservation des paysages et du cadre de vie, il vise à limiter les impacts de cette activité. Le RLPi précise les conditions d'implantation des dispositifs publicitaires en privilégiant l'harmonisation sur l'ensemble de l'agglomération et participe ainsi à la cohésion territoriale. Il intervient sur les affiches, les pré-enseignes, les enseignes ainsi que sur les systèmes numériques à l'intérieur des vitrines commerciales. La concertation associe les professionnels du secteur et les organismes de protection de l'environnement. Le RLPi invite à interroger la place de la publicité dans le quotidien et incite les acteurs économiques à réfléchir à leur communication en considérant les enjeux de la transition sociale écologique.

Documents de planification

Document	Sigle	Date	Étape	Remarque
Schéma de Cohérence Territoriale	SCoT	2015	Adoption	
		2021	Bilan à 6 ans	
Schéma de Cohérence Territoriale Air-Énergie-Climat	SCoT AEC	décembre 2022	Délibération de prescription de l'élaboration	"SCOT valant PCAET" : englobe SCoT et PCAET
Plan Climat Air Énergie Territorial	PCAET	2019	Approbation	
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	PLUI	2020	Adoption	
		décembre 2022	Délibération de prescription de la révision générale	
Règlement Local de Publicité	RLPi	novembre 2019	Délibération de prescription de l'élaboration	
		2021	Élaboration	
Charte de la biodiversité		2021	Adoption	
Charte forestière des territoires		2021	Adoption	

Les étapes d'élaboration du RLPi



Charte de la biodiversité

La charte de la biodiversité, adoptée en 2021, met en lumière les actions de nombreux partenaires en lien avec celles portées par la Métropole en faveur de la biodiversité et de la protection des milieux naturels. Le plan couvre la période 2021-2026 et vise à connaître, protéger, restaurer et développer les espaces de nature. Les opérations menées en 2022 ont concerné :

- les milieux aquatiques et zones humides (Programme mares, Zone humide du Marais du Trait, Zone du Linoléum) ;
- les milieux secs (Programme de restauration des pelouses calcicoles, Site des terres du Moulin à Vent) ;
- les milieux agricoles (Programme haies, Programme messicole) ;
- les espèces rares et menacées (l'état des lieux de la flore sauvage avec le Conservatoire botanique national de Bailleul) ;



La nature en ville



Même en zone urbaine, les habitants peuvent découvrir des aires naturelles à proximité de chez eux. C'est l'ambition de la « Balade du Cailly », qui propose un itinéraire sécurisé pour les piétons ou les cyclistes, reliant Malaunay à Rouen en traversant sur 14 km les communes du Houleme, Notre-Dame-de-Bondeville, Maromme, Déville-lès-Rouen, et Canteleu. Cette opération répond à un triple objectif de mobilité active, d'aménagement des espaces publics et de respect de l'environnement dans toutes ses composantes (faune, flore, air, bruit, sols...), qui va jusqu'à limiter l'éclairage dans les zones les plus naturelles et minimiser la transformation des paysages. En 2022, la réalisation du projet a avancé sur plusieurs points : choix de la maîtrise d'œuvre, diagnostic, études techniques, négociations foncières, requalification de terrain.

Trouver la nature en ville passe aussi par la renaturation, pour laquelle la Métropole a consacré 1 093 392 € en 2022, dans le cadre des enveloppes « voiries » des pôles de proximité. 15 sites, dont 6 parkings, ont ainsi bénéficié de plantations d'arbres, de requalifications ou de végétalisation de terrains, ce qui a pour effet de reperméabiliser les surfaces en enrobé.

Des orthophotographies pour visualiser les paysages

Les orthophotographies sont des images aériennes ou satellitaires se présentant sous forme de dalles couvrant une zone de la Terre. Les géomaticiens de la Métropole ont conçu un programme pour récupérer des images de la couverture végétale du territoire métropolitain à chacune des actualisations des orthophotographies de l'Institut Géographique National. Ce projet a avancé en 2022, avec la réalisation des données et l'établissement des statistiques associées pour les années 2015, 2019 et 2022. Ce nouveau service permet de faire un état des lieux quantitatif de la surface de végétation, en particulier dans les secteurs urbains fortement minéralisés et imperméabilisés, et de suivre l'évolution de la couverture végétale. La récupération de statistiques à l'échelle de la Métropole, des communes, mais aussi de plus petites zones sera utile pour la connaissance du territoire.

Les forêts métropolitaines, espace de régénération

Fin 2021, la Métropole était propriétaire de 91 ha disséminés sur 6 sites, dont 36 ha (2 sites) bénéficiaient d'un document de gestion durable. Des démarches sont engagées auprès de l'ONF pour établir un tel document sur ses autres parcelles. La Métropole entend aussi garantir l'approvisionnement de la filière bois locale et sécuriser en partie ses propres besoins en bois énergie, notamment pour ses réseaux de chaleur urbains. Cela passe par l'acquisition d'espaces forestiers et par des échanges fonciers avec des propriétaires publics ou privés. En 2022, La Métropole a ainsi acheté des parcelles sur Boos, Bonsecours, Rouen (58 ha) et récupéré 35 ha sur le site du Madrillet. Des coupes de bois ont été programmées. Elles seront suivies d'une opération de reboisement en 2023. Un inventaire des espèces d'oiseaux et de chauves-souris a également été entamé.



Charte Forestière de Territoire

Le programme d'actions de la Métropole dans les domaines de la forêt est décliné dans une charte forestière de territoire établi pour la période 2021-2026. Les opérations menées en 2022 visaient à :

- prévenir les risques liés au changement climatique (matinée d'information sur les feux de forêt) ;
- accompagner les communes dans la gestion de leur patrimoine boisé (Opération de valorisation des bois en circuit court) ;
- sensibiliser et accompagner les porteurs de projet à la construction bois (guide des bois locaux, avec Fibois Normandie) ;
- sensibiliser et accompagner les porteurs de projet aux matériaux biosourcés (rencontre B to B "éco-matériaux locaux" à destination des professionnels de la construction) ;
- créer ou réhabiliter des aménagements pour améliorer les conditions d'accueil dans les forêts domaniales (réfection du parcours Ben Harrati à Canteleu et étude sur les entrées de forêts) ;

En 2022, le coût de l'entretien pour l'accueil du public dans les forêts domaniales s'est élevé à 268 461 € sous la maîtrise d'ouvrage de l'ONF. La Métropole a apporté son aide à hauteur de 75 % des dépenses engagées pour l'année 2022, soit 201 345 €.

Espaces d'information et d'animation, les trois Maisons des forêts de la Métropole sont des lieux pédagogique et ludique d'initiation et de sensibilisation à la nature et la forêt. Elles participent à la compréhension des enjeux de la biodiversité et valorisent le patrimoine forestier exceptionnel de la Métropole au travers d'expositions et de documentations. Elles organisent surtout un programme d'animations et d'événements apprécié du grand public et des scolaires et périscolaires (voir encadré).

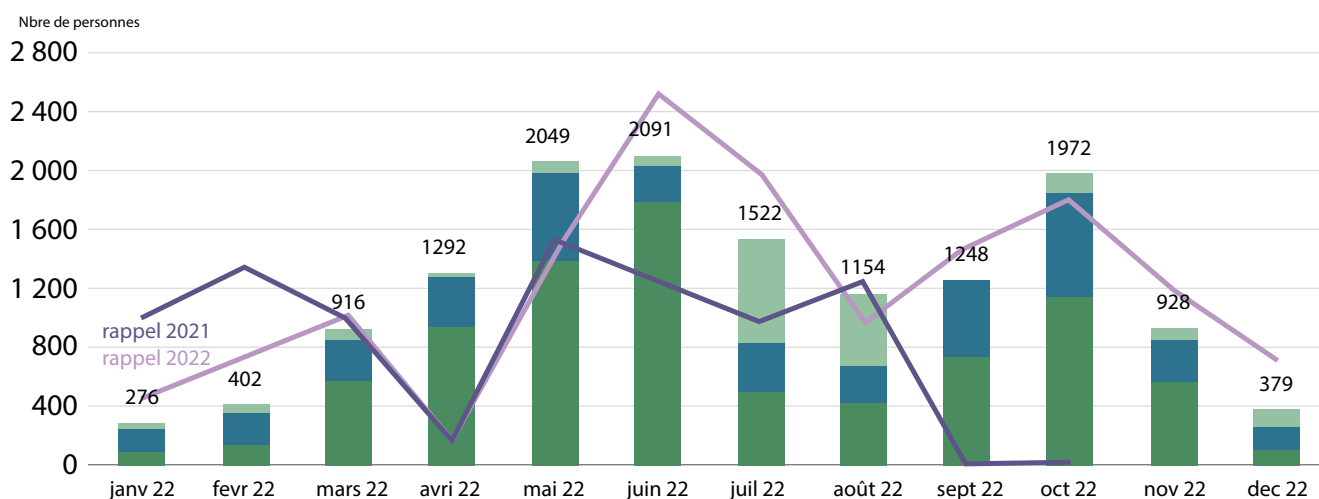
La fréquentation des Maisons de la forêt

en chiffres

MAISON DES FORÊTS - BILAN 2022

FRÉQUENTATION DES MAISONS DES FORÊTS

total 2022 : 14 229



Forêt monumentale, 2^e édition

Avec 400 000 visiteurs sur deux ans (2019+2021), la première édition de la « Forêt monumentale » avait rencontré un grand succès dans la forêt domaniale Verte. Cette biennale d'art reviendra de juin 2024 à septembre 2026. Ce sera au tour de la forêt de Roumare d'accueillir un parcours de 12 œuvres éphémères et une pérenne. L'appel à candidatures pour 9 des 13 œuvres a été lancé en novembre 2022.



DÉPARTEMENT E3DR

DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

Objectifs TSE :



4.2 Une cohésion sociale et territoriale

La solidarité impulsée par les politiques de cohésion de la Métropole s'exerce en direction des publics très divers : solidarité territoriale, solidarité intercommunale, solidarité sociale, solidarité générationnelle, solidarité internationale, égalité entre femmes et hommes, lutte contre les discriminations... Au regard de l'ensemble des missions réalisées, la solidarité n'est pas un vain mot et la Métropole s'est dotée d'outils pour la mettre en action, en accordant une attention aux plus pauvres, aux plus fragiles, aux plus éloignés de l'emploi, aux exclus du logement et de la santé. En œuvrant pour la mixité sociale, le renouvellement et le rééquilibrage, l'aménagement urbain et les grandes opérations d'équipement sont fédérateurs des différentes politiques conduites sur le territoire.

La Solidarité, socle de la cohésion

De l'attention aux jeunes en difficulté à l'appui à l'engagement étudiant, de la lutte contre les discriminations au partenariat avec des associations, la Métropole s'engage et soutient ceux qui s'engagent pour faire vivre la solidarité et œuvrer à la cohésion sociale. Ci-dessous, petit panorama de différents dispositifs.

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Le FAJ est destiné aux jeunes en difficulté afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Il peut apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. 643 jeunes (237 femmes et 406 hommes) ont été accompagnés en 2022. Au total, 970 aides ont été accordées, pour un montant total de 291 662 €. Les aides à l'insertion représentent 56 % de l'enveloppe, les aides à la subsistance 44 %.

Créactifs

Le concours Créactifs soutient financièrement des projets de jeunes en lien avec les compétences de la Métropole. Les actions doivent s'inscrire dans la transition sociale et écologique et permettre aux jeunes de participer activement à la vie de la collectivité à travers des initiatives innovantes et éco-citoyennes. La session 2022 a attiré 14 candidats et récompensé 8 lauréats (avec parité femmes-hommes). Les dossiers retenus témoignent de la diversité dans l'engagement des jeunes : quatre créations ou transformation d'entreprise, un projet de recherche-développement en matière de mobilité, un sur l'habitat inclusif, un dans le domaine de l'économie circulaire et enfin un relatif à la protection de l'environnement.

Créactifs
Appel à projets pour les 18-30 ans

Jusqu'à 5 000 € à la clé

Donne du sens à tes idées !

Inscris-toi sur metropole-rouen-normandie.fr/concours-creactifs jusqu'au 16 sept. 2022

NORMANDIE-SEINE métropole ROUEN-NORMANDIE

Engagement étudiant

En soutenant la plateforme Citizen Campus favorisant l'engagement bénévole des étudiants, la Métropole entend mobiliser ce potentiel pour répondre aux besoins des publics les plus précaires.

Partenariat avec les missions locales

Les trois missions locales du territoire accompagnent les jeunes sortis du système scolaire, avec ou sans qualification, dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale. En 2022, les conventions d'objectifs signées avec la Métropole dans le cadre d'un partenariat ont été renégociées, ce qui a permis un recentrage sur les politiques sectorielles : santé, prévention spécialisée, insertion par l'activité économique ou encore transition sociale et écologique.

Contrat de ville

Le contrat de Ville (CDV) lie l'État, la Métropole et les communes, pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires, favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de l'ensemble métropolitain et renforcer la coordination des politiques sectorielles.

En 2022, 49 % des financements ont été affectés à la réussite éducative, 28 % à l'emploi et au développement économique, 14 % à l'accès aux droits et 9 % à la promotion de la santé.

L'évaluation finale de ce programme, qui s'est déroulée en 2022, apporte des pistes pour la nouvelle contractualisation, en 2023. On retiendra notamment :

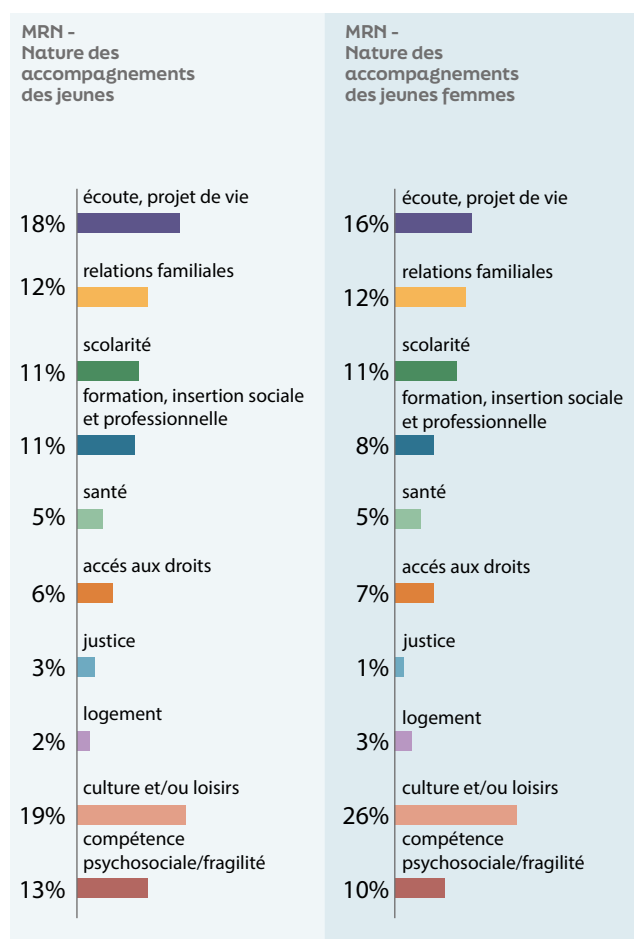
- **Rapprocher les volets cohésion sociale et renouvellement urbain du contrat de ville ;**
- **Prioriser les objectifs, trop nombreux actuellement ;**
- **Dédier une partie des financements aux équipes locales pour la mise en œuvre des projets ;**
- **Interroger la place de chaque partenaire, notamment l'État, la Métropole et les communes, dans le pilotage ;**
- **Renforcer la participation des habitants au pilotage et à la mise en œuvre.**

Plan territorial de lutte contre les discriminations

La Métropole développe une approche intégrée de la lutte contre les discriminations, par sa prise en compte dans le Contrat de ville. Elle déploie en outre un programme opérationnel d'actions spécifiques.

Prévention spécialisée

La prévention spécialisée est une action éducative qui vise l'insertion sociale des jeunes âgés de 11 à 25 ans, agit contre les risques d'exclusion et soutient l'accès aux droits, à la santé, à la formation, à l'emploi, au logement, à la culture et aux sports.



En 2021 (chiffres non disponibles pour 2022), 1 689 jeunes de 11 à 25 ans, dont 623 femmes, ont été accompagnés sur le territoire de la Métropole. Les interventions portent notamment sur le décrochage scolaire (970 jeunes), l'accès à la formation et à l'emploi (1 084 jeunes), la prévention des conduites à risque (452).

En amont du renouvellement des habilitations, la Métropole s'est penchée sur l'évaluation de sa politique et a transmis en 2022 son rapport aux associations et communes concernées ainsi qu'aux différents partenaires, tels que les services de l'État, le Département, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Éducation nationale, les Missions locales... L'ensemble des associations impliquées ont vu leur autorisation reconduite en septembre 2022 pour une durée de 15 ans, avec, entre autres, un recentrage sur le travail de rue et une présence sociale plus forte en soirée et le week-end.

Plan Égalité femmes / hommes

Ce plan d'action, actualisé en 2021, se décline autour de deux axes : développer une culture de l'égalité sur le territoire (25 actions) et favoriser l'égalité femmes-hommes dans les politiques métropolitaines (56 actions). Parmi les opérations soutenues en 2022, on notera :

- **Création d'un observatoire de l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture, porté par l'association HF Normandie. Restitution publique en mars 2022 en présence d'un représentant du Haut Conseil à l'Égalité ;**
- **Formation spécifique, avec le CNFPT et le cabinet PERFEGAL, pour la mise en place d'un budget intégrant le genre dans les services de la Métropole et de la Ville de Rouen ;**
- **Actions menées par le collectif d'établissements d'enseignement supérieur du technopôle du Madrillet, pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;**
- **Accompagnement pour l'insertion des femmes victimes de violences suivies par l'association CAPS ;**
- **Antenne rouennaise du centre interdépartemental de prise en charge des auteurs de violences conjugales, portée par l'association Emergence-s.**

L'égalité Femmes-Hommes

en chiffres

Répartition des financements

Crédits spécifiques EFH 2022 par thématiques	Pourcentage
lutte contre les violences conjugales	43,4 %
arts et culture	28,9 %
mobilité	10,6 %
solidarité	10,3 %
journées internationales	4,3 %
sport	2,2 %
espaces publics	0,2 %
Total	100 %

Mixité sociale et renouvellement urbain

Alors que la grande majorité des logements locatifs sociaux sont situés dans 10 communes de la Métropole et notamment dans les quartiers Politique de la Ville (QPV), le renouvellement urbain et les opérations d'aménagement et de construction de logements contribuent à renforcer la cohésion sociale et la solidarité. En outre, les nouvelles habitations répondent aux exigences énergétiques et environnementales.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), trois lignes directrices guident la stratégie métropolitaine en matière de mixité sociale et de rééquilibrage du peuplement :

- **programme de démolitions avec relogement préalable favorisant la mixité sociale ;**
- **reconstitution d'une offre équivalente mieux répartie sur le territoire métropolitain ;**
- **programme de diversification de l'habitat dans les quartiers politique de la ville (QPV).**

1 665 logements sociaux ont ainsi été identifiés pour la reconstitution du parc. Les projets d'habitat neufs en diversification représentent plus de 600 nouveaux logements. En 2022, les réalisations sont conformes aux objectifs, notamment, ceux inscrits dans la charte de relogement.

- **60 % des relogements hors QPV et 19 % dans des logements neufs ou récents.**
- **353 logements autorisés au titre de la reconstitution de l'offre démolie, dont 199 dans des communes en déficit de logements sociaux.**
- **70 % de logements financés en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).**
- **100 % des logements identifiés sont réalisés par des bailleurs démolissant du patrimoine dans le cadre du NPNRU.**

Les opérations d'aménagement

L'aménagement urbain est fédérateur des différentes politiques de la Métropole et de la Ville de Rouen. Pour gagner en cohérence et en efficacité, la Direction Aménagement et Grands Projets (DAGP) est un service commun à la ville centre et à l'EPCI. Pour 2022, le service a réalisé cinq études (Balade du Cailly, Quartier de la Santé, Seine Sud, NPRU Rouen, Quartiers Ouest de Rouen). Il a mené cinq concessions d'aménagement, dont quatre pour la Métropole (Rouen Flaubert, Le Halage, Sablonnière, Elisa Lemonnier) et une pour la Ville de Rouen (Luciline). Il est responsable d'un mandat d'aménagement et suit une opération en maîtrise d'ouvrage directe. Par ailleurs, la Métropole s'est structurée en 5 pôles de proximité afin de permettre une gestion de proximité, efficace et réactive.

Les 5 pôles de proximité

en chiffres

	Austreberthe-Cailly		Val de Seine		Seine Sud		Plateaux Robec	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Nombre de rétrocessions		8 (délibérés + signés)		2		48	4	6
Nombre de DIA	1 387	1 326	1 547	1 298	1 462	1 582	1 128	1 289
Nombre de cessions		2(délibérés)		3		1	0	2
Nombre d'acquisitions		11(délibérés + signés)		0		3	7	4
Nombre de procédures en cours		78		75		5		95

Les Pôles de Proximité : organisation

- Un découpage à la fois technique et politique au service d'une territorialisation de l'action publique.
- Une gestion de proximité, efficace et réactive : 5 Pôles de Proximité (Equiv. 100 000 Hab.) tenant compte des synergies entre les communes, des logiques de découpage territorial de nos documents programmatiques (SCOT, PLH, PDU, ...) et des modalités de concertation.

Le périmètre d'intervention des pôles

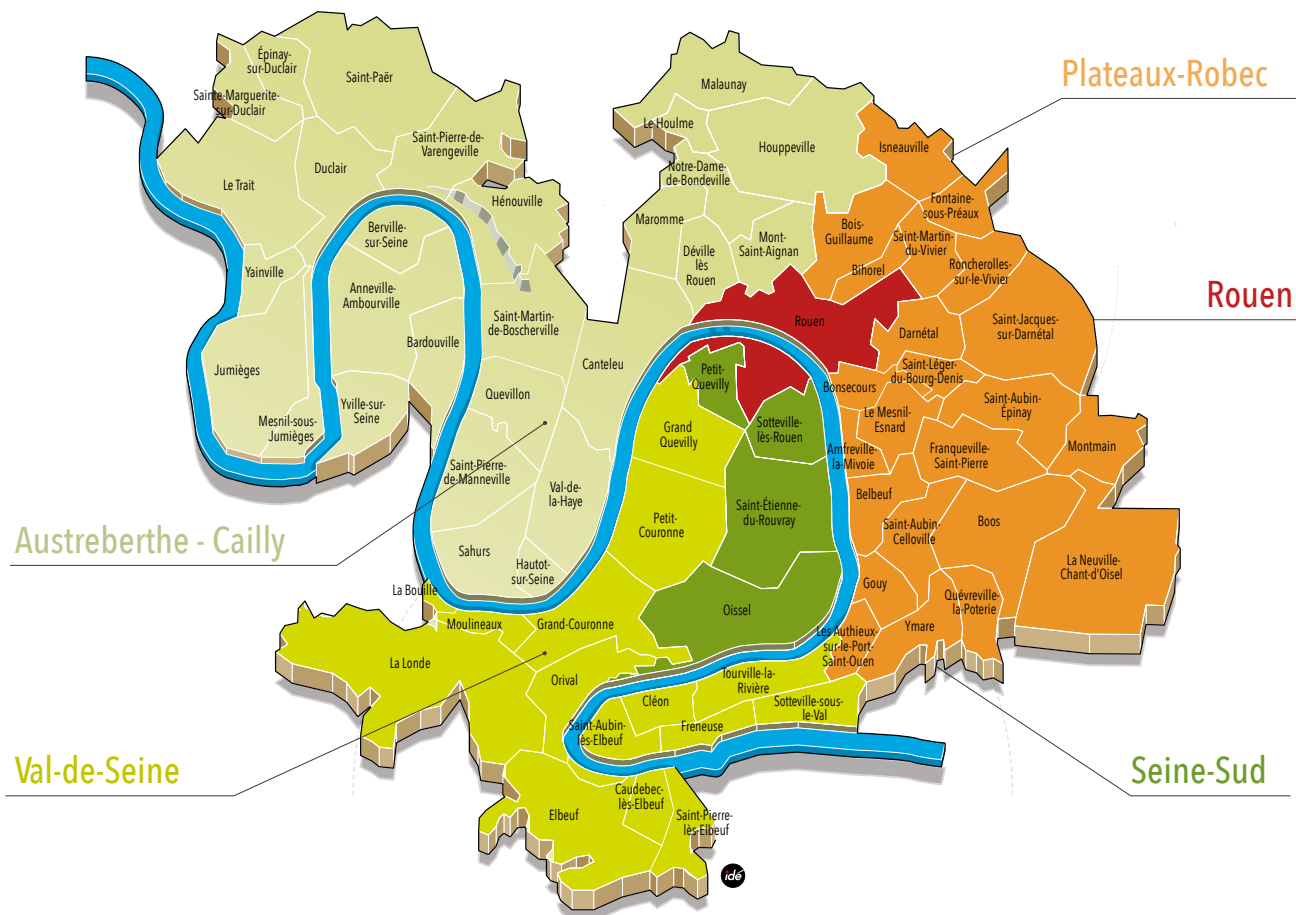
La voirie et les espaces publics

- création, aménagement et entretien des voiries
- signalisation, éclairage public
- gestion des parcs et aires de stationnement
- création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tous modes de déplacement urbain

La gestion des déchetteries

- 16 déchetteries gérées par les pôles sur l'ensemble du territoire

Les missions d'urbanisme de proximité



Intégration et lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté, élaborée en 2018, la Métropole Rouen Normandie a contractualisé avec l'État, pour la période 2020-2022. Un programme d'actions relevant de ses compétences a été établi. Pour 2022, il comprend 17 projets regroupés en 7 thématiques, résumées comme suit :

- **Insertion : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ;** Clauses sociales sur les opérations NPNRU...
- **Égalité femmes / hommes :** accompagnement des victimes de violences conjugales ; prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales ;
- **Santé :** nouvelles maisons de santé intervenant sur les quartiers prioritaires ; réseau de santé sexuelle ; réseau santé précarité ; formations premiers secours en santé mentale ; observatoire de la santé et du social ;
- **Prévention spécialisée :** interventions sur Elbeuf et diagnostic sur deux communes qui n'en bénéficient pas ;
- **Mobilité :** plateforme pour l'animation de vélo-école ; accompagnement de la mobilité des personnes en précarité ; tarification solidaire pour le service Lovelo...
- **Lutte contre la précarité alimentaire :** projets « Métropole nourricière » ; jardins nourriciers ; approvisionnement en produits frais pour l'aide alimentaire ;
- **Politique de la ville :** formation et outillage des agents intervenants sur les quartiers prioritaires.

2022 représentait la troisième année d'exécution pour la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Elle a confirmé l'opportunité d'un partenariat avec l'État. Les actions ayant démarré en 2020 commencent à porter leurs fruits. À titre d'exemple : l'organisation de l'aide alimentaire, avec l'appel à projets « Métropole nourricière », s'est traduit par le dépôt de 26 dossiers, parmi lesquels 22 lauréats et 20 bénéficiaires d'une subvention, pour un montant total de 126 974 €. L'expérimentation du chantier d'insertion du MIN pour faciliter l'approvisionnement en produits frais des associations d'aide alimentaire, s'inscrit aussi dans cette thématique.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics de la Métropole et des communes membres - ainsi que ceux des maîtres d'ouvrage publics ou parapublics volontaires - a concerné 70 opérations, et 8 maîtres d'ouvrage différents. Elle a permis l'embauche de 242 salariés, pour un total 109 352 heures travaillées.

Améliorer l'accès à l'emploi

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) permet d'améliorer l'accès à l'emploi en mettant en œuvre des parcours individualisés. La Métropole a signé un protocole d'accord avec l'État, le Département de la Seine-Maritime et la Région Normandie, pour la période 2021/2027. En 2022, le Fonds Social Européen (sur des crédits REACT-EU) a contribué à hauteur de 99 % du budget.

Au 31 décembre 2022, 753 personnes avaient été accueillies et accompagnées depuis le début du protocole. Parmi celles qui sont sorties du dispositif, 39,8 % ont trouvé un emploi durable ou se sont engagés dans une formation certifiante ou diplômante.



(Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf-Louviers-Val de Reuil, maison des femmes, victimes de violence conjugale.)

La Stratégie santé métropolitaine

La Stratégie Santé métropolitaine a été adoptée en septembre 2021. Elle cible les populations en situation de précarité et les zones dont la démographie médicale est faible, contribuant ainsi à la cohésion sociale et territoriale. Elle se décline en trois axes :

- Améliorer l'accès à l'offre de soins ;
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé ;
- Lutter contre la mortalité évitable.

Parmi les réalisations 2022, deux projets ont été financés dans le cadre du soutien à la création de Maisons de santé pluridisciplinaires, à hauteur de 20 000 € chacun, sur Elbeuf et au Trait. Dans le cadre du soutien aux réseaux de santé métropolitains, trois réseaux ont bénéficié d'une aide : Santé sexuelle (35 000 €) ; Santé Précarité (26 640 €) ; structuration des Communautés professionnelles territoriales de santé (103 600 €)

Au titre du Ségur de la santé, trois projets ont été retenus en 2022. Ils concernent la modernisation des activités d'addictologie, de médecine interne et de gériatrie au CHU de Rouen sur le site de Saint Julien (405 000 €), l'augmentation capacitaire du centre de lutte contre le cancer Henri Becquerel (806 600 €) et l'acquisition du logiciel Ethos (183 400 €) qui permet d'adapter le traitement de radiothérapie en quelques minutes (contre 1 journée de travail actuellement).

Solidarité territoriale

La Métropole a mis en place différents fonds de concours afin de soutenir les investissements de ses communes membres. Les sommes versées participent à la rénovation de bâtiments, contribuent aux économies d'énergie et à la végétalisation des espaces ou permettent de rendre le territoire plus sûr grâce à la vidéoprotection.

- **Le FACIL (Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local)** intervient à hauteur de 25 % pour appuyer les opérations d'investissement sur l'ensemble des 71 communes. Il valorise les projets qui apportent une plus-value sociale écologique particulière par une bonification de 25 % supplémentaire.
- **Le FAA (Fonds d'Aide à l'Aménagement)** soutient l'investissement pour les 45 communes de moins de 4 500 habitants.



École Frank-Innocent, rénovation, fonds d'aide à l'aménagement (FAA)

Les fonds de concours

en chiffres

Année	Nouveaux projets		Montant global attribué		Nombre de communes ayant déposé un dossier	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
FACIL	51	68	3 132 422 €	3 522 776 €	17	16
FAA	32	40	355 753 €	359 644 €	20	18

Solidarité internationale

Ouverte sur le monde, la Métropole participe à l'effort international pour soutenir les projets de développement (voir encadré « 1 % Eau et assainissement »), apporter une aide dans les situations de catastrophe (voir encadré Participer à l'urgence internationale) et accueillir les réfugiés. Inscrit dans la dynamique de la Stratégie Nationale pour l'Intégration des Réfugiés, le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI), d'une durée de deux ans, agit en direction des personnes bénéficiant d'une protection internationale et des primo-arrivants sur le territoire de la Métropole. La mise en œuvre s'appuie sur les acteurs de terrain dans les différents secteurs d'intervention (insertion professionnelle, formation, santé, accès aux droits, sport, culture). Les projets soutenus répondent à quatre priorités :

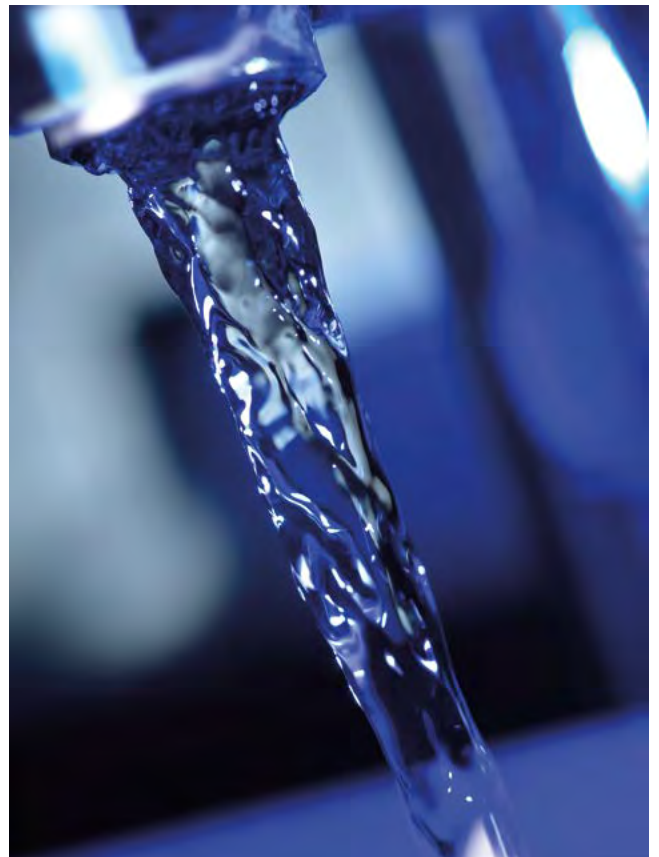
- **L'amélioration de la coordination des acteurs ;**
- **Le soutien aux initiatives locales ;**
- **Le soutien aux professionnels et aux bénévoles ;**
- **Le développement de la capacitation des publics concernés.**

16 actions ont été soutenues en 2022 pour le compte de 523 personnes, dont 441 bénéficiaires d'une protection internationale. 250 046 € de subventions versées en 2022 sur un total de 411 368 € depuis le début du contrat. On peut citer le parrainage professionnel assuré par des dirigeants d'entreprise, sous l'égide de l'association France Terre d'Asile.



Le « 1 % Eau et assainissement »

Pour réaliser son « Objectif de développement durable 6 », et faire en sorte que tous les habitants de la planète aient accès en 2030 à l'eau propre et à un réseau d'assainissement, l'ONU compte sur les contributions des pays riches. La Métropole Rouen Normandie apporte sa part dans le cadre de sa politique de solidarité internationale. Avec le « 1 % Eau et assainissement », elle participe au financement de projets pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, en particulier pour Madagascar, le Burkina Faso et le Sénégal. Le montant annuel est de 60 000 €.



Participer à l'urgence internationale

L'aide d'urgence internationale permet à la Métropole Rouen Normandie d'être réactive en cas de catastrophe naturelle (séisme, inondations...), de crise humanitaire ou de guerre et de répondre aux sollicitations lancées par l'État, les ONG ou des associations. En 2022, elle s'est mobilisée pour l'Ukraine à la suite de l'appel aux dons du fonds FACECO (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), contribuant à hauteur de 50 000 €.



L'interterritorialité : une complémentarité des stratégies métropolitaines avec celles des territoires proches

Le bassin de vie rouennais, place portuaire maritime et fluviale et pôle urbain majeur de la vallée de la Seine, déborde les périmètres administratifs, renforçant les défis autour de l'organisation d'un territoire qui pèse un quart des emplois en Normandie. Les coopérations interterritoriales de la Métropole Rouen Normandie montent ainsi en intensité et s'expriment sur plusieurs niveaux. L'action combinée de l'agence de développement économique, de l'agence d'urbanisme et du Pôle métropolitain Rouen Seine-Eure consolide les stratégies de développement et construit le fait métropolitain. Parallèlement la préparation de la candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 esquisse un récit associant l'ensemble des territoires de Vernon-Giverny à Honfleur.

Le Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure



Dès 2012, la Communauté d'agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe, aujourd'hui Métropole, a fait le choix de s'associer à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, aujourd'hui Agglo Seine-Eure, à travers la création d'un Pôle Métropolitain. Celui-ci rassemble désormais, depuis la fusion en 2019 de l'Agglo Seine-Eure avec sa voisine, la Communauté de communes Eure-Madrie-Seine, près de 600 000 habitants et 131 communes rurales et urbaines dans une structure dédiée, dotée d'une assemblée de 32 élus, qui renforce les actions communes dont les deux EPCI conviennent.

Limitrophe de la Métropole, dans le Département voisin de l'Eure, l'Agglo Seine-Eure propose un cadre de vie d'une grande richesse (la forêt de Bord, la Seine, l'Eure) et des potentialités économiques de premier plan à une heure de Paris. Son histoire industrielle et sa proximité immédiate aux grands axes routiers lui permettent de porter aujourd'hui plus de 40 000 emplois dont de nombreux emplois industriels de pointe et tertiaires (pharmacie, cosmétique, logistique...).

La vocation du Pôle métropolitain Rouen – Seine – Eure est

simple : favoriser par le dialogue les synergies et les projets communs, permettre la mutualisation des réflexions et des perspectives sur des sujets choisis d'un commun accord. Il concentre notamment ses travaux sur le développement économique, le soutien aux pôles de compétitivité et clusters du territoire, le tourisme-nature et les mobilités. Pour animer ce syndicat mixte, des référents ont été nommés dans chacun des EPCI concernés. Au lendemain des élections municipales de 2020, il est présidé par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie. Bernard LEROY, Président de l'Agglo Seine Eure, en est le Vice-Président.

2022 - Réalisations :

Sur le champ du développement économique, le Pôle Métropolitain est compétent pour les secteurs des biotechnologies, de la santé, de la cosmétique, de l'automobile et de la logistique, ainsi que pour la mise en place d'actions de promotion et de prospection économique. Il apporte en particulier un soutien public aux pôles de compétitivité et clusters (filiales) présents sur le territoire. Ces partenariats permettent à la fois de contribuer, en complément de la Région, à l'animation des filières et pôles de compétitivité, au renforcement de l'attractivité et au rayonnement du territoire ainsi qu'à la dynamique de projets. Ils permettent également de donner une meilleure connaissance des acteurs économiques du territoire, de renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie et d'améliorer la prise en compte des problématiques communes ou spécifiques à certains secteurs, notamment en matière des nouveaux enjeux qui se posent au regard des transitions écologiques, numériques et sociétales.

Cette approche permet enfin d'apporter une expertise fine sur les différents projets portés par les deux EPCI (Territoires d'innovation, Territoire d'Industries, logistique urbaine...). La logique de contractualisation de ces partenariats à l'échelle du Pôle Métropolitain tient dans la recherche de rayonnement global du territoire même si les attentes et déclinaisons opérationnelles attendues peuvent être différentes entre l'Agglo Seine-Eure et la Métropole Rouen Normandie. Les pôles et filières concernées en 2022 sont Cosmetic Valley, Polepharma, LSN, TES, Next-Move et, à compter de 2022, NAE (Normandie Aéro-Espace). Le soutien financier s'est élevé à 185 070 € en 2022.

Le Pôle Métropolitain concentre son action en matière de valorisation touristique sur le tourisme vert et l'itinérance douce, à travers une coopération entre les deux offices de tourisme du territoire et les services des deux EPCI. Elle se décline en particulier par un travail de fond destiné à accompagner le déploiement de la Seine à Vélo.

L'année 2022 a permis la définition d'un règlement d'aide pour accompagner les socioprofessionnels à la labellisation Accueil Vélo et l'aboutissement d'un certain nombre d'ac-

tions démarrées l'année précédente. Ainsi la mise en œuvre de la « résidence artistique » portée par l'Atelier 1.1 a été inaugurée au printemps : les 2 œuvres, esquissant une proue à Saint-Aubin-lès-Elbeuf et un ponton à Martot, permettant de contempler la Seine, se font désormais écho et font lien avec l'itinéraire de la Seine à Vélo le long du fleuve. D'autre part la création de l'exposition « détours inattendus » sur l'aire d'autoroute de Vironvay est désormais achevée et installée depuis l'été. Le travail photographique réalisé à cette occasion a servi également de ressources à la démarche engagée à l'échelle plus large de l'Axe Seine sur les panoramas autour du fleuve.

Sur le champ des mobilités, des avancées fortes se sont concrétisées sur le covoiturage, les habitants de l'Agglomération Seine Eure sont parmi les habitants des EPCI limitrophes les premiers utilisateurs du régime d'aide créé par la Métropole Rouen Normandie qui soutient et accompagne les voyages réalisés vers et depuis la Métropole via l'application Klaxit. Entre le 15 septembre 2021 et le 30 septembre 2022, 25 623 trajets entre la Métropole et l'Agglomération Seine Eure ont ainsi été financés, représentant un tiers des trajets via cette application entre la Métropole Rouen Normandie et les EPCI de son aire d'attraction. Le 1^{er} mars 2022 était par ailleurs lancée la ligne Covoit'Ici entre Rouen et Val de Reuil, qui a d'ores et déjà généré 1 900 inscrits et 889 trajets. Les deux EPCI travaillaient en outre au développement d'une liaison de transport en commun régulière de Gaillon à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, reliant le territoire des deux Établissements pour le printemps 2023. À la fin 2022, les cadres techniques et financiers de ce projet étaient arrêtés.

Au-delà de ces champs d'intervention traditionnels, les équipes des deux EPCI ont exploré des espaces nouveaux de coopération dans le prolongement de la Charte agricole du territoire, adoptée par la Métropole, en vue d'une action commune permettant de valoriser les ressources maraîchères et fruitières du Pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés à Val de Reuil : le projet de développement d'une filière de légumes en plein champ a vu la réalisation de l'étude diagnostic et de marché engagée, en lien avec la Chambre Régionale d'Agriculture Normande et Bio en Normandie, ainsi que la poursuite des négociations avec un opérateur pour la création d'un outil de transformation des légumes. Si celles-ci n'ont pu aboutir, le travail de sensibilisation et de mobilisation des acteurs se poursuit.

La Métropole et l'Agglo Seine Eure ont par ailleurs poursuivi leurs travaux, élargis à l'ensemble des Intercommunalités et Départements de la vallée de la Seine, sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), dans le cadre du « syndicat mixte de gestion de la Seine Normande » et se sont également engagées, sur le même périmètre, dans la démarche « Territoires d'Industrie », initiée par l'État sur la vallée de la Seine.

Le Pôle Métropolitain n'est toutefois qu'un outil parmi d'autres d'une structuration progressive du bassin de vie, à laquelle participent également l'agence de développement économique et l'Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE), outil d'études et de dialogue inter-territorial dont le périmètre est plus large. Tous construisent un fait métropolitain qui s'impose de plus en plus comme une réalité vécue par une même population qui vit et se déplace au sein d'un espace urbain cohérent, le long de la Seine.

Alliance des territoires

La Métropole Rouen Normandie est engagée depuis bientôt 10 ans dans un travail de plus en plus dense autour du développement de la vallée de la Seine, débouché maritime et fluvial naturel et corridor portuaire de Paris à la mer, doté d'un réel potentiel économique, touristique et paysager. Apparue dans le cadre des travaux de l'AIGP, au travers des propositions de l'architecte-urbaniste Antoine Grumbach, qui projette « la vallée de la Seine comme le cadre d'une grande métropole mondiale, où l'urbain et la nature seraient réconciliés, Paris, Rouen, Le Havre enrichissant cette région capitale de leurs identités propres », cette séquence nouvelle de développement a été consolidée par la nomination d'un Délégué Interministériel au développement de la vallée de la Seine et la conclusion d'un Contrat de Plan Interrégional 2015-2020 (CPIER). Un nouveau Contrat de Plan Interrégional est d'ailleurs en préparation pour 2023, précédé de l'actualisation du Schéma Stratégique de la vallée de la Seine, pour lequel la Métropole Rouen Normandie a déposé une contribution commune avec la Mairie de Paris, la Métropole du Grand Paris et la CU Le Havre Seine Métropole. La construction d'une action publique à cette échelle a permis également de renforcer de nombreuses collaborations, notamment celle des agences d'urbanisme, de fédérer des initiatives et un discours partagés, esquisses d'une collaboration plus profonde qui paraît maintenant indispensable entre les EPCI le long de la Seine.

Par ailleurs, les récentes révisions des périmètres des EPCI, à travers les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale, facilitent les potentialités de coopération, en structurant le maillage intercommunal de part et d'autre de la Métropole. Celle-ci a ainsi entamé un dialogue avec les EPCI limitrophes en première couronne pour construire des collaborations et échanges sur des thèmes qui dépassent naturellement les frontières physiques institutionnelles (environnement, tourisme, déplacement...). Ce dialogue s'est notamment concrétisé par l'établissement d'une Convention de coopération interterritoriale avec la Communauté de communes voisine Lyons-Andelle et l'ouverture de réflexions dans le cadre de l'Agence d'Urbanisme (Itinéraire Grand Territoire) associant

les 6 EPCI adhérents. L'année 2022 a été mise à profit pour consolider une Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Roumois Seine sur de nombreux champs (mobilité, planification, tourisme, agriculture). Elle a permis également à la Convention d'Entente entre la Métropole et la Communauté de Communes Caux-Austreberthe, adoptée en 2021 sur le champ précis des mobilités, de se déployer en particulier par le lancement d'une ligne commune de co-voiturage Barentin-Rouen et la création d'un tronçon entre les communes de Villers-Ecalles et Saint-Pierre-de-Varengeville.

L'ensemble de ces outils avaient vocation à être renforcés en 2023 (élargissement de la Convention d'Entente avec la Communauté de Communes Caux-Austreberthe à la thématique de la planification, actualisation du cadre partenarial avec la Communauté de Communes Lyons-Andelle, construction d'un cadre partenarial avec la Communauté de Communes Inter Caux Vexin). Le thème des mobilités y est particulièrement structurant, en cohérence avec la révision du Plan De Mobilité de la Métropole et l'engagement des réflexions sur un futur SERM (Service Express Régional Métropolitain).

Toutes ces démarches participent d'une même conviction : les coopérations peuvent sur certains thèmes renforcer les politiques publiques et participer ce faisant à part entière au projet métropolitain.

À signaler également, sur une maille plus large, l'initiative de la Métropole Rouen Normandie et de la CU Le Havre Seine Métropole qui ont pris conjointement la décision de signer ensemble un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), outil créé par l'État pour soutenir les actions territoriales de transition, à la suite de la crise de la Covid19. Celui-ci prend pour objectif la neutralité carbone dès 2040, en mettant notamment le cap sur la mobilité décarbonée, le développement de l'hydrogène vert, la réhabilitation thermique des bâtiments, et la logistique fluviale.



DÉPARTEMENT ÉCONOMIE, ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS) DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

Objectifs TSE :



4.3 Des villages acteurs de la TSE

La transition social-écologique (TSE) impulsée par la Métropole Rouen Normandie (MRN) génère des dynamiques dans les petites communes, qui s'engagent à leur tour. Articuler les orientations décidées à l'échelle de l'espace métropolitain et les actions menées au niveau communal renforce l'impact de cette politique sur l'ensemble du territoire.

La Cop21, une dynamique pour les communes

La COP21 Rouen Normandie en faveur de la lutte contre le changement climatique a conduit à l'Accord de Rouen pour le Climat, signé en novembre 2018 par 70 communes du territoire. En 2022, un bilan des engagements pris en 2018 a été établi. Pour aller plus loin et guider les villes vers la transition écologique, la Métropole a mis en place en 2022 les « conventions COP21 ». Cet outil permet d'articuler les actions Climat-Air-Énergie réalisées localement avec celles de la Métropole. Cinq communes ont déjà signé une convention COP21, avec au total 70 nouveaux engagements pour le climat.

Pour animer et impulser la dynamique Cop21, les services métropolitains accompagnent les municipalités qui souhaitent renouveler ou obtenir le label « Climat-Air-Énergie » (6 en 2022) et pilotent le réseau des 15 communes labélisées. Des outils de communication (newsletter, plateforme notrecop21) assurent le lien.

La Métropole a entamé un travail sur l'open data, afin de mettre les indicateurs Climat-Air-Énergie à la disposition des communes.

Duclair et Le Trait, lauréates « Petites Villes de Demain »

Le programme Petites Villes de Demain (PVD), lancé par l'État en 2020, s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité. Les moyens dégagés visent à conforter leur statut de cités dynamiques et les aider à répondre aux objectifs des transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques.

Lauréate de la labélisation PVD, Duclair et Le Trait doivent signer une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), nécessaire pour la mise en œuvre du projet. Impliquée dans le dispositif aux côtés des deux communes, la Métropole les a accompagnées en 2022 dans l'élaboration de ce document, qui a été approuvé lors du conseil métropolitain du 12 décembre 2022. Les villes de Rouen et d'Elbeuf, pivots du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), ont été associées à la démarche. Pour les villes signataires et la Métropole, l'ORT donne accès à des outils juridiques et fiscaux spécifiques dans trois domaines : habitat, commerce et urbanisme/foncier.

DÉPARTEMENT TERRITOIRE ET PROXIMITÉ

Objectifs TSE :



COHÉSION SOCIALE



TSE MRN



PENSER LA TRANSITION

4.4 Un fleuve fédérateur

La présence de la Seine structure l'activité, qui s'organise autour du fleuve : culture, loisir, habitat, économie, transport... Un nouveau rapport à la nature s'impose et les habitants s'approprient les quais et les rives. Le rôle fédérateur du fleuve s'exprime également à l'échelle plus large de la vallée de la Seine. Projet majeur de la décennie 2020, la candidature de Rouen au titre de « Capitale européenne de la Culture » pour 2028 s'articule très pertinemment autour de l'axe séquanien et porte l'ambition de construire des actions qui transforment le territoire et son image pour des décennies.

Les rencontres de l'axe Seine – l'Entente Axe Seine

Pour la France comme pour l'Union Européenne, l'Axe Seine est une évidence stratégique qui appelle une mobilisation exceptionnelle. C'est le sens de l'initiative conjointe prise par la Maire de Paris, le Président de la Métropole Rouen Normandie et le Président de la CU Le Havre Seine Métropole en février 2021, bientôt rejoints par la Métropole du Grand Paris et de la déclaration qu'ils ont rendu publique à cette occasion : « Depuis dix ans, des réflexions importantes ont été lancées, des crédits significatifs apportés dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional sur la Vallée de la Seine (CPIER), une réforme majeure engagée à travers la fusion des Ports de la vallée de la Seine, qui permettra de porter une vision coordonnée à l'échelle des 3 territoires.

L'Axe qui lie Paris à la mer, par ses singularités, son histoire économique et industrielle, son potentiel naturel et paysager, est au cœur même des problématiques contemporaines de résilience. Elles rendent nécessaire une étude d'impact du réchauffement climatique sur la Seine (inondation, sécheresse, submersion et nappes phréatiques)

Autre enjeu autour de cet axe, l'économie touristique : depuis quelques années, de nombreux projets permettent à la destination Seine de mieux apparaître : Normandie Impressionniste, Seine à Vélo, Un Été au Havre... La perspective des Jeux Olympiques en 2024, la candidature de Rouen et de la Vallée de la Seine normande au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 constituent des chances exceptionnelles pour la Vallée de la Seine dans son ensemble. L'association de ces initiatives, des projets que portent chacun des territoires, permettra de faire mieux émerger les potentialités d'un récit commun autour du fleuve.

L'Axe Seine, vallée-métropole réconciliant l'urbain et la nature et grand corridor logistique, incarné par nos 3 villes, est un enjeu majeur pour la France de développement économique, de renouveau industriel, d'affirmation de sa puissance portuaire, de rayonnement culturel, de résilience face aux enjeux climatiques. C'est pourquoi les villes de Paris, de Rouen et du Havre décident de construire ensemble un cadre de collaboration permanent afin de porter et de faire progresser les priorités communes ainsi définies. Chaque trimestre, une réunion commune permettra de faire le point des avancées et déterminer les projets précis derrière lesquels les territoires s'engagent. »

À l'issue des 3 premières Rencontres de 2021, les élus ont lancé deux initiatives qui se sont concrétisées en 2022 :

- La création d'une SEM dédiée au développement des Énergies Renouvelables sur l'ensemble de l'Axe Seine (SEM ASER). La Banque des Territoires et l'association Énergie Partagée, sont également associées et participent à la gouvernance et au capital social. Cette nouvelle SEM a réuni son assemblée constitutive et son premier conseil d'administration le 9 novembre 2022. Son Directeur Général est recruté. La SEMASER a pour objet, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales et participations, d'intervenir dans le développement, la gestion, la distribution, le stockage et la livraison d'énergies renouvelables sur le territoire de l'Axe Seine. Cette SEM permettra notamment de financer des projets dont la complexité et le taux de rentabilité freineraient le développement par des acteurs privés. Objectif à court terme : 45 projets d'EnR d'ici 2030, notamment dans l'énergie photovoltaïque, pour un équivalent de 230 mégawatts. La SEMASER est financée à hauteur de 7,97 M€ à 75 % par un collège public et 25 % par un collège privé.

Façonner un territoire diversifié, naturel et solidaire

- Le lancement d'un AMI sur la logistique fluviale urbaine. L'essor du fret fluvial constitue une opportunité majeure pour répondre au défi climatique et environnemental et contribue à diminuer le transport routier des marchandises. Les quatre collectivités ont lancé en avril 2022 avec Haropa Port et VNF un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de favoriser des solutions innovantes de livraison décarbonée du dernier kilomètre. Cet AMI, préparé par la Métropole du Grand Paris, a connu un véritable engouement. Sur 34 sites proposés le long de l'Axe Seine, 30 intentions ont été jugées recevables et 21 déclarées lauréates en octobre 2022. Elles couvrent les trois bassins de vie avec des projets variés qui ont permis de mettre en lumière de nouveaux usages de la voie d'eau.



Deux nouvelles Rencontres ont été initiées en 2022 :

La première s'est tenue à Rouen le 3 mai 2022 : « quand les nouveaux paysages de la culture, du tourisme et du patrimoine rencontrent la Seine ». Elle a permis de rassembler de multiples témoignages exceptionnels (Marie Nimier, Laurent Le Bon...) sur le potentiel de la Destination Seine et de susciter de nombreuses propositions ou pistes de travail. 11 engagements ont été rendus publics parmi lesquels l'élargissement de Nuit Blanche à Rouen et au Havre dès l'édition de septembre 2022. Il a été ainsi proposé à Rouen, sur le site de l'Aître Saint Maclou, par la direction artistique de Nuit Blanche une réinterprétation du célèbre triptyque du Jardin des délices de Jérôme Bosch par le Collectif SMACK ;

La seconde s'est tenue au Jardin d'Acclimatation à Paris en décembre 2022. Portée par la Métropole du Grand Paris et conclue par le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Christophe Béchu, elle a permis de faire état des travaux de l'ensemble des groupes de réflexion lancés sur les nombreux thèmes mobilisés par les élus autour du fret fluvial, des énergies renouvelables, de la culture, du tourisme, de l'alimentation et de l'agriculture durable, de la GeMAPI, de la biodiversité. Cette Rencontre a été également l'occasion d'un plaidoyer appuyé pour la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris Normandie. Le Ministre s'est engagé en particulier à accélérer les études préalables permettant de préparer le dossier d'enquête publique pour 2026. Enfin cette Rencontre a été l'occasion de rendre publique le projet d'Entente Axe Seine, formellement installée avec la première Conférence de l'Entente. M. Edouard Philippe a été désigné Président de l'Entente pour 2 ans. Mme Anne Hidalgo en assurera la vice-présidente. 9 EPCI entre Paris et la mer ont fait connaître à cette occasion leur volonté d'adhérer à ce nouvel outil original de coopération.



Le projet Rouen Seine Normande 2028

Chaque année, le titre de « Capitale européenne de la Culture » est décerné à deux villes, dans deux pays de l'Union européenne, selon une liste chronologique préétablie. En 2028, il s'agira de la France et de la République tchèque. La Métropole Rouen Normandie s'est fortement engagée avec la Ville de Rouen pour lancer la candidature de Rouen, impliquant dans la démarche la Région Normandie, les Départements de Seine-Maritime et de l'Eure et l'Agglomération Seine-Eure. Dès 2020, la Métropole a apporté son soutien financier à l'association créée pour porter cette candidature. En 2022, sa contribution était de 550 000 € sur un montant de 757 000 €.

Pour Rouen Seine Normande 2028, l'année 2022 a marqué une étape importante dans un travail de réflexion et de mobilisation commencé dès 2018. C'est une année cruciale, ponctuée par de nombreuses rencontres (voir encadré Une année de mobilisation), rythmée par un travail intense de rédaction et conclue avec le dépôt du dossier de candidature, fin 2022, devant le jury de la Commission européenne.

L'équipage au taquet

En 2022, l'équipe de Rouen Seine Normande 2028 a été étoffée et formée, pour être en capacité de préparer, alimenter et rédiger le dossier de candidature et de le présenter devant le jury pour la première étape de sélection (intervenue – avec succès – début 2023). L'association a pris en charge les formations nécessaires aux salariés et aux membres du bureau : cours d'anglais, futurologie, diplôme de manager d'organismes à vocation sociale et culturelle.



ASSOCIATION ROUEN SEINE NORMANDE 2028

Objectif TSE :



Fédérer et mobiliser autour du projet

En 2022, l'équipe s'est attachée à faire connaître et mobiliser pour créer une dynamique autour de la candidature. Avec la Seine comme axe central, le projet se veut fédérateur à bien des égards. Sur le plan spatial, il irrigue une zone qui suit le fleuve, de Vernon-Giverny au Havre et à Honfleur. Pour ce qui est des collectivités embarquées, il rassemble désormais, autour des fondateurs et partenaires historiques, huit intercommunalités de la vallée de la Seine. La candidature s'appuie aussi sur un réseau de villes européennes construites sur un fleuve. Au-delà des acteurs institutionnels, Rouen Seine Normande 2028 entraîne dans son sillage les habitants, les artistes, les entreprises, les associations, le monde culturel et de nombreux acteurs du territoire, qui ont exprimé leur volonté de travailler ensemble. Ils ont l'ambition de métamorphoser cet espace grâce au levier que constitue le label « Capitale européenne de la culture ». Ils partagent la même conviction que la culture peut réconcilier la nature, la science et l'humain. Cette mobilisation s'appuie sur une communication qui reflète l'ambition de ce projet fédérateur.



2022, une année de mobilisation

Pour entraîner et créer la dynamique nécessaire à la concrétisation du projet, des réunions et événements ont été organisés tout au long de l'année. En voici un petit aperçu :

- janvier-mai : rencontres avec les élus et les équipes des territoires impliqués dans le projet ;
 - janvier-mars : 6 ateliers d'intelligence collective en visioconférence, rassemblant 250 participants ;
 - 28 avril- 2 mai : 5 ateliers articulés autour de 5 mots-clés (geste, risque, inspiration, paysage et récit), rassemblant 50 participants ;
 - 30 juin : soirée co-organisée avec Rouen Normandie Invest (RNI) pour mobiliser le monde des entreprises ;
 - juin-octobre : 6 réunions avec les villes européennes partenaires ;
 - 2-17 octobre : La Seine en commun. 800 enfants et professionnels à bord de la péniche Bali ;
 - Participation aux événements des partenaires : "la Rue aux enfants" (Ville de Rouen, 1^{er} octobre 22) • Festival du Livre jeunesse (11 au 13 novembre) • La nuit des étudiants du monde (21 octobre) • Rencontre PEP 76 : pratiques culturelles et inclusion • Nos enfants dans la Ville (Sotteville-lès-Rouen, 18 octobre 22) • Festival Béton • Forum des associations de la ville de Rouen (10 septembre 22)
- Et aussi : Marathon des idées au Kindarena (4 sessions, 250 participants) • Journée des futurs (10 invités de différents horizons venus livrer leur vision du futur) • des rencontres tout au long de l'année avec les réseaux spécifiques du territoire travaillant dans les domaines de la jeunesse, de la mobilisation citoyenne et de la démocratie participative, de l'Europe et de l'inclusion des publics éloignés.

Calendrier







Développer un cadre de vie dynamique et inclusif



5

5 Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

5.1. Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre

La culture, le sport, le tourisme, les richesses du patrimoine, l'enseignement supérieur et la recherche participent à l'attractivité et au rayonnement du territoire métropolitain. Les grands événements et les succès des équipes phares renforcent sa notoriété. L'animation, la programmation culturelle et sportive, les manifestations festives et les espaces de loisirs aménagés lui confèrent une réputation de lieu où il fait bon vivre. La forte présence étudiante y contribue. Culture, sport et enseignement supérieur sont aussi des domaines où se jouent l'inclusion sociale, l'égalité femmes-hommes, l'innovation et la mise en œuvre de la transition écologique. La Métropole Rouen Normandie soutient les projets d'intérêt communautaire et s'implique aux côtés de nombreux partenaires pour favoriser une dynamique participative. La candidature au titre de capitale européenne de la culture représente en quelque sorte un concentré de tous les enjeux de cette thématique (voir chapitre « Un fleuve fédérateur »).

La culture partout, pour toutes et tous...

La politique culturelle métropolitaine concourt à l'émancipation des citoyens et à la cohésion sociale, à l'accompagnement et à la structuration des opérateurs artistiques et culturels, ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité du territoire. La Métropole Rouen Normandie s'appuie sur des compétences propres, et agit en complémentarité de celles de ses communes membres et des institutions publiques (Département, autres EPCI, Région, État). Outre son apport financier, l'implication de l'EPCI est destinée à créer des synergies et une dynamique de travail en réseau.

En janvier 2022, le Conseil communautaire a adopté le document-cadre définissant la politique culturelle métropolitaine. Le message est « Culture pour toutes et tous » et « Culture partout ». Le document précise entre autres les critères pour qu'une activité ou un équipement soit jugé déterminant pour l'intérêt communautaire. On notera, parmi ces critères: diversité des publics, mise en œuvre de la transition écologique, rayonnement, qualité de la programmation, travail de médiation, projet innovant, détention d'un label national, partenariat avec le territoire... 21 équipements et 14 manifestations ou activités ont ainsi été reconnus d'intérêt communautaire (voir encadrés).

21 équipements d'intérêt métropolitain

- **Spectacle vivant :** le Zénith, le 106, le Cirque-Théâtre d'Elbeuf, l'Opéra de Rouen Normandie.
- **Musées et art contemporain :** la Fabrique des savoirs, le Musée des Beaux-Arts, le Musée Le Secq des Tournelles, le Musée de la Céramique, le Muséum d'Histoire naturelle, le Musée des Antiquités, le Musée Industriel de la Corderie Vallois, le Musée Pierre Corneille, la Maison Pierre Corneille, le Pavillon Flaubert, le Musée Flaubert et d'histoire de la médecine.
- **Patrimoines :** l'Historial Jeanne d'Arc, la Tour Jeanne d'Arc, l'Aître Saint-Maclou, l'animation du château Robert le Diable, la gestion de la Maison Sublime (plus ancien monument juif de France).
- **Enseignement supérieur artistique :** l'École supérieure d'art et design Le Havre-Rouen (ESADHaR).

14 activités et manifestations d'intérêt métropolitain

- **Attractivité:** Le festival Spring, le festival Rouen-Normandie du Livre de Jeunesse, le festival Viva Cité, le festival Normandiebulle, le festival Normandie Impressionniste, le festival Super Coin, Cathédrale de Lumière (projections monumentales)
- **Accompagnement du développement culturel local:** les visites d'ateliers d'artistes, Jours de Fête (programmation estivale)
- **Patrimoine:** les actions menées au titre du label Villes et Pays d'art et d'histoire, les Journées du Matrimoine et du Patrimoine
- **Associations assurant la promotion des actions, manifestations et équipements culturels métropolitains:** Amistorial, sociétés savantes, associations Amis des Musées de Rouen, de la Métropole et du Département...
- **Manifestation Forêt monumentale, portée par la Métropole**
- **Le projet Pavillon-s de la chorégraphe Emmanuelle Vo Dinh, porté par l'association Pavillon-s**

Soutien aux partenaires culturels

La Métropole apporte un soutien permanent à plusieurs partenaires du champ culturel, social, patrimonial, qui contribuent à valoriser et décliner les projets qu'elle porte, en s'appuyant sur des conventions pluriannuelles (voir encadré Subventions et aides). Notons que la candidature « Rouen Seine Normande 2028 » est présentée en détail dans le chapitre « 4.4 Un Fleuve fédérateur ». Des subventions d'investissement ont aussi été accordées à trois projets qui s'inscrivent dans la durée, pour un montant total de 852 000 € en 2022. La restauration de l'Abbatiale Saint-Ouen de Rouen bénéficiera de 3 M€ sur 4 ans, avec un premier versement de 750 000 € en 2022. La locomotive Pacific 231, classée au titre des Monuments historiques depuis 1984, symbole de l'identité ferroviaire sottevillaise et de l'histoire du rail français, doit subir une révision générale. L'opération s'élève à 794 763 € TTC, portée par l'association Pacific Vapeur Club, avec une aide communautaire de 85 000 €. Enfin La Cabane, un atelier d'artistes itinérant, voit son projet financé à hauteur de 17 000 €, sur un total de 164 428 €. Cette caravane, conçue sur mesure, a vocation à mettre les arts visuels à portée des publics éloignés des lieux culturels.

Subventions et aides aux partenaires

en chiffres

Subventions aux manifestations d'intérêt métropolitain	Subvention
Festival BD Normandiebulles de Darnétal	8 000 €
Festival Normandie Impressionniste	400 000 €
Festival des arts de la rue Vivacité	90 000 €
Festival du livre de jeunesse	22 000 €
Festival des arts visuels Supercoin	20 000 €
Subventions aux partenaires	Subvention
Association Rouen Normandie 2028	550 000 €
CHU - Actions culturelles menées par le CHU	15 000 €
Mouvement européen 76	10 000 €
Cultures du cœur	5 000 €
Amistorial	1 000 €
Montant total des subventions	1 120 100 €

Autres soutiens	Montant
Des arts et des bus	11 000 €
Festival Terres de Paroles	11 000 €
Montant total des aides	22 000 €

Objectif droits culturels 2028

Les droits culturels invitent à penser les projets d'une manière qui va bien au-delà du seul champ culturel et déborde sur les autres politiques publiques : social, jeunesse, urbanisme, santé, éducation, environnement... Pour marquer son attachement, la Métropole a adhéré à la convention de Faro sur les droits culturels, portée par le Conseil de l'Europe.



Le document-cadre définissant la stratégie culturelle communautaire, adopté par les élus en janvier 2022, intègre les droits culturels dans la conception et la mise en œuvre de ses interventions, au bénéfice des habitants, des usagers et des citoyens. C'est d'ailleurs un des enjeux de la candidature de Rouen au titre de Capitale européenne de la Culture 2028. C'est pourquoi il a été décidé de constituer un groupe, nommé « Objectif droits culturels 2028 ». Composé de sept personnes, dont un artiste du territoire, il est chargé d'accompagner les opérateurs qui le souhaitent pour se former, s'approprier et mettre en pratique les droits culturels dans leurs projets, actions et dispositifs.

Dès 2022, plusieurs cycles de sensibilisation ont été proposés aux services communautaires (400 participants), aux élus (8 participants) ainsi qu'au personnel des collectivités, associations et artistes (174 participants). En outre, une formation de deux jours, organisée par le réseau Culture 21, s'est déroulée à Rouen en juillet 2022. Neuf groupes venus de toute la France et une vingtaine d'acteurs du territoire y ont assisté.

Actions artistiques et culturelles

La Métropole s'est engagée pour les 5 prochaines années à mener des actions artistiques et culturelles dans les 9 quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ce projet ambitionne de placer l'art au service du renouvellement urbain. Il participe de ce fait à l'appropriation d'un nouvel habitat, en accompagnant la transformation et la compréhension des changements à venir. L'opération, initiée en 2022, se poursuivra jusqu'en 2026, avec une action par an et par quartier et des interventions à destination des enfants. Elle prend place dans le cadre d'un contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ) signé avec l'État (DRAC Normandie et Éducation nationale). S'y ajoute une action inter-quartier, réalisée en 2022 en lien avec Normandie Bulle (festival de la BD de Darnétal), avec l'appui du collectif national The Ink Link, et qui se concrétisera par quarante récits en bandes dessinées à paraître pendant deux ans. Douze actions ont pu être menées en 2022 dans huit quartiers, pour un budget de 65 000 €.

Rouen Seine
Normande
2028

Candidature
capitale
européenne
de la culture

Rouen est
candidate

#rouen2028

Des équipements emblématiques du territoire

L'agglomération rouennaise compte de nombreux équipements emblématiques. La qualité de leurs projets artistiques, culturels et scientifiques, les compétences de leurs équipes et l'efficacité de leur gestion sont mises quotidiennement au service des artistes, de la communauté étudiante, des partenaires économiques et associatifs et des populations diversifiées qui les fréquentent. Dans des domaines très variés, ils participent à l'attractivité et au rayonnement de Rouen. Sept de ces établissements majeurs du territoire reçoivent des subventions de la Métropole pour un montant total de 7 M€ (voir détail dans l'encadré).

Équipements	Subventions
Cirque Théâtre d'Elbeuf	1 695 350 €
ESADHaR	1 423 105 €
Le 106	1 407 614 €
Régie Rouen Normandie sites et monuments	1 390 000 €
Opéra de Rouen Normandie	1 300 000 €
Le SHED	45 000 €
Maison de l'Architecture de Normandie	43 000 €
Montant total	7 304 069 €

Festival Spring, un printemps au cirque

Porté par le Pôle Cirque en Normandie (La Brèche à Cherbourg – Cirque-Théâtre d'Elbeuf), avec 60 partenaires sur toute la région, le festival de cirque contemporain Spring est co-réalisé par la Métropole Rouen Normandie sur son territoire. C'est un des grands rendez-vous artistiques au niveau national. Durant cinq semaines, équipements dédiés et lieux insolites proposent des rencontres entre le cirque et les autres disciplines artistiques (danse, théâtre, musique, arts plastiques...) accueillant tout autant les jeunes talents que les artistes confirmés.

La 6^e édition, du 3 mars au 11 avril 2022, a rayonné dans 38 communes (dont 23 petites communes) et programmé 27 spectacles et 75 représentations, qui ont attiré 8 829 spectateurs, soit un taux de remplissage de 80 %.

Quand musiques actuelles rime avec RSE

Le 106 - Scène des Musiques Actuelles (SMAC) de la Métropole Rouen Normandie s'est imposée comme salle de référence, tant pour les publics, que pour les artistes et les acteurs du secteur. Il a accueilli plus de 45 000 spectateurs en 2022 lors de 92 concerts. Le 106 mène une politique Responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui fait écho aux enjeux TSE adoptés par l'intercommunalité. La réduction de l'impact écologique a été intégrée dès l'ouverture, et différentes actions y concourent : équipements techniques basse consommation, diminution des emballages et contenants jetables, gestion des déchets, approvisionnements en circuit court, incitations aux déplacements doux du public et du personnel, baisse des quantités d'imprimés. En 2022, l'établissement a ainsi adopté le dispositif « Drastic on plastic – festivals zéro plastique » et a participé au groupe de travail « accueil éco-responsable des artistes ». Le 106 a également rédigé une charte « Hospitality rider » visant à réduire l'impact carbone des tournées. D'autres actions sont venues compléter et consolider cette politique RSE notamment en termes d'accueil de groupes : recours au transport ferroviaire pour les déplacements, repas 100 % végétarien, suppression des bouteilles plastiques, développement du parc matériel pour limiter les locations et donc les trajets...

Organisé chaque année par le 106 sur la presqu'île Rollet, à Rouen, le festival RUSH se distingue des autres festivals de musique par sa programmation singulière, qui laisse la scène aux talents émergents et en devenir. Pour l'édition 2022, qui a réuni 6 811 personnes, l'objectif était de maintenir le confort des spectateurs tout en réduisant l'impact environnemental de l'événement.

La Métropole participe aussi depuis 2022 au dispositif « Contrat de filière Musiques actuelles », initié par l'État, le Centre National de la Musique (CNM) et les Régions. Il favorise le développement et la structuration de la filière régionale des musiques actuelles, à travers notamment la création d'un fonds de soutien commun. Aux côtés des autres partenaires (CNM, État, Région Normandie, cinq Départements normands, Villes de Caen et du Havre), la Métropole y contribue à hauteur de 10 000 €, sur un total de 430 000 €. Deux structures et trois projets de l'agglomération ont pu être aidés.

106
SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES
La CREA

Jour de fête dans 12 communes du territoire

Pour diffuser une programmation musicale sur l'ensemble de l'aire communautaire, la Métropole accompagne le festival « Jour de fête », qui s'adresse aux habitants et aux touristes durant la période estivale, et investit l'espace public avec des spectacles gratuits. Il soutient la création artistique locale, en favorisant la production de jeunes artistes et les compagnies du territoire. Pour l'édition 2022, douze communes ont collaboré avec l'établissement intercommunal. 21 compagnies régionales et 3 compagnies belges ont été accueillies. 6 080 spectateurs ont assisté à l'une des 27 représentations. Le budget (hors communication) est de 87 600 €.

Onze musées pour diffuser le savoir

La Réunion des Musées Métropolitains (RMM), qui propose un accès gratuit aux collections permanentes sur l'ensemble de ses sites, a accueilli 270 789 en 2022 (contre 132 551 en 2021, voir graphique). La RMM comprend 11 musées organisés en 4 pôles :

- **Pôle Beauvoisine (muséum d'Histoire naturelle et musée des Antiquités) ;**
- **Pôle Arts (musées des Beaux-Arts, de la Céramique, du Secq des Tournelles) ;**
- **Pôle littéraire (musées Flaubert et Histoire de la Médecine, Maison natale de Pierre Corneille, Maison des champs de Pierre Corneille à Petit-Couronne, Pavillon de Flaubert à Croisset) ;**
- **Pôle Arts, sciences & industries (Fabrique des Savoirs à Elbeuf, Musée industriel de la Corderie Vallois à Notre-Dame-de-Bondeville).**

Au cours de l'année 2022, les équipes de la RMM ont œuvré sur leur cœur de métier tout en préparant les projets d'aménagement et en s'ouvrant aux enjeux sociétaux, selon les axes de travail ci-dessous :

- **Construire une connaissance du territoire :** Inventorier, collecter, conserver • Développer la recherche ;
- **Imaginer une nouvelle relation au public et au territoire :** Participer aux programmes d'aménagement (notamment

projet Beauvoisine, voir encadré) • Anticiper les mutations de la société (Cc -construction de projets en association avec les publics, présence hors les murs, sensibilisation à la RSE) ;

- **Partager le savoir :** Coordonner un programme de colloques et d'invitations (conférences avec Les Amis des Musées d'Art de Rouen-AMAR; Colloque « les musées face à l'urgence écologique » en avril 2022, organisé par la RMM et l'Institut national d'histoire de l'art, avec l'artiste-géographe Nathalie Blanc) • Publier (7 catalogues) ;

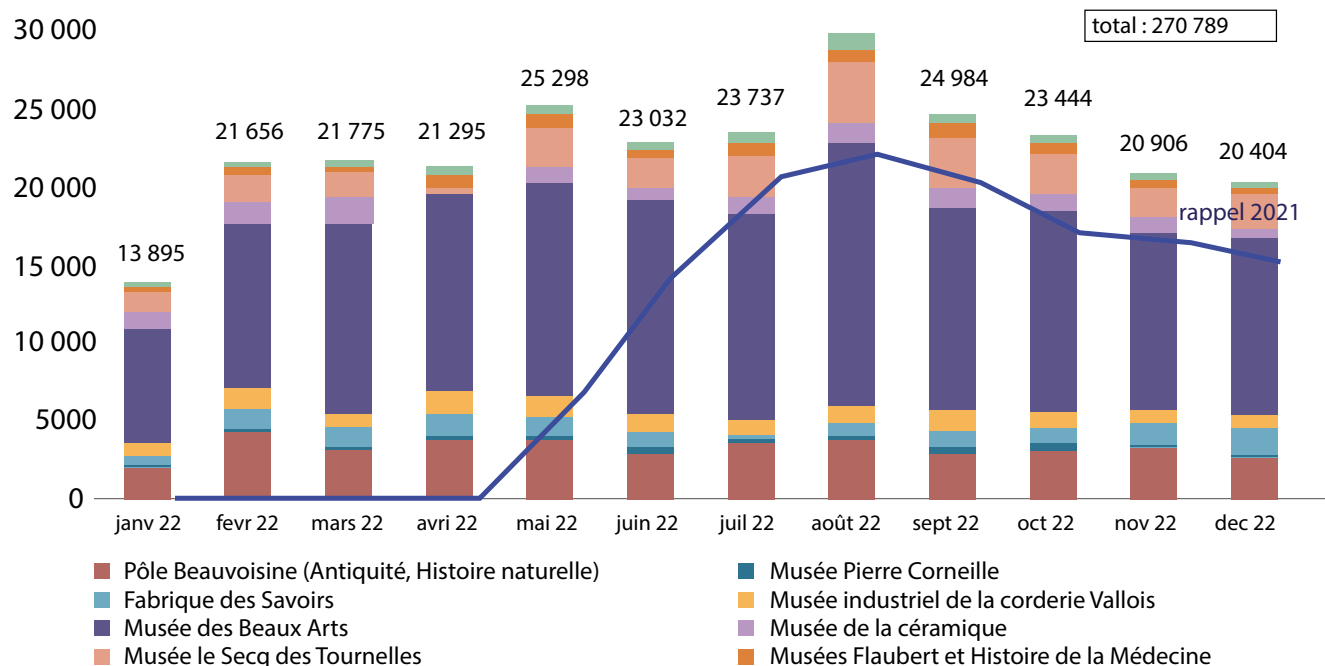
- **Faire rayonner la Métropole :** Être présent dans les rendez-vous scientifiques majeurs (Réseau FRAME - French American Museum, Réseau des Musées de France, Labellisation ERASMUS+) • Inscrire la Métropole dans un réseau d'excellence (Conventions-cadres avec de grandes institutions muséales) ;

- **Développer le numérique et l'open data :** Mieux connaître le public • Numériser les collections • Créer une plateforme numérique.



La prise en compte des enjeux de la transition sociale et écologique dans les activités muséales est intégrée à différents niveaux. Des actions sont lancées pour assurer le transport des œuvres dans des caisses en matériaux biosourcés (phase de développement en cours, prototype réalisé), pour diminuer les déchets par le réemploi de matériel scénographique, pour limiter des déplacements lors de prêts d'œuvres ou encore pour réduire la consommation d'énergie (remplacement des luminaires). À partir des collections, le public est aussi invité à participer à la réflexion sur les grands défis sociétaux et environnementaux posés au monde contemporain.

Répartition de la fréquentation des Musées



Le Pôle Beauvoisine, nouveau lieu scientifique de référence

Le Pôle Beauvoisine est constitué du Muséum d'Histoire naturelle, qui abrite plus de 800 000 objets (sciences naturelles et ethnologie) et du Musée des Antiquités qui en conserve environ 40 000 (archéologie antique et médiévale). La rénovation des bâtiments est l'occasion de repenser les parcours muséographiques et de fusionner les collections au sein d'un équipement unique et innovant. Derrière cette réhabilitation se profile l'enjeu d'inventer un lieu scientifique de référence en matière d'art, d'histoire et de sciences naturelles, qui apportera les clés pour comprendre les défis contemporains. Selon un processus de conception lui-même innovant, la Métropole a choisi d'associer les publics et les habitants à chaque étape du projet. La concertation s'est poursuivie en 2022, via la plateforme « Je participe ». En mars a été lancé le marché pour un concours restreint de maîtrise d'œuvre. Les équipes se sont mobilisées quant à elles sur le chantier des collections. L'ouverture est programmée pour 2028. Le montant global prévisionnel du projet se monte à 66 millions d'euros TTC sur la période 2018-2028, hors chantier des collections, qui, lui, est soutenu par la DRAC à hauteur de 600 000 €.



Un patrimoine à transmettre et faire découvrir

Label VPah

Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » (VPah) est attribué par le ministère de la Culture aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. L'EPCI a reçu ce label en 2012, pour 10 ans.

Le renouvellement a donné lieu à un bilan, effectué en 2022. La réflexion sur le nouveau projet en a tenu compte, pour l'actualiser et le rendre cohérent avec les objectifs TSE, la politique culturelle de la Métropole adoptée en 2022 et la candidature de Rouen au titre de Capitale européenne de la Culture. Il intègre notamment la notion de droits culturels. Le label a été renouvelé pour 10 ans en novembre 2022. Trois axes ont été retenus :

- **Tourisme (Développer l'hospitalité du territoire) ;**
- **Urbanisme (Accompagner la transition sociale et écologique du cadre de vie) ;**
- **Culture (Écouter et donner à entendre la pluralité des récits d'un territoire).**

Dans le cadre du label VPah, la Métropole a conçu « Rendez-vous », un programme de visites qui mêle approches thématiques (autour de Saint-Ouen ou des Célébrités rouennaises), propositions mettant en valeur certaines richesses caractéristiques de la région (gastronomie, nature, arts, histoires, patrimoines industriels) ou encore visites décalées (à la bougie, les sens en éveil...). Régulièrement renouvelés, ces parcours sont mis au point par le Service Patrimoine et commercialisés par Rouen Tourisme. 5 664 visiteurs en ont bénéficié en 2022.

Le label VPah a pour rôle majeur de transmettre une compréhension des lieux, des clés de lecture, notamment par la médiation patrimoniale. Les ateliers pédagogiques à destination des jeunes habitants du territoire forment l'une des actions socles et indispensables de cette médiation. En 2022, 226 ateliers scolaires ont permis d'accueillir 5 659 élèves et 29 ateliers extra-scolaires ont bénéficié à 227 enfants.



Cinq sites du patrimoine à investir

Rouen Normandie Sites et Monuments (RNSM) est un établissement public chargé de la gestion, de l'animation et de la valorisation de cinq sites de la Métropole, qui témoignent tout autant de l'histoire du territoire que de sa vitalité (voir tableau). 2022 a vu l'ouverture de la Maison sublime, plus ancien monument juif de France, qui a reçu 1 921 visiteurs lors de l'inauguration, 108 lors des journées du patrimoine et 1 066 le reste de l'année lors des visites de groupes. Pour attirer un public jeune et varié, RNSM a le souci de renouveler son offre d'activités. En 2022, elle a ainsi expérimenté au château de Robert le Diable un Explor Game, sorte de jeu de piste numérique en réalité augmentée, qui a accueilli, de juin à novembre, 4 552 personnes, soit un taux de remplissage de 80 %.

Sites	Nombre de visiteurs
Aître Saint-Maclou	673 563
Historial Jeanne d'Arc	60 258
Robert le Diable	19 713
Donjon de Rouen	7 001
Maison Sublime	2 987
Total	763 522



Le patrimoine à hauteur d'enfants

Depuis 2010, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, le château Robert le Diable de Moulineaux ouvre ses portes aux enfants et à leurs familles durant tout le week-end. Le programme « **Enfantastique** » offre des propositions spécifiques pour toutes les tranches d'âge dès 6 mois : visite de l'édifice, spectacles, concerts, contes, ateliers créatifs et ludiques... La manifestation est gratuite pour le public. 2 450 visiteurs ont été accueillis les 17 et 18 septembre 2022, pour un budget de 39 000 € (hors communication et RH).

Journées du patrimoine et du patrimoine

À l'occasion des journées européennes du patrimoine, qui se déroulent le troisième week-end de septembre, la Métropole coordonne chaque année le programme de visites permettant de découvrir sur le territoire des lieux emblématiques ou secrets. Elle met également en place des parcours et des activités spécifiques dans le cadre du label VPAH. Elle collabore en outre avec l'association HF Normandie pour les Journées du Patrimoine, afin de rendre visible l'héritage culturel des femmes. Pour compléter son offre d'animations, elle organise le vendredi précédent le week-end « Les Enfants du Patrimoine », événement dédié aux scolaires, en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Aménagement (CAUE) 76.

Lors de l'édition 2022 (17-18 septembre), la thématique « **Patrimoine durable** » a été déclinée autour de quatre axes : patrimoine naturel, patrimoine bâti, patrimoine gourmand, patrimoine du vivre ensemble. 42 communes ont participé, 167 lieux ont ouvert leurs portes, et 62 500 visiteurs ont été accueillis. Les Enfants du Patrimoine ont organisé 44 visites dans 20 lieux et reçu 88 enfants.



Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

Cathédrale de lumière

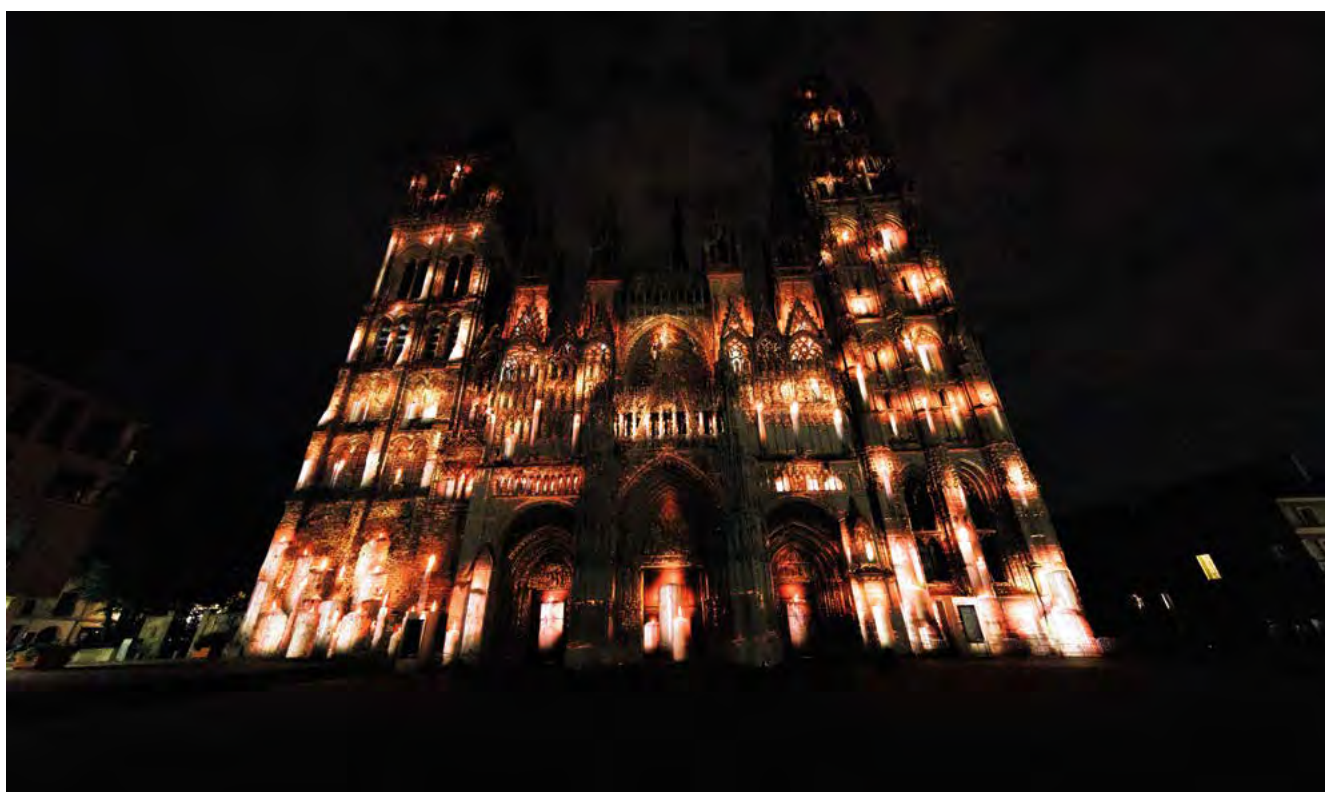
La Métropole organise tous les ans depuis 2013, de juin à septembre, des projections sur la façade de la Cathédrale à Rouen. Le spectacle « Cathédrale de lumière » proposé chaque soir, à la tombée de la nuit, est gratuit. Depuis 2013, sept œuvres ont été réalisées, dont une création 2022, « Rendez-vous – Jeux interactifs avec la lumière ». 192 755 spectateurs ont assisté à l'une des 87 séances entre le 3 juin et le 17 septembre 2022, soit une moyenne de 2 200 par représentation. Le budget de cette manifestation se montait à 117 264 € d'investissement pour la création et 169 289 € pour le fonctionnement (hors communication).

Web-série « N'oubliez pas le guide »

Créée en 2021, à l'époque du confinement, la web-série « N'oubliez pas le guide », est un nouvel outil de médiation et de découverte du patrimoine normand. Ce programme se compose de courtes vidéos (4 à 7 minutes) présentant un aspect du patrimoine régional (monument, figure marquante, événement historique) de manière ludique, voire humoristique. Diffusée sur YouTube et Facebook à raison d'une fois par trimestre en 2022, la série y remporte un bon succès, grâce à la qualité du scénario, la personnalité du guide qui anime ces séquences et le professionnalisme de la production (captation par drone, montage). On compte plus de 44 000 vues pour les 4 vidéos 2022. Cette web-série est entièrement conçue par la Métropole (directions Culture et Communication notamment).

Rendez-vous à l'atelier

Programmé en novembre – une période creuse pour les manifestations extérieures – « Rendez-vous à l'atelier » propose aux artistes, amateurs ou professionnels, d'ouvrir les portes de leur atelier le temps d'un week-end. L'objectif consiste à favoriser les rencontres et les découvertes de manière conviviale, au sein même des lieux de création, et sans vocation mercantile. En 2021, après 10 ans d'existence, il a été décidé d'adopter le rythme biennal en raison d'un risque d'essoufflement. Co-organisée avec le collectif Bonz Enfants et l'association Citémôme, l'édition 2022 a réuni 138 artistes (98 femmes et 48 hommes) et 2 200 visiteurs, dans 70 ateliers répartis sur 26 communes. Le budget est de 4 500 € (hors frais de communication).



Le sport comme outil de cohésion et de rayonnement

La Métropole exerce sa compétence « politique sportive » en accord et en soutien avec les grandes orientations qu'elle a définies. Par la gestion des équipements, par l'aide offerte aux clubs et aux manifestations qu'ils organisent, elle participe à faire de l'agglomération un territoire festif et dynamique. Par ses financements et ses interventions, elle s'implique pour que le sport soit vecteur d'inclusion, de santé, de solidarité et de rayonnement. Elle accompagne les clubs professionnels, qui contribuent à la notoriété de Rouen, en contrepartie de quoi ils doivent développer des actions dans les domaines sport-santé, sport handicap et sport adapté, politique de la Ville et égalité femmes-hommes.

Les cinq équipes des clubs professionnels rouennais sont masculines. Pour le sport amateur, cinq équipes féminines et quatre équipes masculines évoluent au plus haut niveau dans les disciplines phares : basket, football, hockey sur glace, rugby, voile, handball, tennis de table. En 2022, la Métropole a renforcé son soutien aux équipes féminines par des conventions triennales, pour contribuer à hauteur de 35 % à leur budget (contre 20 % environ pour les équipes masculines). Elle accompagne aussi financièrement les autres clubs dont l'équipe première est placée dans les trois premiers niveaux nationaux de son championnat, en catégorie sénior (7 équipes féminines/ 36 équipes masculines).

Subventions aux manifestations sportives en 2022

en chiffres

Clubs sportifs	Subventions
5 Clubs professionnels	1 382 000 €
- SASP SPO Rouen basket ball	397 000 €
- SAS USQRM	390 000 €
- Rouen Normandie Rugby	300 000 €
- RHE	215 000 €
- FC Rouen Diables Rouges	80 000 €
4 Clubs haut niveau masculins	255 000 €
5 Clubs haut niveau féminins	306 775 €
43 autres clubs	294 500 €
Total	2 238 275 €

La Métropole est propriétaire d'équipements sportifs qui participent au rayonnement de l'agglomération et aux loisirs de ses habitants : Kindarena, stade Robert Diochon, patinoire de l'Île Lacroix à Rouen, piscine de la Cerisaie à Elbeuf, complexe piscine-patinoire l'Oasis à Cléon. Depuis janvier 2022, l'exploitation de ces deux équipements, qui totalisent une fréquentation de 11 077 personnes en 2022, a été confiée à la société Récréa. En 2022, d'importants travaux ont été réalisés au stade Robert Diochon (tribunes, installation d'une Bodega), à la piscine-patinoire de Cléon (rambarde et sol de la patinoire, pour 250 000 €) ainsi qu'à la piscine olympique La Cerisaie (réparation de fuites, pour 190 000 €).

Pour favoriser le développement du sport adapté et du sport handicap, des subventions ont été accordées en 2022 à six associations sportives, pour l'achat de matériel adapté, pour un total de 20 000 €. Elle a conçu pour 2023 un nouveau dispositif pour aider les clubs qui accompagnent les sportifs de haut niveau en situation de handicap.

Soucieuse de promouvoir le sport comme vecteur de santé, la Métropole a organisé un Colloque en novembre 2022 et validé un soutien financier au réseau des Maisons Sport Santé pour 2023.



Cerisaie à Elbeuf



piscine-patinoire de Cléon

Subventions aux manifestations sportives

en chiffres

Clubs	Manifestation	Montant
Stade Sottevillais 76	Meeting d'athlétisme	155 000 €
Stade Sottevillais 76	Perche Élite Tour	65 000 €
Comité régional de Gymnastique	Championnat de France Fédéral de gymnastique	50 000 €
Association Open de Tennis	Open du Tennis	40 000 €
FFSG - ROC	Compétition nationale des sports de glace	40 000 €
Entente du Plateau est	Le Sport s'adapte à tous (tennis club Ymare)	28 500 €
Association Club des Trois	Happy Jump de Canteleu	25 000 €
Equi Seine Organisation	Participation au CSI	25 000 €
IRMS	Subvention Sport Santé - 2021-2023	25 000 €
Quevilly Rouen Métropole Association	Tournoi U17	24 000 €
Stade Sottevillais 76	Révélation Sports	20 000 €
Ligue de Normandie du Sport Universitaire	Championnat de France	15 000 €
Ligue de Normandie du Sport Universitaire	Normandie sup Cup	12 000 €
Rouen Olympic Club	French Cup	10 000 €
CVSAE	Régate internationale	10 000 €
Les Boucles du Pays elbeuvien	Semi-Marathon	6 000 €
EGR	Championnat TOP 12	5 000 €
Stade Sottevillais Lutte	Tournoi international de lutte	5 000 €
EGR	Adapta Gym	4 500 €
Comité régional Normandie de Pétanque	Boulodrome 276	3 000 €
CVSAE	Régate de la Métropole	3 000 €
Maromme tennis	Open féminin de Maromme	2 500 €
La Sottevillaise	Rencontre TOP 12	2 000 €
ASPTT Rouen	Le Sport donne des Elles	2 000 €
CNAR	Défi Seine	2 000 €
La Persévérante de Maromme	Organisation 1/2 finale nationale	1 000 €
Roller sport Saint Pierrais	Championnat de France de Roller	1 000 €
Total		581 500 €

Loisirs sportifs de plein air

Le territoire métropolitain compte plusieurs bases de loisirs qui permettent de pratiquer les activités sportives de plein air et accueillent les familles, les scolaires et les groupes, adultes ou jeunes. Plusieurs d'entre elles bénéficient de travaux d'aménagement. C'est le cas du Parc des Brûlins à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, pour lequel une consultation, attribuée à l'Atelier Tissot, a été organisée en 2022. La restitution s'est effectuée en décembre 2022, définissant un projet de parc urbain dédié aux sports, à la nature et aux loisirs tout en maintenant les activités historiques du site que sont les courses hippiques et le rugby. L'aménagement de la base de la Bédanne, à Tourville-la-Rivière, a également fait l'objet d'une consultation, menée par Egis Voltère, avec restitution en décembre 2022. Pour faciliter la navigation, le lac de ce parc a par ailleurs fait l'objet de travaux (montant : 100 000 €).



Tourisme : Attirer et retenir

Depuis la stratégie touristique du territoire adoptée par la Métropole en 2012, la filière, l'offre touristique et les attentes des visiteurs ont profondément évolué, de même que les contours de la compétence de l'établissement intercommunal. Pour tenir compte de ces mutations et intégrer ses engagements en matière de transition écologique et sociale, les élus communautaires ont voté en mai 2022 les grandes orientations de la stratégie de développement touristique durable 2023-2027. L'enjeu consiste à concilier l'attractivité, l'hospitalité, et la responsabilité sociale et environnementale.

La fréquentation touristique

en chiffres

Année 2022

- **1 012 591** nuitées (+ 50 % en un an)
- **Moyenne mensuelle de juillet à septembre :**
335 052 nuitées
- **1 451 486 €** de taxe de séjour (+ 54 % en un an)

Sept axes de travail ont été retenus, dont on peut résumer ainsi les objectifs :

- **un accroissement mesuré et progressif du nombre de visiteurs, corrélé à la capacité d'accueil du territoire, et justifié par le fait que l'agglomération est aujourd'hui « sous-visitée » par rapport à son potentiel touristique ;**
- **un allongement de la durée des séjours, accompagné d'une répartition optimale dans le temps et l'espace. L'objectif est de passer d'une moyenne de moins de 2 nuitées à plus de 3 nuitées ;**
- **une augmentation de la dépense par personne. Il s'agit d'obtenir un meilleur ratio distance / durée / dépenses.**

Le tourisme de nature, les mobilités, la vallée de la Seine et les événements tiennent une place importante dans cette nouvelle stratégie de développement touristique durable.

Pour réaliser les objectifs liés à sa compétence en matière de promotion du tourisme, la Métropole s'appuie sur l'Office de Tourisme intercommunal Rouen Normandie Tourisme et Congrès.

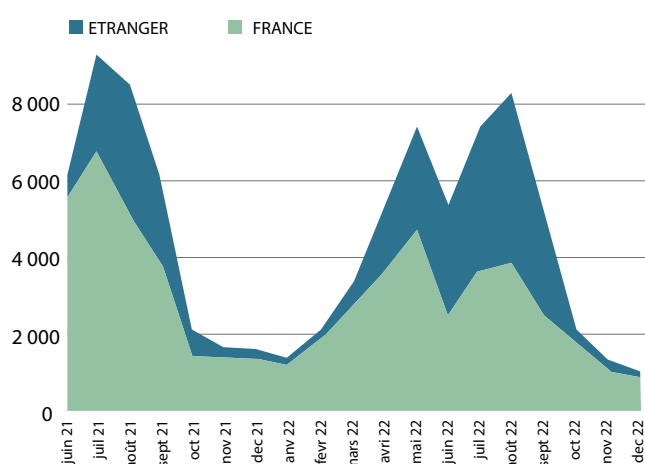


Provenance des visiteurs

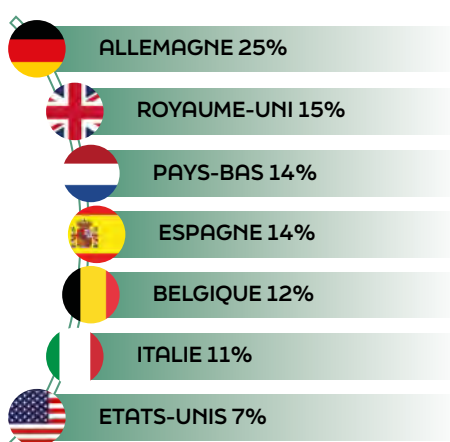
en chiffres

S'agissant du tourisme de nature, la Métropole intervient au titre de sa compétence propre, mais aussi dans le cadre de la compétence « Tourisme » du pôle métropolitain Rouen Seine Eure, constitué depuis 2012 avec la communauté d'agglomération Seine-Eure. La réalisation de boucles de randonnées participe à la mise en valeur du patrimoine naturel, historique et culturel. 57 parcours sont actuellement proposés, et la plateforme de téléchargement « Cirkwi » a affiché 41 415 consultations. Un nouveau circuit de 8,6 km a été créé en 2022, qui a vu aussi la finalisation de la boucle Ronches-Robec, et le début d'un travail sur cinq communes de la périphérie de Rouen, au nord et à l'est.

PROVENANCE DES VISITEURS À L'OFFICE DE ROUEN



PAYS D'ORIGINE DES VISITEURS ÉTRANGERS ACCEUILLIS À L'OFFICE DU TOURISME DE ROUEN EN 2022



Un terminal croisière rénové

Situé sur l'esplanade Saint Gervais, dans le domaine portuaire, le terminal croisière accueille les touristes des paquebots de croisière maritime qui font escale à Rouen. Depuis de nombreuses années, un travail de promotion important est mené sur cette filière, une progression était observée année après année, de 10 escales en 2014 à 26 en 2019, meilleure année avec 22 000 passagers et 11 000 membres d'équipage. Après l'arrêt total en 2020 et une seule escale en 2021, 2022 a connu une reprise (10 escales et plus de 5 000 passagers), et annonce une bonne année 2023, avec un nombre de réservations en hausse. Pour améliorer l'accueil des visiteurs dès le débarquement, une étude de programmation a été lancée à l'automne 2022, pour un budget de 24 000 €, cofinancé par Haropa Port. Les travaux correspondants commenceront en 2023 et seront portés par le port.



Commerce et artisanat participent au cadre de vie

Dans le cadre de la compétence Développement économique, la Métropole a positionné son intervention en matière de commerce en complémentarité de l'action des communes, qui jouent un rôle de proximité important. Sa participation concerne surtout les sujets d'ordre réglementaire (cadre des dérogations au repos dominical, avis pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) en vue de réguler les implantations supérieures à 1 000 m²). En concertation avec les communes, la mise en place d'un plan de relance local du commerce a permis de déployer deux opérations phares. Les chèques cadeaux Métropole consistent en une dotation de 100 000 € de chèques cadeaux, commandés par des entreprises ou collectivités du territoire et échangeables dans les boutiques partenaires. Le Fonds collectif commerce a bénéficié à cinq grands événements sur l'année 2022, avec un montant total d'aides attribuées aux associations de commerçants de 111 000 €, dont 50 000 € pour les Fêtes Jeanne d'Arc.

En partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Métropole accompagne les entreprises artisanales dans la transition écologique, grâce au dispositif Écodéfis. Les critères pour accéder au label portent sur de nombreux engagements environnementaux, dont la sobriété énergétique et la réduction des déchets. 35 nouvelles entreprises du territoire ont été labélisées en 2022, portant à 185 le nombre total d'artisans labélisés au 31 décembre 2022.

Enseignement supérieur et recherche : préparer demain

Avec six campus, plus de 2 000 scientifiques et une importante communauté étudiante de 45 000 jeunes, l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) participent au dynamisme et au rayonnement de Rouen et représentent pour le territoire des leviers d'attractivité majeurs, que la Métropole Rouen Normandie soutient. Elle accompagne les projets qui confortent l'excellence académique et à structurer les différents sites, contribuant ainsi à leur internationalisation et leur notoriété.

L'EPCI est partie prenante du campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie (SIRN), association qui regroupe les acteurs institutionnels (État, Région Normandie, Métropole Rouen Normandie et Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray), les établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération ainsi que les organismes et entreprises impliquées dans la recherche. SIRN a pour mission d'intensifier les liens entre tous ces acteurs, afin d'identifier les enjeux scientifiques et technologiques stratégiques pour le développement du territoire.



Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

Le soutien à l'ESR est organisé sur la base d'appels à projets annuels qui s'appuient sur cinq dispositifs :

• Dispositif Campus et Vie étudiante

Projets œuvrant à la structuration, au développement et à la dynamisation des campus, ainsi qu'à l'attractivité des établissements.

2 projets financés : Projet Patrimoine, Recherche et Microscopie • Développement de la communication du campus SIRN.

• Dispositif Enseignement supérieur

Projets structurants et différenciants contribuant à accroître l'attractivité et l'internationalisation du territoire, en lien avec les domaines d'excellence des établissements d'enseignement supérieur.

5 projets financés (voir tableau).

• Dispositif Plateformes technologiques

Acquisition d'équipements scientifiques structurants et mutualisés.

2 projets financés : OASIS (extension du démonstrateur Usine du Futur du campus CESI de Rouen) • E-LAB (laboratoire expérimental dédié à la compréhension des processus émotionnels, cognitifs ou comportementaux).

• Dispositif Recherche

Projets de recherche contribuant à renforcer l'expertise territoriale dans les domaines scientifiques stratégiques.

4 projets financés : Profiltox (tests prédictifs de la toxicité) • PréTra (modules prédictifs de trafic multimodal) • COPO-GIRT (Commande prédictive avec Observateur pour la Gestion Intelligente des Régimes Transitoires) • GoToxChimio (associe l'expertise d'un laboratoire de recherche, de deux unités clinico-biologiques et de l'utilisation de plateformes et de plateaux communs pour l'impact d'agents de chimiothérapie avant la puberté).

• Dispositif Allocations doctorales

En co-financement de la Région Normandie.



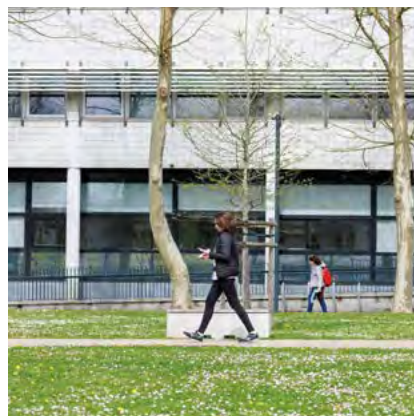
Le financement de l'ESR



	2021	2022
Nombre de projets déposés	27	24
Nombre de projets lauréats	9	14
Montant total des projets	4 M€	3 M€
Montant total sollicité	2,2 M€	2 M€
Montant accordé	885 K€	970 K€

Dispositif Enseignement supérieur: 5 projets

	Bénéficiaire	Nom du projet	Type de subvention	Montant
Université	Centre de ressources pédagogiques multimédia dédié à l'intégration des enjeux de transition socio-écologique	Fonctionnement	115 836 €	80 800 €
LANIMEA	Studio StopMotion	Investissement	85 709 €	42 855 €
		Fonctionnement	11 500 €	7 200 €
Université	Plateforme pédagogique de terrain pour l'étude de la craie et de ses ressources en eau (PPT CREAM)	Investissement	127 090 €	62 370 €
Université	Pilotage et analyse d'un bio-procédé pour valoriser énergétiquement les déchets	Fonctionnement	421 €	337 €
		Investissement	99 810 €	49 905 €
CESI	Démonstrateur pédagogique hybride inclusif	Investissement	126 255 €	50 628 €
TOTAL			566 622 €	294 095 €



Une dynamique « ESR » qui se traduit en projets immobiliers

Les établissements d'ESR sont en perpétuel développement et se restructurent sans cesse pour intégrer de nouvelles formations, suivre les évolutions de la population étudiante, prendre en compte les enjeux de la transition écologique, s'adapter aux changements et préparer le monde de demain. Cette dynamique se traduit souvent par la construction ou l'aménagement de bâtiments. Sur l'aire de l'agglomération rouennaise, on comptait, en 2019, pas moins d'une trentaine de projets immobiliers, pour un montant d'investissements cumulés de 400 M€. Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, l'État s'est engagé à financer les projets à hauteur de 46,55 M€.

Pour ne pas bloquer les travaux et lancer les opérations essentielles à la montée en gamme de l'ESR, la Métropole a engagé avec les établissements une réflexion pour identifier les infrastructures prioritaires (inscrites ou non dans le futur CPER) et adopté en 2022 un plan de soutien pluriannuel de 55 M€ sur 4 ans (2022-2026). Ce fonds permet, avec les financements croisés de l'État et de la Région, de répondre à l'ambition collective du développement des infrastructures et d'accompagner les nouveaux projets structurants. La participation métropolitaine aux investissements ESR est fléchée sur 4 types d'opérations (voir encadré). Deux actions ont pu démarrer dès 2022 : le lancement de l'étude de schéma directeur immobilier sur le campus santé, et la création du Département d'odontologie, avec l'arrivée de la première promotion à la rentrée 2022.

Type d'opération	Nombre d'opérations immobilières	Projets prioritaires	Montant
Projets identifiés comme structurants et prioritaires et proposés à la négociation du CPER	5	Maison Normande des sciences du numérique – Université/ INSA (campus du Madrillet),	25,70 M€
		Maison du campus (campus du Madrillet)	
		International « One health » experimental campus – UniLa-Salle (campus de Mont-Saint-Aignan), intégrant la création d'une école vétérinaire	
		Learning center – Université (campus de Mont-Saint-Aignan)	
		Eco Campus – Université/INSA (campus du Madrillet)	
Opérations de rénovation / réhabilitation de bâtiments proposées à la négociation déposées au CPER	12 dont 2 prioritaires	Rénovation clos-couvert du bâtiment des sciences et technique de l'Université sur le campus du Madrillet	97 M€
		Requalification et modernisation de l'espace Magellan – INSA (campus du Madrillet).	
Nouveaux projets structurants d'ESR sur le Campus Santé	4	Étude prospective sur les besoins immobiliers en matière de formation, de recherche et services associés sur le Campus Santé	Selon résultats de l'étude prospective sur le schéma directeur Campus Santé
		Création d'un Département d'odontologie à l'Université de Rouen à compter de la rentrée 2022	
		Création d'un tiers-lieu santé et bien-être	
		Construction d'un équipement sportif intégrant les besoins des acteurs du campus	
Accompagnement de projets en cours ou futurs sur la période 2022-2026		Notamment l'implantation de l'Institut Catholique de Paris (ICP).	15,5 M€

Partenariat avec Campus Santé Rouen Normandie

L'association Campus Santé Rouen Normandie, créée en 2019, a pour objet de favoriser les synergies entre les différents professionnels qui gravitent autour du CHU de Rouen et de mieux intégrer le campus dans le quartier. Elle œuvre pour que tous bénéficient d'un cadre de travail et de vie agréable, quel que soit le motif de leur présence : enseignement, recherche, études, ou simplement habitat, pour ne pas oublier la population du quartier. En 2022, l'association et la Métropole ont signé une convention-cadre pour la période 2022-2026, et défini deux axes de partenariat : l'attractivité et l'aménagement.

La réflexion à l'échelle du campus permet d'aborder de façon dynamique, outre la formation et la recherche, l'amélioration de la qualité de vie des jeunes et plus généralement de toutes les personnes qui travaillent sur le site (mobilité, nature, culture, logement...) dans une logique de TSE. La montée en puissance du Campus Santé est aussi un moyen de répondre aux enjeux du territoire dans le cadre de sa stratégie Santé.

En 2022 l'organisation s'est structurée, avec la définition d'une méthodologie et la mise en place de groupe de travail sur chaque thématique. Les premières actions ont été lancées : soutien à la création du département d'odontologie, recrutement pour le poste de responsable de communication Campus santé, lancement de l'étude équipement sportif (en septembre 2022) et démarrage de la réflexion pour le schéma d'orientations stratégiques immobilières du Campus.



DÉPARTEMENT ÉCONOMIE, ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS) DÉPARTEMENT TERRITOIRE ET PROXIMITÉ

Objectifs TSE :



5.2 Une ville apaisée et sûre

L'embellissement de l'espace public, les plantations en ville, l'aménagement de pistes cyclables et la création de voies sécurisées pour les mobilités douces améliorent le cadre de vie quotidien et participent au sentiment de confort et de sécurité. Très active sur les enjeux de qualité de l'air, en accord avec son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Métropole s'engage pour diminuer les impacts de la pollution sur la santé des habitants. Pour minimiser les conséquences de graves événements naturels ou industriels sur les populations, elle s'attache à développer la culture du risque, contribuant ainsi à faire de Rouen une ville apaisée et sûre.

Des chantiers pour mieux vivre dans tous les quartiers

Pour améliorer le cadre de vie du centre-ville de Rouen, la Métropole Rouen Normandie a lancé en 2022 une deuxième phase de chantiers, pour un montant de 1,50 M€. Les travaux réalisés permettent d'adapter les espaces publics aux nouveaux besoins et usages. La rue Jeanne d'Arc est ainsi passée en « zone de rencontre », avec marquage d'animation sur la chaussée dans l'optique d'apaiser la circulation. La bande cyclable a été refaite selon les nouveaux standards, avec un enrobé rouge et des séparateurs pour sécuriser l'aménagement, tandis que 16 places de stationnement ont été supprimées - soit la totalité des places hors livraison et PMR. La perméabilisation de 85 m² a donné lieu à des plantations, avec des choix d'essence adaptés au réchauffement. Des travaux ont aussi été réalisés dans la rue du Donjon - où 110 m² ont été perméabilisés - et dans la rue Beffroy.



Travaux rue Jeanne D'Arc

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), les pôles de proximité accompagnent les communes pour le réaménagement des espaces publics dans les neuf quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les travaux contribuent à mieux vivre dans la cité, avec l'amélioration des secteurs vieillissants, l'embellissement, la requalification de places, les pistes cyclables. Ces chantiers prennent en compte l'intégration de la nature en zone urbaine et prévoient la plantation d'arbres de haute tige, la réalisation de stationnements perméables et la déconstruction de chaussée (voir tableau).



Zone de rencontre rue Jeanne D'Arc

Travaux engagés dans les quartiers prioritaires QPV

Au quotidien, la Métropole effectue des centaines d'interventions sur la voirie et l'éclairage public pour le confort et la sécurité de tous sur les 71 communes du territoire. Opérations d'urgence ou d'entretien, les équipes se mobilisent dans les meilleurs délais y compris pour assurer la viabilité hivernale des axes structurants. Grâce à la mutualisation et à la rationalisation de l'action publique, la force de frappe financière de la collectivité s'accroît pour améliorer la qualité du service rendu (voir encadré sur le nombre d'interventions).

COMMUNE	PROJET	Chantier	MONTANT TTC
Canteleu	Requalification de voies et création d'une voie nouvelle (étude en cours)	av. de Versailles, Dr Roux, Pierre Corneille, ancienne rte de Duclair	1 655 663 €
Oissel	Réhabilitation du quartier Saint-Julien	Démolition d'une maison et création d'un parking provisoire	103 370 €
Oissel	Réhabilitation du quartier Saint-Julien	Dévoisement de réseaux AEP, assainissement et gaz	142 607 €
Petit-Quevilly	Réhabilitation du quartier de la Piscine	Aménagement du parvis devant l'école et création d'une voie pompier	78 692 €
Elbeuf	Réhabilitation Elbeuf quartier République	phase étude	6 700 000 € pour l'ensemble
Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf	NPNRU Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf	phase étude	127 000 €
Darnétal	NPRU Darnétal	phase étude	225 000 €
		Total	9 032 332 €



Canteleu place Martin Luther King



Travaux rue Jeanne D'Arc

Les interventions sur la voirie

en chiffres

Avec le transfert des voiries communales en 2015 et celui des voiries départementales en 2016, chaussées, trottoirs, parcs de stationnement et éclairage constituent l'espace public désormais de la compétence de la Métropole. Sur la ville de Rouen, les services de la commune et ceux de l'intercommunalité se sont rapprochés en créant un service commun, la Direction du pôle de proximité de Rouen. Sur l'ensemble du territoire, les pôles de proximité métropolitains ont réalisé 117 chantiers de requalification de voirie, pour moderniser les rues, rénover l'espace public, intégrer le bien-être des habitants, créer de nouvelles dessertes, aménager des places de stationnement, ou encore organiser des voies sécurisées pour les déplacements doux. La renaturation, comprenant la suppression des couches imperméables et plantations, ainsi que la déconnexion du réseau d'eaux pluviales, pour lutter contre les inondations et contre l'assèchement des sols, sont également prises en compte. Le montant total de ces travaux dépasse 21 M€ (voir tableau).

	Nombre d'interventions par pôle de proximité					Total
	Austreberthe-Cailly	Val de Seine	Seine Sud	Rouen	Plateaux Robec	
sur la voirie en fonctionnement	3 566	1 043	326	3 240	3 767	11 942
éclairage public/ feux tricolores	1 415	932	1 557	2 993	1 190	8 087
signalisation horizontale et verticale	1 816	363	191	1 613	574	4 557
DICT Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)	4 065		2 450	7 069	4 299	17 883
arrêtés	1 259	1 834	739	4 599	1 697	10 128
permissions de voirie	506	361	537	104	767	2 275
sinistres voirie (toutes voies confondues)	27	31	38	116	30	242

Les chantiers de requalification de voirie

en chiffres

Pole de proximité	Nombre de chantiers	Montant TTC
Val de Seine	6	10 212 000 €
Seine Sud	11	2 234 925 €
Austreberthe-Cailly	38	3 569 000 €
Plateaux Robec	43	3 433 000 €
Rouen	19	1 842 242 €
TOTAL	117	21 291 167 €

Un plan marche pour une ville apaisée

Pour faciliter la marche en ville et sur l'ensemble de l'agglomération, la Métropole a souhaité la mise en œuvre d'un « plan piéton » ou « plan marche », correspondant à un second volet de son Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA). En 2022, des projets expérimentaux ont été menés, avec l'élaboration d'un premier plan marche/centralité, et les premières réalisations à Rouen (rue Jeanne d'Arc), Sotteville-lès-Rouen (rue Léon Salva) et Elbeuf (place Saint-Jean).

Améliorer la qualité de l'air

Très active sur les enjeux de qualité de l'air, notamment à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé en 2019, et sur les enjeux de santé publique par le biais de sa stratégie santé approuvée en 2021, la Métropole s'appuie sur les missions d'Atmo Normandie, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, avec laquelle elle a signé une convention en 2022.



SUBVENTIONS 2022 POUR ATMO NORMANDIE

- 92 932 € : fonctionnement d'Atmo Normandie dans le cadre de ses missions agréées de surveillance de la qualité de l'air.
- 48 722 € : réalisation des cinq projets spécifiques.

L'association a réalisé en 2022 une étude sur la modélisation des impacts des scénarios du Plan de Mobilité sur la qualité de l'air. L'ensemble des scénarios a été passé en revue, avec pour chacun, analyse des concentrations des polluants atmosphériques (NO₂, PM10 et PM2,5) et des émissions de gaz à effet de serre.

Atmo Normandie et la Métropole se sont associées pour tester de nouvelles façons de mesurer les pollens dans l'air ambiant. Un partenariat a été conclu avec la société LIFY AIR qui propose une solution commerciale de mesure de pollens en temps réel dans l'air. Les trois parties ont signé une convention en novembre 2021, pour mener une expérimentation territoriale sur 12 mois. La Métropole a installé les dix capteurs « BEENOSE » fournis par LIFY AIR entre avril et août 2022. L'exploitation par Atmo Normandie des données produites par les capteurs est en cours.

En lien avec sa politique Climat-Air-Énergie, la Métropole a organisé, avec INCUB'AIR (le laboratoire d'innovations d'Atmo Normandie), deux ateliers citoyens « micro-capteurs ». Dans chaque groupe, une dizaine de volontaires ont pu expérimenter les micro-capteurs pendant une semaine.

En 2022, la Métropole a été lauréate du Fonds Air Bois de l'ADEME qui vise à renouveler le parc d'appareils de chauffage au bois domestiques peu performants qui contribuent fortement aux épisodes de pollution aux particules fines en hiver. En effet, selon les données d'Atmo Normandie, la combustion du bois est responsable d'environ un tiers des émissions de PM 2,5 sur l'agglomération rouennaise. La Métropole compte agir par des opérations de communication auprès des particuliers, des actions spécifiques vers les professionnels concernés par les thématiques qualité de l'air, chauffage au bois et immobilier. Elle entend distribuer des aides pour le renouvellement de chauffage au bois et accompagner les ménages pour les guider vers d'autres financements disponibles.

Évaluer les impacts sur la santé de la pollution atmosphérique

Cette première EQIS-PA avec une exposition mesurée permet de fournir des estimations a minima du fardeau sanitaire de la pollution par les particules fines PM 2,5 sur la période 2015-2016 sur le territoire métropolitain. Ce fardeau représente ainsi près de 400 décès en moyenne par an sur le territoire selon les niveaux de pollution observés (soit environ 9 % de la mortalité totale des personnes âgées de 30 ans et plus), et une perte d'espérance de vie d'environ 1 an.

Une seconde EQIS exploratoire étudiant de multiples expositions (pollution de l'air, espaces verts urbains, chaleur, bruit et mobilités actives) permettra d'apporter un regard complémentaire sur l'impact d'autres polluants sur la santé. La valorisation des résultats est prévue en 2023 et en 2024.



Synthèse de l'évaluation quantitative des impacts sur la santé de la pollution de l'air aux particules fines PM 2,5

Dans la Métropole Rouen Normandie sur la période 2015-2016

Tous résilients face aux risques



Convaincue que le développement de la culture du risque peut permettre de traverser un événement extrême de façon moins chaotique et avec moins de conséquences pour la population, la Métropole mène des actions dans les domaines de la culture du risque et de la gestion de crise, tant en interne qu'auprès des communes ou des habitants du territoire. Elle a accompagné dix communes dans l'élaboration ou la révision des DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) et 5 communes pour leurs PCS (plan communal de sauvegarde). En octobre 2022, tous les foyers de l'agglomération ont reçu la nouvelle édition du guide pratique des risques naturels et industriels. En novembre 2022, l'EPCI a signé une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 76 et le Département de la Seine-Maritime pour la réhabilitation, la reconstruction ou la construction des CIS (centre d'incendie et de secours) du territoire. À noter que deux agents ont renforcé en 2022 le service chargé du Pilotage des transitions et de la gestion des risques.

Journées de la culture du risque

Organisées dans le cadre de la journée nationale « tous résilients face aux risques », les Journées de la culture du risque ont réuni près de 800 participants du 12 au 15 octobre 2022. Cette manifestation a reçu le grand prix territorial décerné par le Gouvernement.

Le but de ces journées était de rendre le citoyen acteur des activités qui lui étaient proposées, afin de mieux mémoriser les informations essentielles pour se mettre en sécurité le moment venu. Le public avait le choix : spectacles, démonstration de matériel des sapeurs-pompiers, visites de sites industriels randonnées sur la prévention des risques inondation, tables-rondes avec des scientifiques et exercice de confinement.



Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

La connaissance, première étape de la gestion des risques

Soucieuse de sensibiliser la population à la Culture du risque (voir aussi le paragraphe « Tous résilients face aux risques », dans le chapitre précédent « Une Ville apaisée et sûre »), la Métropole est très attentive à améliorer la connaissance des menaces naturelles qui pèsent sur le territoire de l'agglomération. Celles-ci ont tendance à s'accroître avec le réchauffement climatique, et le message à faire passer pourrait se résumer ainsi : « Vivre avec le risque, ne pas l'ignorer et parfois de ne pas aller contre ». La progression des savoirs permet aussi de faire des choix stratégiques en matière de planification.



Mieux appréhender les risques Cavité et Falaise

Parmi les dangers qui menacent les habitants de la Métropole, la présence de cavités souterraines et les éboulements de falaises (« risques cavité et falaises ») sont peu connus et peu appréhendés par les personnes qui y sont exposées (voir encadré chiffres).

En 2022, différentes actions ont été menées pour compléter, améliorer et fiabiliser la connaissance des risques falaise et cavité sur le territoire métropolitain. On peut citer la finalisation des Recensements d'Indices de Cavités Souterraines (RICS) de 6 localités, la réalisation d'études documentaires à Sotteville-lès-Rouen et Mesnil-Esnard, la préparation des modifications du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le soutien aux communes de Belbeuf et Duclair pour la prise en compte du risque falaise. Des échanges ont été entretenus avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 76 (DDTM) et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour l'actualisation des risques falaises sur l'ensemble du territoire.

L'accompagnement des communes, des particuliers et des professionnels de l'immobilier et de l'urbanisme dans la prise en compte des risques fait également partie des missions de l'intercommunalité, qui a reçu de leurs parts 147 sollicitations en 2022. Pour diffuser l'information, l'application qui recense l'ensemble des cavités connues sur le territoire est, depuis 2022, accessible par les communes sur une plateforme mise à disposition par l'EPCI. La Métropole a décidé en décembre 2022 de participer au financement d'aides aux ménages pour la réalisation d'investigations en cas de suspicion de cavité, de manière mutualisée avec le dispositif proposé par le Département de Seine-Maritime.

DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)
 DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET PROXIMITÉ
 DÉPARTEMENT ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉ DURABLE (EPMD)
 DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (DGS)

Objectifs TSE :



Les risques « cavité falaise »

en chiffres

Année 2022

- **70** communes concernées par des indices de cavité
- **53** d'entre elles avec risque de présence de cavités souterraines
- **4 963** indices recensés, dont 4 297 cartographiés
- **2 138** indices génèrent une zone de risque représentant 5 695 hectares
- **7** effondrements, sur **7** communes de la Métropole
- **22** communes concernées par le risque falaise
- **33** km de falaises concernés par le risque

La connaissance et la prévention ne font pas tout, et lorsqu'un effondrement ou un éboulement survient, les services de la Métropole assistent les communes en première ligne, qui doivent intervenir au titre de leur compétence en matière de protection des biens et des personnes. L'aide de l'intercommunalité permet d'apporter une réponse fiable et homogénéisée sur tout le territoire, pour la sécurisation, les travaux à entreprendre et l'information des habitants.



5.3 Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition

Pour accélérer la transition social-écologique la Métropole Rouen Normandie n'est pas seule. Autour d'elle et avec elle, de nombreux acteurs se mobilisent, inventent, étudient. La dynamique du savoir partagé et de la réflexion collective permet de penser la place du territoire dans un monde en évolution. L'engagement se renforce par le travail en réseau dans des écosystèmes diversifiés, avec les entreprises, les associations, les communes, les établissements d'enseignement et de recherche. Des partenariats sont noués pour impliquer des acteurs de l'agglomération ou extérieurs. Les services métropolitains pilotent de nombreuses initiatives menées avec ces groupes qui forment une communauté consciente et motivée.

S'adapter au changement climatique

Le Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC), dont l'élaboration a démarré en 2021, a pour objet d'identifier les vulnérabilités du territoire métropolitain et de travailler à leur réduction. Un premier diagnostic a été voté le 31 janvier 2022 et sera finalisé en 2023 avec les dernières publications du GIEC local. Cinq objectifs stratégiques et opérationnels ont été définis fin 2022. Ils seront déclinés en plan d'action et auront vocation à être actualisés et complétés au fur et à mesure de la progression des connaissances.

Depuis 2022, la Métropole participe à l'opération de l'ADEME « Territoires résilients et de coopération » qui tend à développer une culture commune de la résilience entre les territoires normands. Cette démarche, qui vient en complément du PACC, permet d'intégrer cette notion dans les politiques de transition et d'expérimenter avec les communes et les partenaires un programme d'actions visant à améliorer la robustesse des réactions. La Métropole a bénéficié de 6 jours de formation sur les concepts de résilience territoriale avec les autres collectivités normandes participantes, ainsi qu'un soutien financier de 20 000 € de l'ADEME pour la réalisation qui se déroulera en 2023-2024.

Agir en partenariat pour la transition social-écologique

Pour mener à bien les actions qu'elle mène pour accélérer la transition social-écologique, la Métropole s'appuie sur des acteurs qui font référence dans leur domaine. Atmo Normandie l'accompagne sur la mesure et la surveillance de la qualité de l'air (voir chapitre 5.2 Une ville apaisée et sûre).

Avec l'Ademe, elle s'est engagée dans une feuille de route visant à réduire les émissions d'oxyde d'azote et de particules fines sur le territoire. Le développement du service Lovelo en a bénéficié, avec, en 2022, l'achat de 218 vélos à assistance électrique et le recrutement d'une personne. L'étude sur la décarbonation de la flotte de véhicules internes de la Métropole (bus, BOM, véhicules de service, etc.) est aussi inscrite dans ce cadre.

WWF, Fonds Mondial pour la Nature, est intervenu sur plusieurs actions : sensibiliser les agents dans le cadre du plan de sobriété, exprimer un avis lors de l'élaboration du Plan de Mobilité (PDM), collaborer pour le guide « Territoire zéro plastique ». WWF a aussi apporté un retour d'expérience sur les « services environnementaux » et a participé au séminaire d'ouverture du Pavillon des Transitions. Enfin, des échanges sur le ZAN (Zéro artificialisation nette) ont eu lieu en vue d'un plaidoyer national.

La Métropole travaille également avec des associations locales, comme le Club Inné (Initiative normande pour de nouveaux modèles économiques), avec qui elle a lancé la « Pause méridienne » pour accompagner la mobilisation des acteurs du quartier Saint-Sever, avec deux questionnaires distribués, l'un pour les employés et l'autre pour les employeurs.

UNE PAUSE MERIDIENNE COURTE ET FONCTIONNELLE

Dure majoritairement de **45 min à 1h** et débute majoritairement de **12h à 13h30**. Est à horaire variable pour **75%**.

Les responsables de structures indiquent une durée libre ou de **1h à 1h30**.

La pause est centrée autour du déjeuner pour la très grande majorité. D'autres activités sont parfois réalisées : Faire des achats, se promener, voir des amis.

Observer et penser les stratégies urbaines : la Plateforme d'Observations des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU)

La Métropole Rouen Normandie a été de 2019 à 2022 avec 14 autres métropoles françaises (hors Paris), dans un programme partenarial de recherche mené par la Plateforme d'Observations des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU), d'une durée de 3 ans, co-financé à parité par l'État et chaque Métropole intéressée (coût recherche/ métropole 100 K€) sur les enjeux de la construction métropolitaine (à la française) sous l'intitulé générique « la Métropole et les autres ».

Émanation du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA – sous l'autorité du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires), le POPSU représente pour la Métropole un outil d'observation et accompagnement précieux, porteur d'échange avec les autres Métropoles engagées mais aussi de valorisation de la construction métropolitaine sur notre territoire. Construit à partir d'une volonté de dialogue équilibré et constant entre scientifiques, élus et techniciens du territoire (« recherche-action »), le programme POPSU Métropoles privilégie les restitutions et publications in itinere, plutôt que la production d'une somme conclusive parfois éloignée de la réalité vécue par la collectivité. Il organise de nombreuses scènes permettant des échanges entre métropoles et chercheurs (séminaire annuel, rencontres sous forme d'Ateliers Nationaux thématiques dans lesquels chercheurs et techniciens échangent de façon transversale sur leurs travaux, colloque national à mi-programme etc.) et incite les métropoles à engager des exercices locaux de valorisation de leurs travaux.

Dans une volonté d'élargir le regard au-delà des visions locales, l'équipe scientifique du POPSU- Rouen est pluridisciplinaire, composée de chercheurs venus d'horizons divers. Le programme 2019-22 a été coordonné par Xavier Desjardins, Professeur des universités en aménagement de l'espace et urbanisme à Sorbonne-Universités, spécialiste reconnu des questions de mobilité.

Ce partenariat a donné lieu à Rouen à plusieurs conférences et séminaires locaux (dont une très large contribution au Forum de la résilience en octobre 2021), de nombreux ateliers professionnels avec des étudiants (4) ainsi qu'à deux publications en librairie, « la Métropole performative, échelles de la fabrique métropolitaine rouennaise » de Xavier Desjardins et Jean Debrie et, en 2022, « une Métropole en mobilité, récit de l'action publique rouennaise depuis les années 1950 » de Juliette Maulat et Élise Guillerm (éditions Autrement- collection les Cahiers POPSU).

En octobre 2022, la seconde édition du Forum de la résilience a proposé la tenue d'un séminaire de préparation pour une nouvelle contractualisation entre le POPSU et la métropole rouennaise en présence de Jean Marc Offner, Président du Conseil stratégique du POPSU. La plateforme POPSU travaille en effet à la conception d'un nouveau programme (2023-2026), qu'elle souhaite élargir à une dizaine de grandes villes supplémentaires ainsi qu'à des systèmes territoriaux portés par plusieurs collectivités associées, à l'instar de l'Axe Seine. Il s'agit à l'échelle de ces villes ou des systèmes identifiés d'arpenter « les chemins de transition », au regard de l'urgence écologique d'abord, mais aussi dans une conception systémique articulant les questions sociales, économiques, politiques, culturelles.

La Métropole Rouen Normandie a souhaité construire avec l'ensemble des parties prenantes intéressées, l'Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure et la direction nationale du POPSU le cadre scientifique de ce nouveau programme POPSU – Rouen en concentrant sa réflexion sur la problématique des « métropoles fluviales en transition ». En s'appuyant sur les travaux transversaux du GIEC local et de l'Université de Rouen face aux multirisques dans le contexte des changements environnementaux, ce programme a vocation à permettre un travail comparatif et collaboratif à l'échelle de trois Métropoles fluviales inscrites dans la Plateforme (Rouen, Lyon, Strasbourg), ainsi qu'une approche rétrospective et prospective sur l'Axe Seine qui fera l'objet d'échanges dans le cadre de l'Entente Axe Seine. Une place prépondérante sera réservée à la candidature Rouen Seine Normandie 2028 au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 et à l'appropriation des enjeux de la transition par le prisme de la culture.

Développer un cadre de vie dynamique et inclusif

Les détails du projet scientifique de cette nouvelle plateforme POPSU Rouen, ainsi que la détermination des équipes scientifiques engagées, devaient être finalisés au cours de l'année 2023.

Des pôles de compétitivité impliqués aux côtés de la Métropole

Les Pôles de compétitivité jouent un rôle important pour stimuler l'économie régionale et accompagner les entreprises vers l'innovation. Dans le cadre du Pôle métropolitain, l'EPCI a engagé des partenariats pour contribuer, en complément de la Région, à l'animation des filières qu'ils représentent. Elle agit à leurs côtés pour renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire et favoriser la dynamique de projets. Chaque feuille de route élaborée et signée en 2022 avec les pôles (voir encadré) intègre un volet transition environnementale. Des pratiques relatives à l'écologie industrielle territoriale, à la démarche UrbanPact, à la décarbonation de l'industrie et de la logistique ont permis de mieux comprendre les enjeux, les besoins, les contraintes et les leviers d'actions des différents secteurs d'activité, enrichissant ainsi la stratégie de développement économique de la Métropole. Cette collaboration s'incarne à plusieurs niveaux, dans la participation aux projets et groupes portés par l'EPCI. NextMove est partenaire de Tiga, NAE et LSN sont membres du Mix. NAE structure une filière Drones en Normandie, qui a apporté des éléments d'information pour l'élaboration du PDM. LSN a organisé les rencontres « Multimodalité de l'Axe Seine, accélérons la décarbonation » (voir encadré).

Multimodalité de l'Axe Seine, accélérons la décarbonation

Les Rencontres d'affaires « Multimodalité Axe Seine » organisées en mars 2022 par Logistique Seine Normandie (LSN) au Kindarena de Rouen ont rassemblé 200 responsables, pour les inciter au report modal d'une partie de leurs flux logistiques vers le fluvial ou le ferroviaire, dans une logique de décarbonation de leurs activités. La Métropole a soutenu l'événement, à la fois pour la conception et pour le financement, à hauteur de 7 500 €. Conférence introductive, ateliers et rendez-vous BToB composaient cette manifestation conçue pour faciliter les échanges entre les participants. La prochaine édition est prévue pour mars 2024.

Pavillon des transitions : connaître pour agir

Installé depuis le 7 juin 2022 sur les quais de Rouen, le Pavillon des transitions est un lieu ouvert à tous les publics et gratuit, qui propose de faire comprendre les enjeux écologiques afin d'avoir les moyens d'agir au quotidien. Biodiversité, protection des ressources, réemploi, réduction des déchets... tous les sujets relatifs à l'environnement et à l'adaptation de notre territoire à ces enjeux sont abordés à travers des expositions thématiques, des cycles de conférences, un centre d'information, des animations de sensibilisation et des ateliers « Faire soi-même ». Deux temps forts ont marqué l'inauguration. Les 1^{res} rencontres de la Seine et de l'Eau (7-11 juin) ont rassemblé 732 responsables autour de réunions et de tables rondes, en partenariat avec le Gip Seine Aval, l'Agence de l'Eau, l'institut de l'Océan, l'éducation nationale et l'Armada. La Fête du fleuve, en juillet, a été l'occasion d'installer un village d'animation parcouru par 725 passants. Au total, 12 655 personnes sont passées au Pavillon entre l'ouverture et mars 2023 (voir détail dans l'encadré). L'exposition « L'Eau au cœur de la science », a accueilli 5 188 visiteurs de juin 2022 à février 2023 et « La Seine Vagabonde » 2 186 de juin à août 2022.

Public	Nombre de visiteurs juin 2022-mars 2023
Scolaire et extra-scolaire	2 246
Visiteurs libres	8 531
Public professionnel	1 572
Groupes	306
Total	12 655



Une communauté d'acteurs engagés dans la COP21

L'animation territoriale autour de la COP21 couvre tous les champs de la transition social-écologique. L'équipe coordonne les actions menées auprès des entreprises, des communes et des citoyens. Elle accompagne la coalition numérique responsable, constituée dans le cadre de la COP21, dans ses différentes missions (ateliers de sensibilisation, newsletter, organisation du digital clean up day). Elle a assuré la publication de deux études du GIEC local décrivant les impacts du changement climatique sur l'architecture et sur les mobilités dans l'agglomération. Elle a organisé l'événement Earth Hour en mars 2022, et la troisième édition de la manifestation Capitale du Monde d'Après en octobre 2022, qui s'articulait autour de quatre temps forts, du 6 au 16 octobre : le Salon des solutions durables, le Forum de la résilience, les Journées de la culture du risque et les « 4 saisons au parc ». Enfin, elle assure la conception des supports de communication et la mise à jour du site internet www.notrecop21.fr.

L'animation Cop21

en chiffres

Année 2022

- **10** réunions de l'équipe COP21
- **9** réunions du CETSE (Comité d'évaluation de la Transition social-écologique)
- **2450** participants à Capitale du Monde d'Après
- **5** ateliers Numérique responsable
- **9** numéros de newsletter Numérique responsable
- **2** nouvelles publications du GIEC local

Tech for Good, la technologie pour le bien commun

Démarche plurielle et multiforme, la « Tech for Good » rassemble une kyrielle d'initiatives portées par des associations, des start-up ou des entreprises qui ont fait de l'impact social et environnemental plus qu'un enjeu, une véritable mission. L'ambition est de réussir à construire le modèle de l'entrepreneuriat « tech » de demain, concerné et concentré sur cette mission, qui mène une réflexion éthique sur le rôle et l'usage de l'innovation.

La Métropole a choisi d'accompagner ce mouvement, qui fait écho à ses objectifs de transition social-écologique. En 2022, elle a mené sept ateliers de sensibilisation au numérique responsable dans les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises (322 participants). Elle a monté en juin un Forum du recrutement, pour des postes dans des entreprises ou associations locales, à impact (10 employeurs, 43 postulants). Elle a proposé en juin une soirée d'inspiration au Village by CA, pour acculturer au numérique responsable et valoriser des entreprises à impact (10 stands 80 présents). Elle a organisé en juin un hackathon au Mix et fait travailler durant 24 heures des équipes venues de l'INSA, Normandie Web School, CESI et EPITEC, sur les problématiques de la Métropole (16 étudiants, 6 mentors).

Impliquer les citoyens

Faire participer les citoyens à l'élaboration des plans et programmes portés par la collectivité, organiser le dialogue, favoriser l'engagement des habitants pour l'espace où ils vivent... Pour se donner les moyens de cette ambition, la Métropole actionne différents dispositifs et s'appuie sur des équipes agiles. L'animation territoriale est multiforme. Elle est dirigée vers la population, pour l'impliquer davantage dans les décisions, vers les acteurs de la société civile et les corps intermédiaires, réunis au sein du Conseil de développement, vers les communes qui souhaitent un accompagnement pour mener les concertations, mais aussi vers les services internes, de plus en plus sollicités par le fait participatif. Parmi les grands moments de l'année 2022, on retiendra la concertation préalable autour du Pan de Mobilité (PDM), qui a touché 1 500 participants et engagé fortement des citoyens « ambassadeurs de la mobilité ». La concertation sur le projet Flaubert s'est poursuivie, de même que plusieurs autres projets. Le Conseil de Développement Durable (CDD) a installé son directoire collégial et ses trois comités thématiques : Comité changement climatique et aménagement du territoire (CC-CAT, 72 membres) ; Comité d'évaluation de la transition social-écologique (CETSE, 42 membres) ; Comité des Partenaires mobilité (CPM, 63 membres).



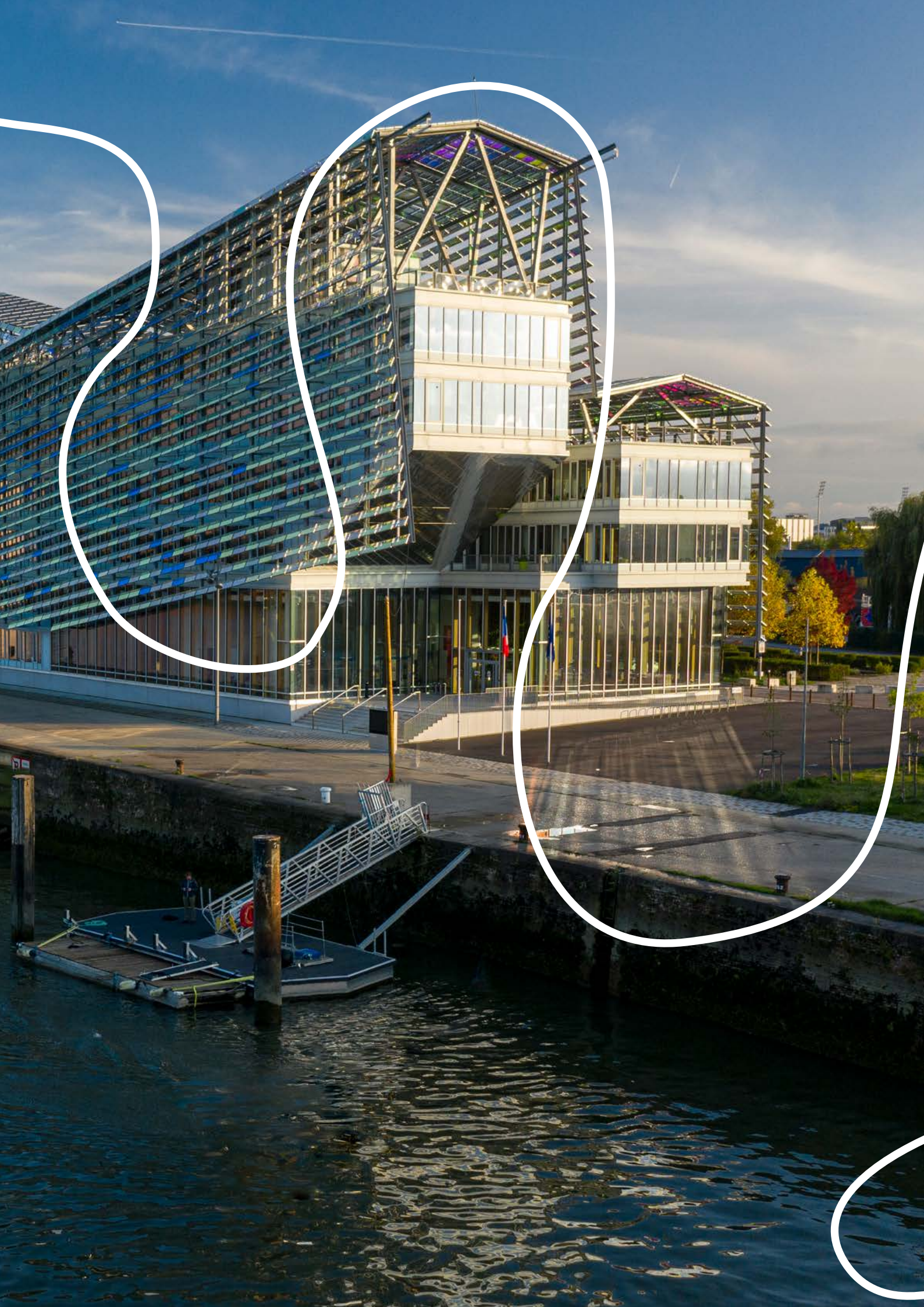
DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE, ATTRACTIVITÉ, RAYONNEMENT, SOLIDARITÉ (DEARS)

Objectifs TSE :







**Assurer une
gestion
efficace des
ressources**

6



6 Assurer une gestion efficiente des ressources

6.1 En contact avec les habitants et les usagers

Pour mettre en œuvre les plans, programmes ou schémas votés par les élus et appliquer les politiques publiques qui ont été décidées, les services de la Métropole doivent diffuser l'information auprès des citoyens, sensibiliser les habitants aux enjeux et objectifs sous-tendus par ce choix et proposer des outils pour dialoguer. La communication y contribue, à travers les réseaux sociaux, les applications grand public ou l'affichage. Pour les services publics qui sont de la compétence de la Métropole, des sites Internet, des numéros d'appel spécifiques ou des solutions de gestion de la relation usager ont été développés pour que toute demande soit orientée vers le bon interlocuteur. La dématérialisation est en marche. L'EPCI contrôle aussi l'activité des services qui sont exploités par une régie ou par un délégataire, tout comme il contrôle les principaux établissements publics ou associations qui bénéficient de soutiens financiers.

Des actions de communication en soutien aux politiques métropolitaines

Dans le cadre de ses missions, la Direction de l'Information et de la Communication Externe (DICE) accompagne la promotion des dispositifs mis en place par les services, pour informer les usagers et valoriser les opérations ou leurs résultats. En 2022, la DICE a mené de très nombreuses campagnes, dans les différents domaines d'action de la Métropole.

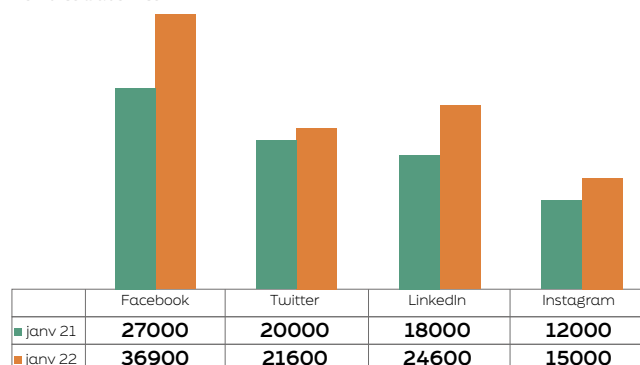
Mobilité, environnement, énergie, participation citoyenne, prévention des risques, développement économique, solidarité, santé, culture, tourisme, sport... La variété des thèmes abordés va de pair avec la diversité des supports imaginés et des types d'interventions. L'année 2022 a été riche en activités et en communication, de la Zone à Faible Émission (messages et supports d'information sur la ZFE) au Conseil de Développement Durable (charte graphique), du service SMS « risques industriels et naturels » au renouvellement du quartier Saint-Sever (nouveau logo, nouveau nom, visites patrimoniales), de Rouen Flaubert (visuel) aux Journées Hydrogène (communication, stand Métropole)... Parmi les temps forts, on peut aussi citer la mobilisation autour de la candidature de Rouen Capitale européenne de la culture 2028 et l'ouverture du Pavillon des Transitions.

Les réseaux sociaux, levier de communication

La stratégie de communication digitale sur les réseaux sociaux répond à un triple but de notoriété, de proximité et d'information. C'est aussi un levier qui participe au changement de comportement, notamment sur les questions liées à l'environnement et à la lutte contre les discriminations.

Un tableau de bord mensuel permet de suivre la fréquentation des réseaux sociaux. Il comprend plusieurs indicateurs quantitatifs (abonnés, portée mensuelle, impressions, réactions comme émojis, commentaires, messages privés, partages, mise en pocket). Les données qualitatives font également l'objet d'études détaillées, avec une analyse des « top » et des « flop » observés sur les messages postés, qui conduit à proposer des axes d'amélioration.

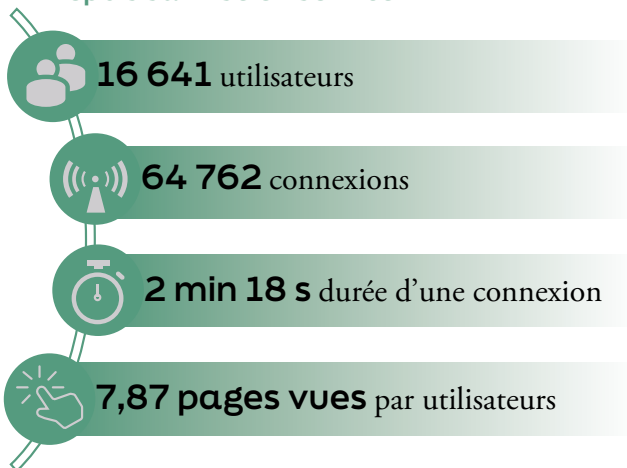
Évolution de l'audience réseaux sociaux 2021-2022 :
Nombres d'abonnés :



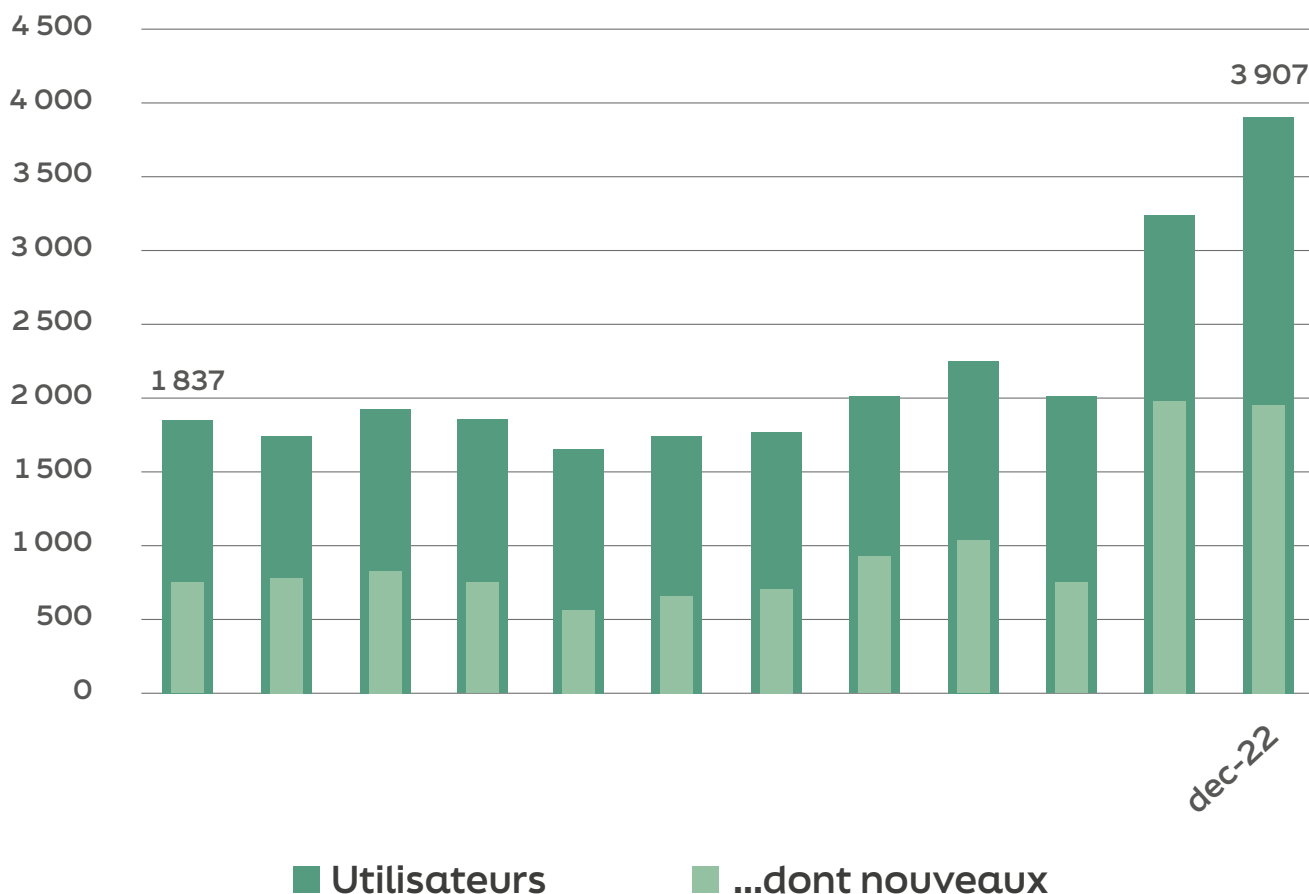
Rouen Métropole dans ma poche

Rouen Métropole dans ma poche est une application mobile qui centralise les informations pratiques sur le territoire. Personnalisable, elle permet à l'utilisateur de suivre les services comme le trafic routier, les stations cyclables, les horaires de bus, la programmation culturelle, le tri des déchets, les toilettes publiques... Lancée en octobre 2021, l'appli a totalisé 13 848 utilisateurs sur l'année 2022. Les catégories les plus visitées sont : les Événements, Mes déchets/Mon tri et Actualités (voir graphique).

Depuis sa mise en service



Utilisateurs mensuels



Ma Métropole répond à l'appel

Ma Métropole est un numéro d'appel (0800 021 021) gratuit, disponible 24h/24, qui simplifie la prise de contact vers les services communautaires pour donner une information directe ou transmettre les demandes d'intervention. L'outil, destiné aux usagers, aux communes et même aux agents de la Métropole, est accessible aussi par le site Internet. Sur l'année, 246 483 fiches ont ainsi été créées et communiquées à l'interlocuteur en capacité de répondre, soit une moyenne de 18 960 par mois.

Le site Internet a enregistré quant à lui 6 510 demandes en 2022. La compétence la plus sollicitée, avec 35 % des fiches, est l'eau (urgence pour fuite, fuite sur un poteau incendie et demande d'arrêt d'eau). En deuxième position avec 23 %, on trouve la voirie et les espaces publics (obstacle sur chaussée, compétence communale et réfection de tranchée). La troisième place, avec 13 % des sollicitations, est occupée par les déchets (documentation déchets, collecte et projet).

4 151 demandes en provenance des communes ont par ailleurs été reçues. Elles concernent la voirie et les espaces publics (58 %), les déchets (25 %) et l'assainissement (11 %).

Dématérialisation : une simplification pour l'usager et pour les communes

La mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols (ADS) et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA), qui résulte d'une obligation réglementaire, s'est effectuée en 2022 par le déploiement du logiciel d'instruction dans les 71 communes de la Métropole. Elle vise à simplifier les relations entre le public et l'administration. Elle s'est accompagnée d'une phase d'expérimentations et d'actions de formation des agents. La numérisation de l'ensemble des dossiers est réalisée par le biais d'un module spécifique. La transmission par les communes des arrêtés de décision, déclaration d'ouverture et d'achèvement de chantier supprime les copies « papier ». Cette pratique doit être étendue à l'ensemble du circuit d'instruction.

Cette dématérialisation doit toutefois se faire en toute vigilance afin de ne pas exclure les publics les plus fragiles. Ainsi, l'accueil physique et le dépôt sous format papier restent toujours possibles pour les administrés.

Publik : la gestion de la « Relation Citoyen »

Publik est une solution de gestion de la relation usager qui offre aux citoyens et aux personnes morales la possibilité de faire des démarches en ligne. Pour les demandeurs, la mise en place des téléservices attachés à la plateforme leur permet de déposer leur demande sur ce portail (y compris pour le financement ou les subventions) et de suivre l'évolution du traitement. De leur côté, les services gestionnaires peuvent effectuer l'instruction via une application métier. Cet outil permettra en outre de recenser l'ensemble des subventions et financements alloués dans l'année, avec un point d'entrée unique. L'année 2022 a été consacrée à la mise en œuvre de l'outil, pour une ouverture à onze téléservices en mai 2023.

Des services publics sous surveillance : la CCSPL

En 2022, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), chargée d'examiner l'activité des services publics, qu'ils soient exploités en régie ou par voie de délégation, s'est réunie sept fois. Elle a examiné les rapports annuels 2021 relatifs à l'exécution des services publics. Elle a aussi émis deux avis favorables pour des projets de Délégation de Service Public concernant le port de plaisance et le parking de la gare. Enfin, elle a été consultée pour avis préalable sur la modification du règlement du service public d'assainissement, et s'est prononcée favorablement.

Les deux crématoriums rouennais en exploitation déléguée

Les Rouennais disposent de deux crématoriums, l'un à Rouen, l'autre, ouvert depuis janvier 2020, au Petit-Quevilly. L'exploitation, commune aux deux sites, avait été confiée en 2019 à la Société des Crématoriums de France par voie de délégation de service public, avec un contrat de cinq ans, conclu en octobre 2019. Toutefois, le contrat a été résilié le 30 novembre 2022, pour faire suite au jugement rendu par le tribunal administratif de Rouen sur le recours de la société OGF, concurrent évincé. Une nouvelle mise en concurrence, enclenchée au mois de février 2022, a abouti à l'attribution du nouveau contrat à la Société des crématoriums de France, avec prise d'effet au 1^{er} décembre 2022.

Des satellites au service du public

Les principaux organismes subventionnés par la Métropole Rouen Normandie font l'objet d'un contrôle. L'analyse porte sur la santé financière de l'organisme et sur le respect des obligations conventionnelles. Les contrôles donnent lieu à des comptes rendus synthétiques et, si nécessaire, à des alertes qui permettent de retravailler sur les problèmes soulevés. Ils constituent un outil d'aide à la décision pour l'EPCI, dans ses relations avec ses partenaires.

En 2022, onze établissements ont fait l'objet d'un contrôle : École supérieure d'art et design Le Havre-Rouen (ES-ADHaR), Cirque Théâtre d'Elbeuf, SASP Normandy Rugby Club, US QRM (Rouen Quevilly Métropole), SAS SPO Rouen Basket, Rouen Normandy Rugby Association, Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC), Rouen Hockey Élite 76, Relais Accueil des Gens du Voyage, CMSO Handball, ATMO Normandie. L'association Rouen Normandy Invest a quant à elle fait l'objet d'un audit.

Le service est également chargé du récapitulatif des soutiens financiers alloués par la collectivité, effectué en recensant les délibérations des bureaux et conseils Métropolitains ainsi que les décisions du Président. La publication annuelle a été mise en ligne sur le site de la Métropole le 10 juin 2022 (voir encadré).

Les soutiens financiers alloués par la Métropole, tout cumulé

en chiffres

Année 2022

- **651** dossiers d'aides financières et de subventions
- **30 976 841,69 €** d'aides financières et de subventions
- **1 048 747,90 €** d'avantages en nature

DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION EXTERNE (DICE)
 DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET PROXIMITÉ
 DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT (DUH)
 DÉPARTEMENT RESSOURCES ET MOYENS

Objectifs TSE :



6.2 Au service de la collectivité et des objectifs TSE

De nombreux services métropolitains sont tournés principalement vers l'interne et dédiés au bon fonctionnement de l'ensemble de l'établissement. C'est le cas de la Documentation, de la Reprographie, des Services informatiques, du parc automobile ou de la Gestion du patrimoine. Les agents qui y travaillent agissent en appui des autres directions et concourent aux projets de la Métropole Rouen Normandie et aux objectifs de transition social-écologique qu'elle s'est fixés. Ils y participent également, en veillant à adopter les décisions et à mettre en œuvre à leur niveau toutes les actions favorisant une meilleure prise en compte de ces objectifs.

Des ressources pour s'acculturer à la transition social-écologique

Gestionnaire des achats de documentation professionnelle pour l'ensemble des directions de la Métropole (livres et abonnements), le service Documentation consacre une part non négligeable de son budget à l'acquisition d'ouvrages contribuant à l'acculturation des agents aux objectifs de la transition sociale et écologique (TSE). Le service publie régulièrement sur le réseau social interne Yammer des liens vers des ressources utiles pour les salariés de la collectivité. Sur 97 messages postés sur ce réseau en 2022, 53 sont en lien avec les thématiques TSE (54 %), et 8 avec le sujet égalité femmes/hommes (8 %). On notera que 22 livres ont été achetés d'occasion (1 603 €, soit 4,6 % des achats et 15 % du budget total) et que 107 ouvrages étaient destinés à la reconstitution du fonds documentaire de la Maison des forêts de Saint-Étienne-du-Rouvray, détruit par l'incendie de décembre 2021 (12 889 €).

Des imprimantes avec 100 % de papier recyclé

Diminuer l'utilisation de papier, employer des consommables recyclés, sensibiliser à l'impact environnemental de son activité... La transition écologique est portée au quotidien, par chacun. Depuis 2020, l'ensemble des impressions effectuées dans les services (hors recours au service reprographie) est fait sur du papier recyclé. 6 937 ramettes (format A3 et A4) ont été utilisées en 2022, soit une baisse de 7,6 % sur un an. La mise en place du programme Papercut permet à chaque agent de connaître l'état de ses consommations ainsi que les conséquences de ses travaux d'impression. À titre d'exemple, un salarié ayant imprimé 190 feuilles de papier en un mois sait que, sur 5 ans, sa consommation équivaut à 1,94 arbre et 205 kg de CO². Ces données ont pour but de réduire davantage l'utilisation de papier par les agents et de les sensibiliser sur le gaspillage éventuel.

	Total		Dont TSE		
	Nombre	Montant achats	Nombre	Montant achats	Part dans le budget
Achats					
Abonnements	250	149 828 €	161	110 934 €	74 %
Ouvrages	476	10 495 €	230	3 116 €	30 %

Plateforme SMILE

Outil de liaison entre les équipes de la Direction des Services Informatiques (DSI) et les agents de la Métropole, la plateforme SMILE permet de centraliser toutes les sollicitations d'assistance ou de dépannage qui ont été notifiées soit directement sur le site, soit par mail ou par téléphone. Chaque requête ou question est enregistrée sous forme d'un ticket, ce qui offre un meilleur suivi de la part des intervenants de la DSI. Un incident, un besoin d'aide, une demande de remplacement de matériel ou un nouveau logiciel donnent lieu à un ticket (voir infographie). Les agents peuvent se connecter à la plateforme pour avoir un état de leur réclamation ou de leur question et converser avec l'équipe en charge. 13 397 tickets (7 011 demandes de services et 6 386 incidents) ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année 2021. Un pic est constaté sur le mois de septembre en lien avec l'arrivée de nouveaux agents. Les sollicitations sont plus nombreuses le matin, en particulier pour les incidents. Les contacts sont pris majoritairement via le portail et ensuite par mail et enfin par téléphone.

Une vision planifiée des projets informatiques

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) 2022 – 2024, recense et planifie tous les projets émanant des différents départements de la Métropole et qui incluent des développements informatiques, qu'ils soient destinés à une utilisation interne ou ouverts aux usagers et habitants. Le SDSI est au service de toutes les directions, de tous les agents, de tous les citoyens.

Élaboré durant le 1^{er} semestre 2022, le SDSI a été validé en juillet 2022 par la Direction générale et en septembre 2022 les élus de la commission "Finances - administration générale". Les projets retenus répondent aux objectifs suivants : le service aux citoyens, l'efficacité de l'administration, la sécurité et la disponibilité des moyens informatiques. La gouvernance est organisée en strate. Au niveau de la direction générale, un comité de suivi se réunit tous les semestres. Au niveau de chaque département, le comité des directeurs examine deux fois par an les éléments qui les concernent. Et au niveau de chaque projet, les chefs de projet, côté métier et côté DSI, sont chargés de la gestion au quotidien.

De nombreux développements participent à la réalisation des objectifs TSE, de façon spécifique ou transverse. On peut citer ceux portés par le département Urbanisme et Habitat, ou par le département Espaces publics et mobilité durable, le projet

TOP 5 DES DEMANDES DE DÉPANNAGE

BOÎTE E-MAILS

748

APPLI MÉTIERS

747

INTERNET

733

APPLI BUREAU

512

MOT DE PASSE

485

de cartographie de flux agroalimentaires, les projets émanant de la Direction de la Maîtrise des Déchets, les projets autour du SI Énergétiques, ou encore les projets en lien avec les citoyens (GRC pour la gestion des risques, Rouen Métropole dans Ma Poche, nouveau site internet, Musée...)

Le SDSI 2022-2024

en chiffres

146 projets retenus initialement et planifiés au SDSI 2022-2024

- 18 projets terminés
- 80 projets en cours (dont 2 non prévus initialement dans le schéma)
- 40 projets à démarrer
- 2 nouveaux projets demandés
- 4 projets suspendus
- 2 projets abandonnés

Assurer une gestion efficiente des ressources

Le patrimoine bâti : entretien et projets

La Direction des bâtiments a en charge l'entretien du patrimoine bâti, et à ce titre, dirige tous les travaux nécessaires à maintenir aux normes les bâtiments qui relèvent du Code du travail et les établissements recevant du public. En 2022, l'activité représente 1 810 bons de commande pour un montant de 11 914 490 € TTC. Elle veille à couvrir les besoins en énergie des immeubles, pour le chauffage et l'usage. En raison de la crise énergétique, la hausse des coûts a entraîné en 2022 une forte augmentation du budget consacré à l'énergie ; qui s'établit à 7 364 260 € TTC, contre 2 464 260 € en 2021 (soit +200 %). La Direction des bâtiments suit également les programmes de constructions et de réhabilitations majeurs, soit, fin 2022, deux projets en travaux, six en phase d'étude et deux en phase de programmation.

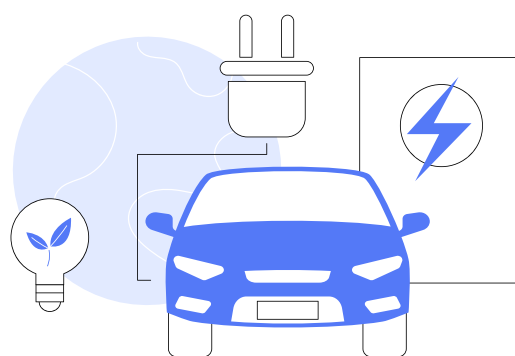
Un nouvel outil de gestion de patrimoine

Afin d'améliorer la connaissance du patrimoine bâti et de mieux compiler et partager les données, le logiciel Astech a été mis en place en 2022. Il intégrera par la suite les données graphiques 2D et 3D des bâtiments ce qui facilitera les actions d'entretien et d'exploitation. Il permettra aussi la mise en place d'un réseau de référents de site, afin de faire progresser la qualité de service des directions supports en charge de la gestion des bâtiments. Enfin, il offrira la possibilité de sortir des indicateurs plus précis et de réaliser des récapitulatifs des coûts par bâtiment, afin d'alimenter les réflexions de schéma directeur immobilier.

Un parc automobile renouvelé et électrifié

La proportion des véhicules électriques dans l'ensemble du parc automobile de la Métropole atteignait 21,5 % du parc fin 2022, contre 10 % un an plus tôt (voir tableau). L'année 2022 a été marquée par l'acquisition de 70 véhicules légers électriques et la mise en place d'un système d'acquisition dynamique permettant la mise en concurrence et la sélection des opérateurs économiques les plus performants en matière de véhicules utilitaires électriques afin de bénéficier des dernières technologies. D'autres changements dans la gestion du parc automobile sont intervenus, avec un accord-cadre qui autorise l'achat de véhicules légers électriques d'occasion, ou encore un accord-cadre à bon de commande pour l'opération de retrofit sur les véhicules utilitaires. Ces évolutions conduisent à un changement des pratiques de conduite des agents et à une nouvelle organisation des services pour s'adapter à la nouvelle motorisation.

Alors que les dépenses annuelles de carburant ont augmenté de 11 % entre 2021 et 2022, l'électrification des véhicules a permis de limiter l'impact de la hausse du prix à la pompe qui lui a augmenté de plus de 20 % sur la même période.



Le Parc automobile

en chiffres

Type de véhicule	Parc 2021	Parc 2022
véhicules légers thermiques (dont 1 hybride)	203	133
véhicules légers électriques (Zoé + E-208 en 2022)	22	92
petits utilitaires thermiques	179	179
petits utilitaires électriques (Kangoo ZE)	25	25
gros Utilitaires (type Master)	114	114
Total	543	543

6.3 Marchés publics : des achats durables et responsables

La Direction des achats publics est chargée de l'organisation des marchés publics pour l'ensemble des services de la Métropole Rouen Normandie. Elle assure le secrétariat de la commission Appel d'Offres, elle s'occupe de la sécurisation des procédures de passation des marchés publics au-delà de 90 000 € HT et suit leur exécution. Elle joue un rôle de conseil et de contrôle interne et participe au comité de relecture. Elle tient une place essentielle pour la mise en œuvre des objectifs de transition social-écologique (TSE) et de la politique de développement durable de l'EPCI, comme référent Achat durable, et comme pilote du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Le montant total des marchés attribués en 2022 s'élève à près de 425 M€ TTC pour 225 marchés notifiés, dont 114 en procédure formalisée.

Un schéma pour des achats durables et responsables

Les Schémas de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) ont été instaurés par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Depuis 2022, les collectivités locales et certains gros acheteurs sont tenus d'élaborer un tel document dès lors que le volume d'achats annuels atteint 50 millions d'euros. La Métropole Rouen Normandie a adopté son SPASER en juillet 2021. Trois objectifs ont été retenus :

- **Prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans les marchés publics ;**
- **Favoriser la commande publique éthique et socialement responsable ;**
- **Simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local ;**

Le schéma s'applique à décrire très concrètement les critères pour les achats soit durables et responsables du point de vue social, écologique et économique. L'EPCI prend ainsi un certain nombre d'engagements, déclinés comme suit.

8 engagements pour un achat socialement durable et responsable

- **Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics**, avec une attention particulière pour les marchés de services, y compris dans le cadre de prestations intellectuelles au bénéfice du premier emploi pour les jeunes diplômés.
- **Inscrire le développement des clauses d'insertion en lien avec les initiatives locales portées par les facilitateurs**, favorisant les parcours d'accès ou de retour à l'emploi les plus pérennes.
- **Réserver des marchés aux entreprises adaptées ou établissements d'aide par le travail** afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap.
- **Réserver des marchés aux structures de l'insertion par l'activité économique** afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées : jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi seniors ou de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux.
- **Utiliser l'allotissement et les variantes** comme outils au service de l'achat responsable afin de faciliter l'accès des PME de l'économie sociale et solidaire à la commande publique, ainsi qu'aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- **Identifier, par segment d'achats, les filières de produits issus du commerce équitable.**
- **Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution le permettent, des considérations éthiques et équitables** en favorisant les démarches de responsabilité sociale des entreprises, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes.

Assurer une gestion efficiente des ressources

- **Inciter les fournisseurs à respecter les conditions sociales de fabrication et de production satisfaisantes** et s'assurer que celles-ci n'ont pas requis l'emploi d'une main-d'œuvre dans des conditions contraires aux droits de l'homme au travail.

7 engagements pour un achat écologiquement durable et responsable

- **Intégrer les principes de l'écoconception dès la définition des besoins**, par une vision globale de leurs impacts environnementaux prenant en compte les consommations de matière et d'énergie, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité.

- **Privilégier, voire imposer dès que possible dans les cahiers des charges, les écolabels ou des garanties équivalentes, les matériaux biosourcés, favoriser le réemploi.**

- **Intégrer les principes de l'écoconception dès la définition des besoins**, par une vision globale de leurs impacts environnementaux prenant en compte les consommations de matière et d'énergie, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité.

- **Privilégier, voire imposer dès que possible dans les cahiers des charges, les écolabels ou des garanties équivalentes, les matériaux biosourcés, favoriser le réemploi.**

- **Favoriser les solutions permettant d'accroître la performance et l'efficacité énergétique** des installations, des équipements et des bâtiments.

- **Intégrer, lorsque l'objet et les conditions d'exécution du contrat s'y prêtent, des critères ou clauses permettant de garantir la performance environnementale des achats réalisés et choisir l'offre économiquement la plus avantageuse** en prenant en compte les performances en matière de protection de l'environnement, d'utilisation des énergies renouvelables. Le critère de performance environnementale sera obligatoire sauf dérogation dûment justifiée, et fera l'objet d'une pondération dans une fourchette de 10 à 20 % en fonction de l'objet des marchés publics concernés.

- **Analyser les besoins en raisonnant en coût global d'utilisation ou en coût tout au long du cycle de vie des produits, jusqu'à l'élimination des déchets.** Optimiser leur durée de vie, améliorer leur qualité afin d'augmenter les périodes de renouvellement. En particulier, intégrer des clauses incitatives qui favorisent des propositions luttant contre l'obsolescence programmée, qui favorisent l'allongement de la durée d'usage, la faible consommation d'énergie, des économies d'entretien. Dans cette optique, l'innovation devra être stimulée et valorisée lorsqu'elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et d'optimisation de la dépense.

- **Recenser les initiatives déjà engagées par les acheteurs normands** (RAN-COPER Réseau des Acheteurs Normands pour une commande publique responsable) et par d'autres acheteurs publics ou privés, et les partager afin de diffuser les bonnes pratiques et de consolider les résultats obtenus.

- **Accompagner les initiatives portées par d'autres acheteurs**, démarches sur les circuits de proximité dans l'approvisionnement des restaurants scolaires.

12 engagements pour un achat économiquement durable et responsable

- **Analyser les principes d'achats actuels et, si nécessaire, redimensionner et recalibrer les besoins de la collectivité.** L'impact écologique de l'achat doit aussi s'appréhender au travers de ce que l'on achète moins ou mieux.

- **Réaffirmer l'allotissement comme la règle de passation des marchés**, favorisant leur accès aux PME/TPE.

- **Communiquer sur les intentions d'achat de la collectivité**, sur la base du recensement des besoins.

- **Alléger et simplifier les obligations administratives d'accès à la commande publique**, frein principalement déclaré par les PME/TPE.

- **Assister et aider les fournisseurs, en particulier les PME/TPE et les entreprises de l'économie sociale et solidaire à mieux comprendre et s'inscrire dans les mécanismes de la commande publique.** Développer des actions pédagogiques de sensibilisation, de formation. Dans cet objectif, chaque consultation comportera un préambule « chapeau » relatif à la politique d'achat de la Métropole, en cohérence avec les engagements en matière de développement durable.

- **Rechercher les modalités financières favorables aux fournisseurs**, en particulier dans le cadre d'une augmentation des avances, le développement des acomptes et la réduction des délais de paiement.

- **Élaborer et harmoniser les trames de mémoires techniques** afin de faciliter la réponse des entreprises aux cahiers des charges.

- **Optimiser les relations avec les fournisseurs** en facilitant leur référencement et en développant la pratique de négociations.

- **Développer la connaissance des fournisseurs potentiels** en participant à des salons, en réalisant du benchmarking.

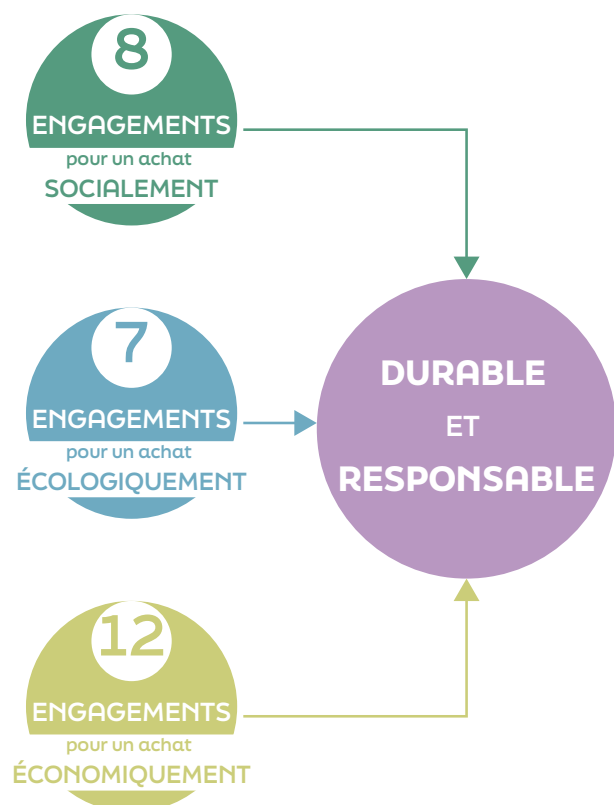
- **Intégrer, dès que possible, des produits et services liés au développement des filières locales**, en particulier dans le cadre de l'innovation.

- Mettre à disposition des acheteurs internes des bibliothèques de documentation, des guides pratiques par segments d'achats, des annuaires de fournisseurs.

- Partager la connaissance des fournisseurs dans le cadre de réseaux régionaux et nationaux d'acheteurs, d'ateliers d'échanges avec d'autres acheteurs publics et privés.

Des indicateurs pour suivre les engagements

Le SPASER comporte des indicateurs détaillés, exprimés en nombre de contrats ou en valeur et publiés tous les deux ans, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable parmi les achats publics réalisés par la collectivité ou l'acheteur concerné. Il précise les objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories, notamment ceux relatifs aux achats effectués auprès des entreprises solidaires d'utilité sociale, d'une part, ou auprès des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables, d'autre part (voir tableaux des indicateurs).



Les indicateurs de suivi du SPASER

en chiffres

Année 2022

- **1** marché a été attribué à une structure de l'Économie Sociale et Solidaire
- **6** marchés ont été attribués avec un critère de performance en matière d'insertion professionnelle
- **18 %** des marchés ont été attribués avec une clause sociale d'insertion comme condition d'exécution représentant 22 392 heures annuelles définies dans les consultations
- **81 %** des marchés ont été attribués avec une condition d'exécution environnementale
- **2** marchés ont été attribués avec un label environnemental comme condition d'exécution
- **92 %** des marchés ont été attribués avec un critère environnemental d'analyse des offres
- **42 %** des marchés ont été attribués à une PME/TPE
- **69 %** des marchés ont été attribués à une structure implantée en Normandie
- **25 %** des marchés ont été attribués à une PME/TPE implantée en Normandie

Former et sensibiliser les agents

La mise en œuvre du SPASER exige l'introduction d'un critère environnemental, partagé avec l'ensemble des collègues concernés, pour chaque consultation. Il s'accompagne d'un certain formalisme, avec une référence aux objectifs du SPASER et la mention, dans un article du Cahier des Clauses Administratives Particulières, de l'évaluation des engagements environnementaux au regard du critère retenu.

En 2022, différentes actions ont été menées pour sensibiliser, former et accompagner les collègues concernés par cette démarche. On peut noter par exemple :

- **Organisation de groupes de travail pour réfléchir sur les critères en matière de prestations intellectuelles et de maîtrise d'œuvre ;**
- **Poursuite du groupe de travail « voirie » initié en 2019 suite à une obligation réglementaire pour les marchés de ce type ;**
- **Ateliers de formation pour savoir comment trouver des critères environnementaux ;**
- **Suivi des indicateurs de l'article 58 de la loi AGECE.**
- **Accompagnement des agents à chacune des étapes, sur demande ou en fonction des besoins constatés ;**
- **Contrôle systématique de la prise en compte du formalisme dans tous les marchés ;**
- **Création d'un guide pour insérer des dispositions environnementales et sociales dans un achat, avec trois collègues référents marchés (présentation aux agents concernés au premier semestre 2023) ;**
- **Intégration, dès septembre 2022, dans chaque consultation du lien vers une fiche du PCAET et de références aux autres engagements métropolitains ;**
- **Essais de cadre de mémoires environnementaux pour faciliter les réponses des entreprises (systématique depuis 2023) et qui intègrent aussi le critère social.**

Une coordination pour les achats socialement durables et responsables

Pour développer la partie achat socialement durable et responsable du SPASER, trois directions de la Métropole Rouen Normandie travaillent ensemble : la direction de l'Achat public, la direction Action et innovation économique et la direction Solidarité. Une coordination est nécessaire pour donner suite aux sollicitations, tant internes qu'externes. Un point mensuel est fait par la cellule Achat responsable pour définir les actions, coordonner les réponses, créer les outils, participer aux différentes formations, réunions... Petit aperçu des missions effectuées en 2022 pour cette partie du SPASER :

- **accompagnement commun à toutes les sollicitations des collègues ;**
- **intégration de critères sociaux dans quelques consultations ;**
- **rendez-vous avec les réseaux (IAE, STPA, ESS) pour présenter le SPASER et partager les attentes et besoin de chaque partie ;**
- **accompagnement et formation des 19 autres maîtres d'ouvrage avec lesquels la Métropole Rouen Normandie a une convention ;**
- **participation active des agents de la Métropole Rouen Normandie à la journée « Achat socialement responsable » en novembre 2022 ;**
- **systématisation dans l'identification des candidats dans leurs réponses aux consultations de marchés publics pour indiquer s'ils relèvent de l'ESS**
- **accompagnement et réalisation de sourcing pour des besoins de consultation ;**
- **première réunion de formation à l'intégration des dispositions sociales dans un achat, selon les objectifs du SPASER, à l'intention des référents marchés, en septembre (4 autres réunions ont ou vont avoir lieu en 2023 pour sensibiliser les directeurs et collègues concernés) ;**
- **8 chantiers éducatifs avec la participation des différentes directions concernées ;**
- **article dans le magazine de la Métropole Rouen Normandie sur ces chantiers éducatifs.**

Bilan d'activités de la Direction Achat Public pour 2022

- 225 marchés ont été notifiés, dont 114 en procédure formalisée.
- 176 modifications contractuelles ont été notifiées.
- 175 consultations ont été publiées.
- 9717 dossiers de consultation ont été téléchargés sur le profil acheteur.
- 808 plis ont été déposés sur le profil acheteur MPE76 en réponse aux consultations de la Métropole.
- Une requête en référé précontractuel a été déposée au Tribunal administratif, laquelle a été rejeté et le requérant condamné.
- Un recours en indemnisation d'un candidat évincé formulé en juin 2022 est en cours d'instruction devant le Tribunal Administratif.
- Le montant total des marchés attribués en 2022 s'élève à près de 425 M€ TTC (comprenant les montants maximums désormais obligatoires pour tous les accords-cadres).

Réseau des acteurs normands pour une commande publique éco-responsable

Le Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable (RAN-COPER), a été créé à l'initiative de l'ADEME en 2007, en partenariat avec la Région Normandie, le SMEDAR, la communauté de communes de Pont-Audemer Val-de-Risle, l'ARS (Agence régionale de Santé) et plusieurs communes. L'objectif est de contribuer à la montée en compétences des acheteurs publics en faveur d'une commande publique responsable, sur les plans technique, juridique et organisationnel. En mars 2022, RAN-COPER a pris le statut d'association et la Direction de l'achat public de la Métropole est impliquée dans sa gouvernance; elle participe aux assemblées générales, organise des ateliers, assure une représentation dans les instances en lien avec l'achat durable. Fin 2022, l'association comptait 19 adhérents (26 à la mi-2023).

Le réseau entend alimenter un centre de ressources en ligne, animer un dispositif « guichet vert » consacré aux clauses environnementales et sociétales, ou encore piloter un groupe de travail régional dédié à la structuration des démarches de commande publique durable, en lien avec les SPASER.



6.4 Une gestion financière qui prend en compte la transition

Forte de 25 personnes, la Direction des Finances et Stratégies de financement travaille avec l'ensemble des départements de la Métropole Rouen Normandie dans un cadre contraint et réglementé. Son activité traduit cependant les préoccupations de la collectivité en matière de changement climatique, ses objectifs de transition social-écologique et ses exigences de transparence. Sans que ce soit une obligation, l'EPCI a ainsi décidé d'élaborer un budget climat, sur la base du compte administratif. Il s'est aussi porté volontaire pour l'expérimentation du compte financier unique (CFU), qui apporte une meilleure lisibilité aux documents.

L'activité de la Direction des finances

La Direction des finances et Stratégies de financement est composée de trois services aux missions spécifiques.

Le service Patrimoine / Ressources

Ce service a pour missions principales d'encadrer et de contrôler les recettes de la Métropole. Il garantit le bon suivi des recettes recouvrées et à recouvrer, il participe à l'amélioration de la qualité comptable des recettes, par la diffusion des règles et des bonnes pratiques, il coordonne la politique tarifaire de la Métropole, il veille sur les actions de recouvrement mises en place avec la trésorerie. Par ailleurs, il supervise et met à jour l'ensemble de l'actif de l'établissement en collaboration avec les services opérationnels suite à l'élaboration d'une procédure de l'actif. Ce service contrôle et reconstitue toutes les régies d'avance et de recettes de l'EPCI.

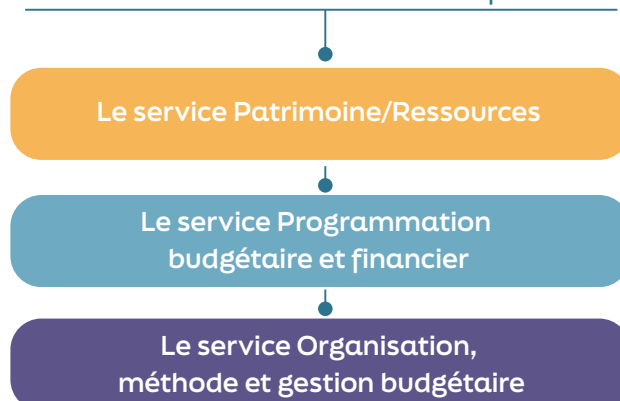
Le service Programmation budgétaire et financier

Ce service assure la préparation des budgets de la Métropole et des procédures budgétaires. Il a en charge la production et la cohérence des outils prospectifs (feuille de route des investissements, analyse financière) et leur traduction opérationnelle en cadre budgétaire administratif et annexe. En 2022, le service a été missionné pour élaborer un budget climat sur la base du compte administratif (voir encadré). La Métropole s'étant engagée pour participer à l'expérimentation du CFU (compte financier unique qui remplace le compte administratif), il pilote cette expérimentation. Le service optimise également les équilibres, la gestion de la dette, de la trésorerie et des garanties d'emprunts.

Le service Organisation, méthode et gestion budgétaire

Ce service a pour missions principales de contribuer, concevoir et promouvoir les dispositifs du contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable et d'accompagner leur déploiement. Concernant le pilotage et le contrôle de l'exécution des dépenses, les objectifs reposent sur le respect des règles de la comptabilité publique, l'optimisation de la qualité et les délais des processus comptables ainsi que la modernisation et la simplification des procédures comptables. Ce service doit également élaborer et suivre les activités de contrôles relatives aux mesures de traitement des risques relevant des référentiels de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable. Il participe aussi à l'élaboration des prévisions budgétaires en lien avec les services en charge du budget, et analyse le compte administratif. Des tableaux de bord spécifiques ont été mis en place pour la Direction générale, pour assurer un suivi rigoureux des principales recettes et dépenses de la Métropole, en précisant les taux d'exécution. Ce service organise aussi pour l'ensemble des agents, avec l'appui de la RH, des sessions de formation sur le logiciel comptable et budgétaire.

L'activité de la Direction des finances



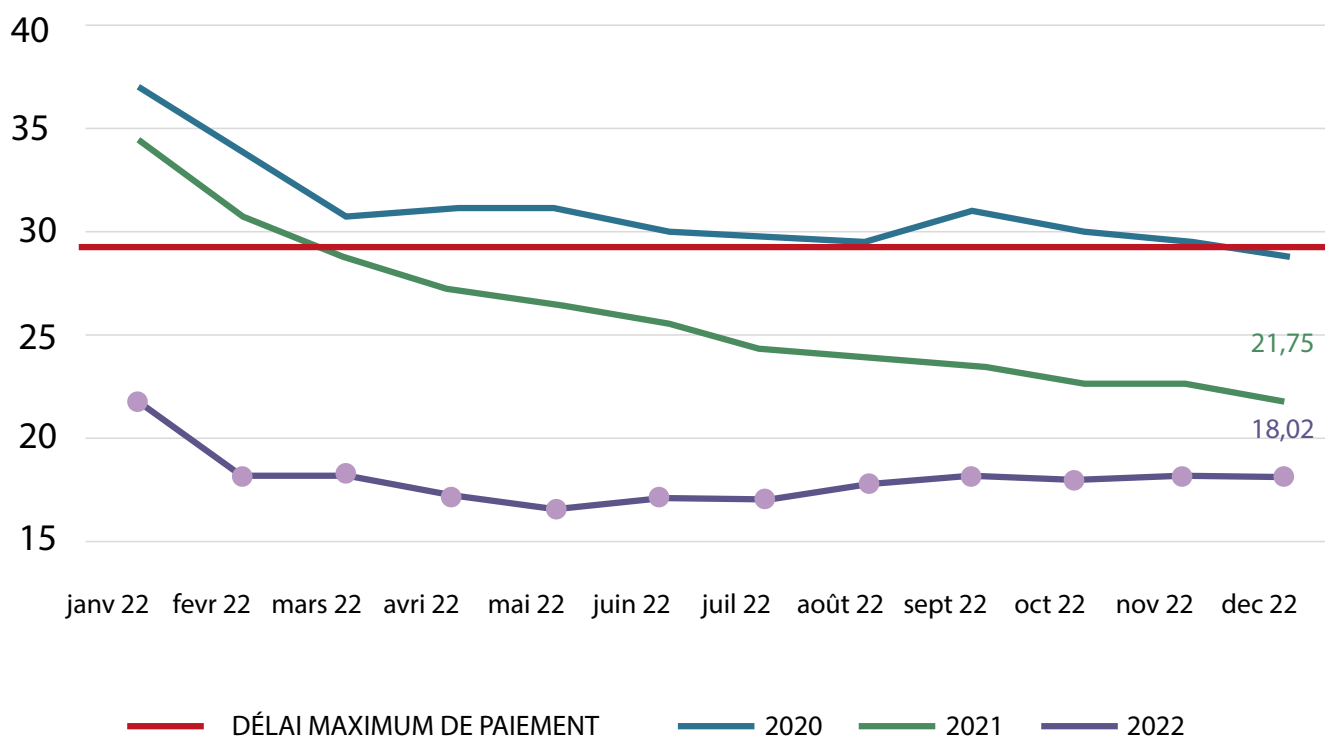
L'activité de la Direction des finances

en chiffres

Année 2022

- **37 122** factures
- DGP (Délai Global de Paiement) 2022 : **18.02** jours
- **11 418** titres émis
- **18** tableaux de bord
- **48** sessions de formation
- **4 705** fiches d'immobilisation
- **31** AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement) mis en place
- AP/CP / crédits de dépenses d'investissement : **25 %**
- **545** dossiers ZFE instruits dans le cadre de la régie

DÉLAIS GLOBAL DE PAIEMENT PAR MOIS



Compte Financier Unique : transparence et lisibilité

La Métropole Rouen Normandie participe, à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exécution de l'exercice 2022. Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU présente plusieurs avantages. Il favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière. Il simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. En plaçant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Précisons que la production du CFU est totalement dématérialisée. À l'issue de la période d'expérimentation, le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

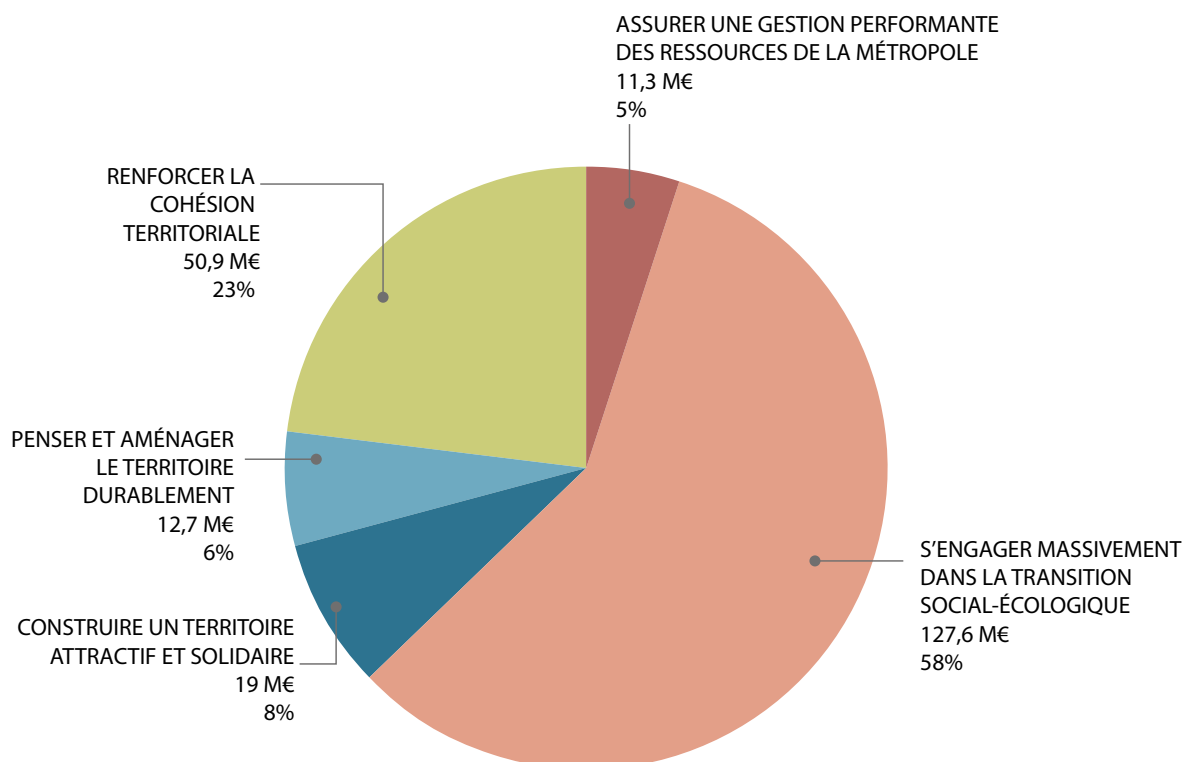
Compte Financier Unique 2022 • Synthèse des 8 budgets

	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022
Total recettes de fonctionnement (a)	653 185 784,85	671 091 679,50
Total dépenses de fonctionnement (b)	518 333 172,95	592 279 533,42
CAF Brute (c=a-b)	134 852 611,90	78 812 146,08
Remb. emprunts (d) (hors financement)	43 013 537,29	50 201 176,51
CAF Nette (e=c-d)	91 839 074,61	28 610 969,57
Dépenses Investissement (hors dette) (f)**	180 754 476,11	221 503 702,04
Recettes Investissement (hors dette) (g) **	72 917 163,20	57 135 059,36
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00	5 336 000,00
Mobilisations réelles d'emprunts (m)	32 662 119,80	59 188 905,00

** Dont ZAE

ÉVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)		
Total au 31 / 12 / 2020 (k)	459 157 681,94	446 767 264,35
Amortissement du capital 2021 (l)	45 052 537,35	50 201 176,51
En cours au 31 / 12 / 2021 (i=k-l+m)	446 767 264,39	455 754 992,84
En cours dette / CAF brute (j=i/c)	3,31	5,78

CFU 2022 • Dépenses d'investissement - Budgets consolidés



Gestion active de la dette 2022

en chiffres

- ▶ En-cours au 01/01/2021 :
446,77 M€
- ▶ Emprunts nouveaux mobilisés :
59,19 M€
- ▶ Amortissement du capital 2022 :
50,20 M€
- ▶ En-cours au 31/12/2022 :
455,75 M€
- ▶ Capacité de désendettement :
5,78 ans

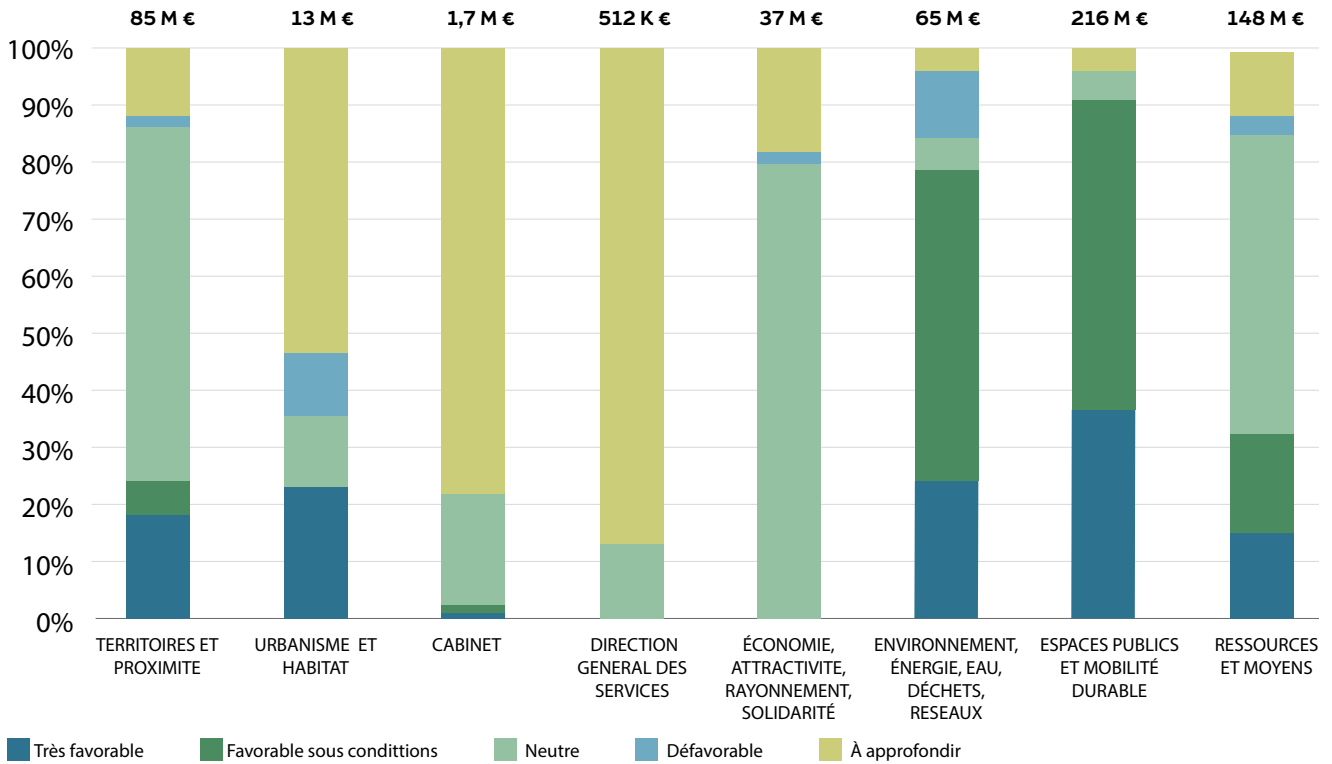
Budget climat

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. Analyser un budget sous l'angle du climat permet de nourrir les débats budgétaires, de questionner les dépenses et d'arbitrer pour les orienter le plus possible vers la transition climatique. C'est pourquoi la Métropole Rouen Normandie a décidé d'élaborer un budget climat en suivant la démarche développée par I4CE et appliquée par OuiACT et FCL Gérer La Cité. Cette méthodologie vise à vérifier la cohérence entre les dépenses de la collectivité et ses objectifs climatiques. Le prisme adopté est celui de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses (de « très favorable » à « défavorable », y compris un item « à approfondir »). Ce travail donne lieu à une analyse détaillée, dont nous avons extrait deux infographies (synthèse par département et évolution).

Budget climat: synthèse par département

COMPARAISON 2021-2022

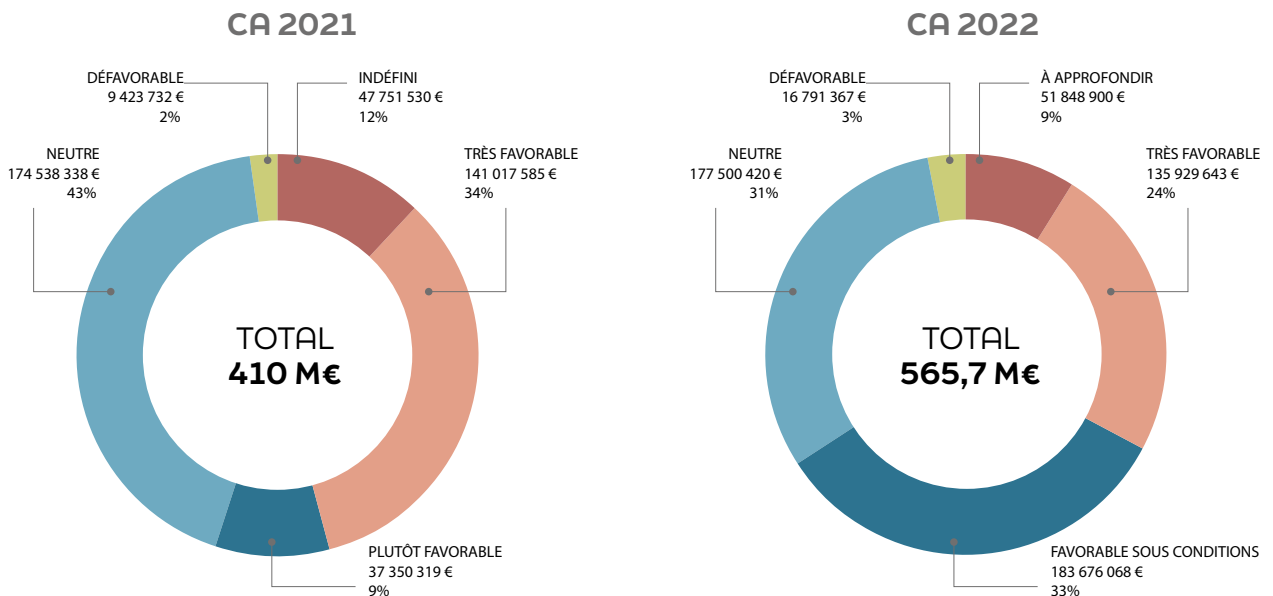
TENDANCES D'ÉVOLUTION



Budget climat: évolution

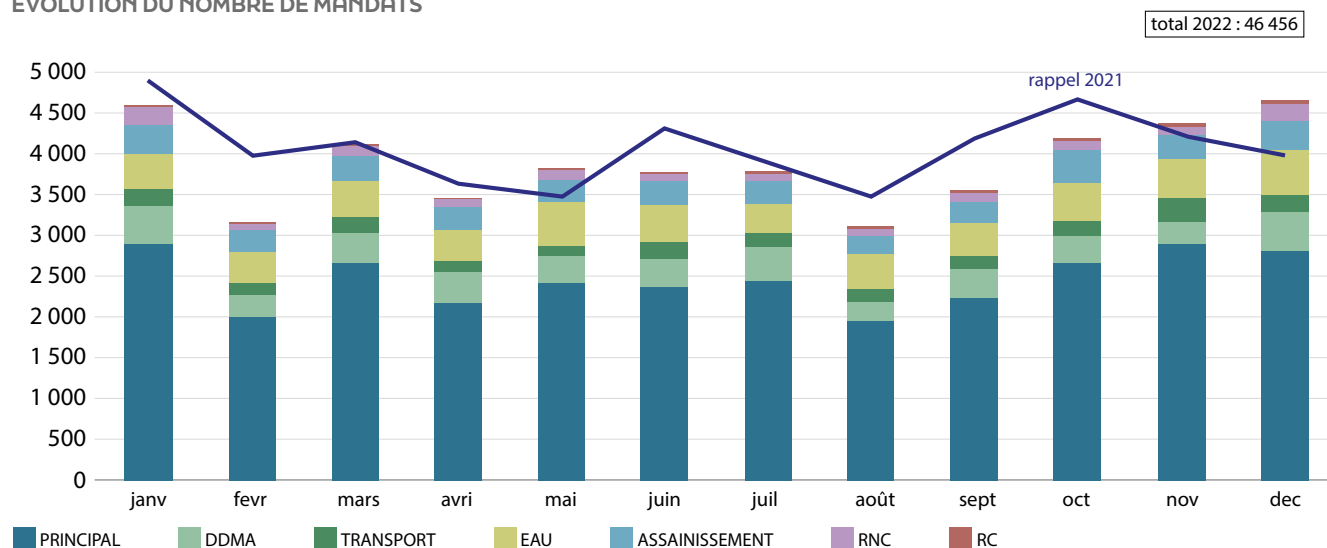
COMPARAISON 2021-2022

TENDANCES D'ÉVOLUTION

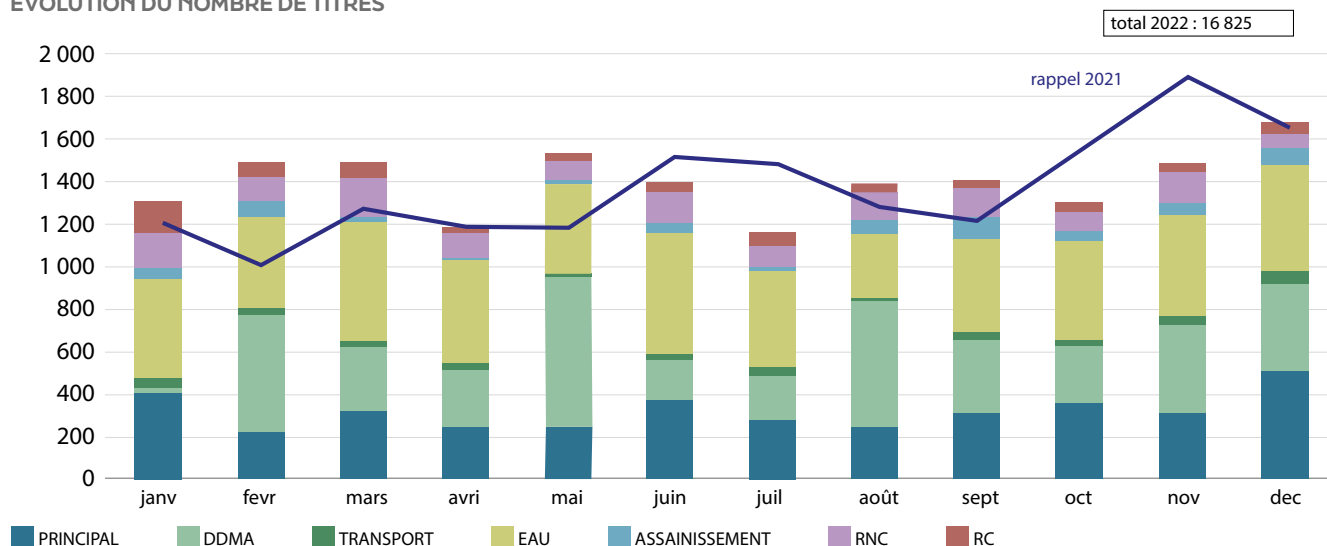


Thématique : Exécution budgétaire

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MANDATS

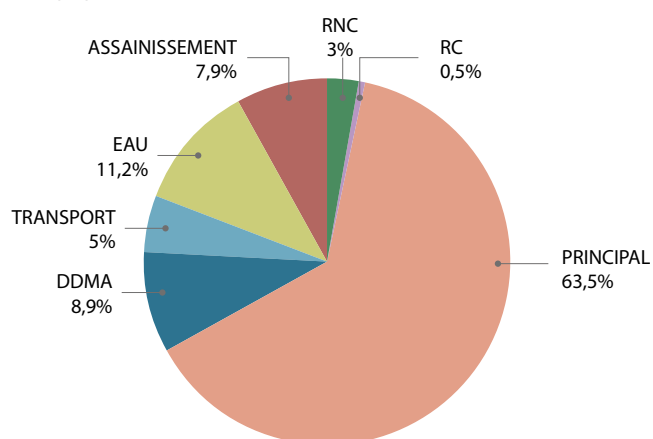


ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES



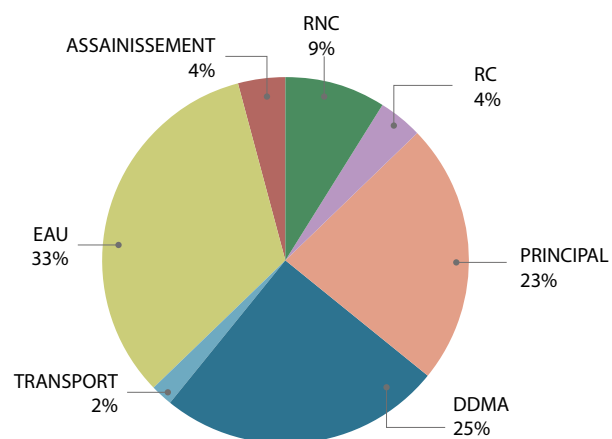
RÉPARTITION DU NBRE CUMULÉ DE MANDATS PAR BUDGET

AU 31/12/2022



RÉPARTITION DU NBRE CUMULÉ DE TITRES PAR BUDGET

AU 31/12/2022



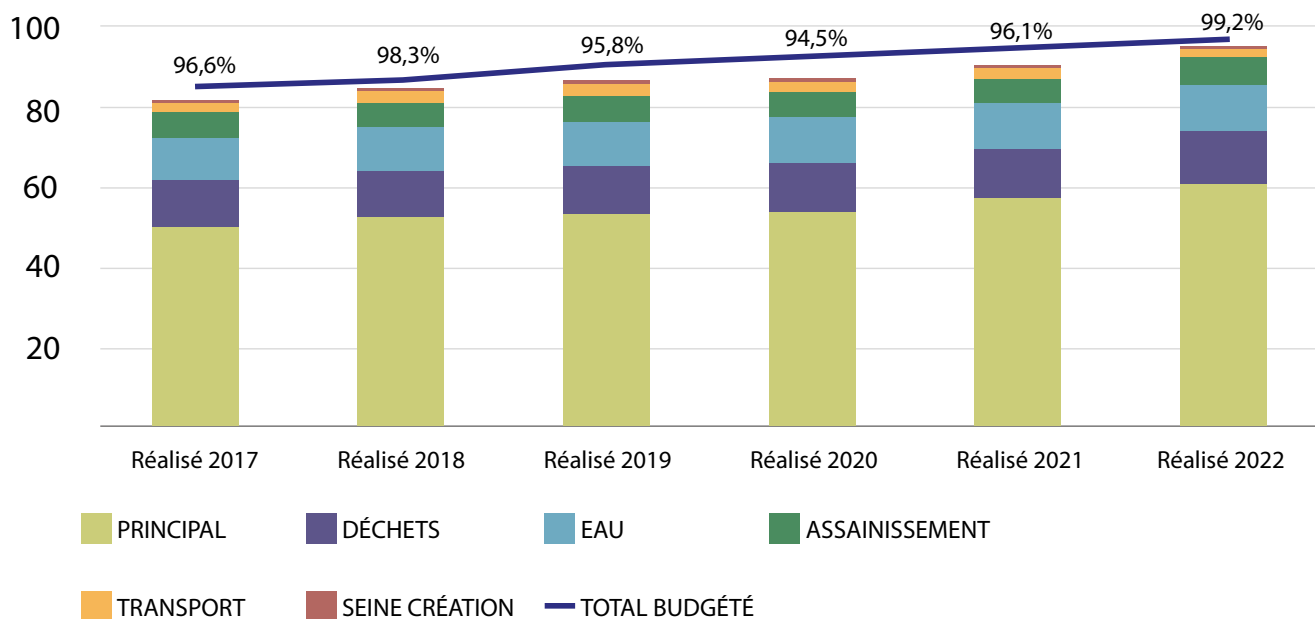
6.5 Ressources humaines : maîtrise des dépenses et amélioration des conditions de travail

La Métropole Rouen Normandie emploie près de 1 700 agents. Les dépenses de personnel se sont élevées en 2022 à 95,2 M€ (+ 5,4 % par rapport à 2021), soit un taux de réalisation par rapport au budget voté de 99,2 % (contre 96,1 % en 2021). La masse salariale représente 15,2 % des dépenses de fonctionnement (17 % en 2021). La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail pour les salariés de la Métropole et ceux des chantiers sous-traités constituent les priorités de l'EPCI. Employeur inclusif, il met en œuvre les actions nécessaires pour aménager un environnement adapté aux agents en situation de handicap ou sujet à restrictions médicales. Le télétravail et la dématérialisation de certaines opérations (entretiens, élections professionnelles) progressent, permettant de réduire les déplacements domicile-travail – et donc la pollution – de diminuer fortement l'impression de documents et d'optimiser l'utilisation des locaux.

Une masse salariale maîtrisée

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE PAR RAPPORT AUX ÉLÉMENTS BUDGÉTÉS

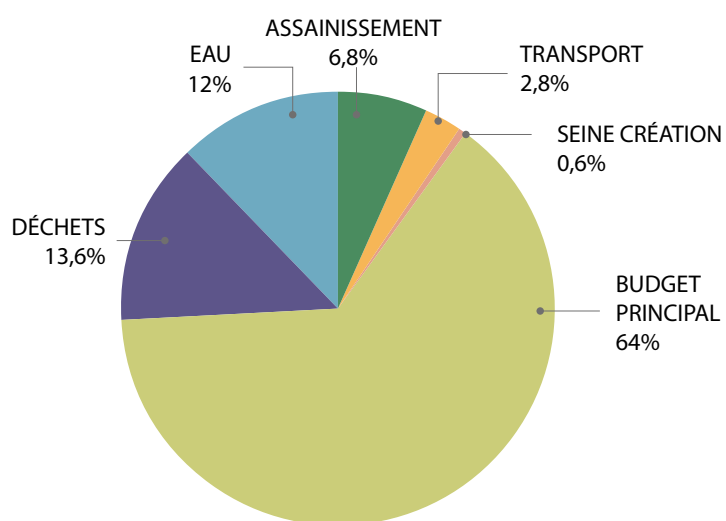
millions



Dépenses de personnel (chapitre 012)

Budgets	Principal	Déchets	Eau	Assainissement	Transport	Seine création	Total
Pour rappel: CA 2021	57 243 745	12 477 014	11 083 451	6 197 218	2 756 227	546 262	90 303 916
Budget 2022	61 365 970	13 301 740	11 589 665	6 443 006	2 678 187	619 653	95 998 221
Taux de réalisation	99,3 %	97,6 %	100 %	100 %	98,4 %	97,4 %	99,2 %
CA 2022	60 953 877	12 983 334	11 589 664	6 443 006	2 634 735	603 489	95 208 105
Écarts 2022	412 093	318 406	1	0	43 452	16 164	790 116

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE 2022



Prévention des risques professionnels

En 2022, dans le cadre de ses missions, ce service a assuré la gestion des CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Il a réalisé le suivi des accidents et rédigé les fiches prévention. Il a piloté les documents uniques d'évaluation des risques et les actions qui en découlent. Il a pris en charge les appareils de métrologie, les défibrillateurs, le matériel de premiers secours, s'est occupé de la veille réglementaire et des plans de prévention. Il a coordonné la partie technique des marchés EPI (équipements de protection individuelle) et vêtements de travail. Cette année, une dotation de montres connectées a été décidée pour la maîtrise du travailleur isolé.

Enfin, plusieurs formations ont été organisées : Accueil sécurité, Gestes et Postures, Plan de prévention, Responsabilités des encadrants en matière de prévention.



Une application pour suivre les données de management

En 2022, la Métropole Rouen Normandie a décidé de se doter d'une application logicielle qui lui permettra de piloter le système de management de manière intégrée sur les différents domaines (Qualité, Sécurité, Environnement, Énergie...), conformément à la dernière version de chaque norme (ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001, ISO 50001...). Le Service Prévention des Risques Professionnels s'est vu confier la réalisation du cahier des charges et a fait les études de faisabilité qui en découlent.

Cet outil sera disponible pour chaque encadrant de l'établissement public. Il renforcera la fiabilité des données, simplifiera leur compilation et facilitera l'édition de bilans. Il donnera accès aux fonctionnalités suivantes :

- Pilotage des systèmes de management incluant la mesure de la performance et de la conformité en lien avec les processus de management, réalisation et support ;
- Évaluations des risques professionnels et analyse environnementale ;
- Gestion des formations, des habilitations et éditions des cartes d'habilitations ;
- Gestion des accidents, registres de prévention et de Danger grave et imminent ;
- Gestion du matériel soumis à vérification périodique ;
- Gestion électronique des documents.

Le télétravail et la dématérialisation à l'œuvre

Depuis 2020, la Métropole offre la possibilité à ses agents de télétravailler. Plusieurs campagnes de candidatures ont été organisées, à raison d'au moins une fois par an, le nombre de télétravailleurs progresse (voir encadré chiffres). En 2022, une expérimentation de bureaux partagés a été mise en place cette année, autorisant jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine sur un périmètre délimité.

L'objectif de l'institution est de diminuer les déplacements domicile-travail, ce qui permet à la fois de réduire la pollution et de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. Pour les agents, c'est aussi une reconnaissance de leur autonomie. Enfin, cette nouvelle organisation optimise l'utilisation des lieux de travail.

La gestion dématérialisée des entretiens professionnels pour les salariés de la Métropole s'est généralisée en 2022, après deux années d'expérimentation et de déploiement. En 2022, la totalité des employés a été évaluée via le système numérique, soit environ 1 640 entretiens. Cette évolution a permis de réduire fortement l'édition de documents (préparatoire, finaux). Les formulaires papier ne sont plus imprimés en trois exemplaires mais archivés informatiquement et transmis, grâce à un lien mail, à chaque agent.

L'organisation des élections professionnelles, lors du renouvellement des instances représentatives du personnel en décembre 2022, s'est aussi déroulée de manière entièrement dématérialisée, en proposant de multiples supports : téléphones, ordinateurs, tablettes. Si l'on compare au dernier scrutin de 2018, les taux de participation sont en légère diminution (voir encadré) mais se situent au-dessus des taux constatés au niveau national. Le passage au vote électronique a eu un impact direct sur la consommation de papier (enveloppes et bulletins de vote) et les frais d'affranchissement (vote par correspondance). Les agents pouvant voter de n'importe quel lieu, les déplacements ont été supprimés. En outre, il n'a pas été nécessaire de tenir des bureaux de vote sur différents sites de travail, ce qui entraîne un gain de temps.

Le télétravail

en chiffres

	2021	2022
Nombre de télétravailleurs	497	765
Nombre moyen de jours de télétravail par mois	2	3,25

Les élections professionnelles

en chiffres

	2018	2022
Taux de participation		
Comité technique (CT, 2018) ou Comité Social Territorial (CST, 2022)	54,6 %	51,3 %
Commission Administrative Paritaire (CAP) C,	50,9 %	43,7 %
Commission Administrative Paritaire (CAP) B	73,0 %	67,3 %
Commission Administrative Paritaire (CAP) A	71,0 %	70,3 %
Commission consultative paritaire (CCP)		41,2 %

Sigle: Libellé

AAP: Appel à Projets

ADEME: Agence de la Transition écologique

ADS: Autorisation du Droit des Sols

AEC: Air Énergie Climat

AEP: Assainissement et eau potable

AMAR: Amis des Musées d'Art de Rouen

AMI: Appel à Manifestation d'Intérêt

ANRU: Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

AP: Autorisation de Programme

ARS: Agence régionale de Santé

AURBSE: Agence d'Urbanisme de Rouen
et des Boucles de Seine et Eure

BRGM: Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CAP: Commission Administrative Paritaire

CAUE: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et d'Aménagement

CCCAT: Comité Changement Climatique
et Aménagement du Territoire

CCP: Commission Consultative Paritaire

CCSPL: Commission Consultative
des Services Publics Locaux

CDAC: Commission Départementale
d'Aménagement Commercial

CDD: Conseil de Développement Durable

CDV: Contrat de Ville

CETSE: Comité d'Évaluation de la Transition
Social-Écologique

CFU: Compte Financier Unique

CHSCT: Comité d'Hygiène, de Sécurité
et des Conditions de Travail

CHU: Centre Hospitalo-Universitaire

CIS: Centre d'Incendie et de Secours

CMA: Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CNFPT: Centre National de la Fonction Publique
Territoriale

CNM: Centre National de la Musique

COP 21: Conférence des Parties à la Convention-
Cadre des Nations unies sur les changements climatiques

COFIL: Comité de Pilotage

CP: Crédit de Paiement

CPER: Contrat de Plan État-Région

CPM: Comité des Partenaires Mobilité

CST: Comité Social Territorial

CTAI: Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration

CTEJ: Culture Territoire Enfance Jeunesse

DAGP: Direction Aménagement et Grands Projets

DDTM: Direction Départementale des Territoires
et de la Mer

DEARS: Département Économie Attractivité,
Rayonnement, Solidarité

DGP: Délai Global de Paiement

DGS: Direction Générale des Services

DIA: Déclarations d'intention d'Aliéner

DICE: Direction de l'Information et de la
Communication Externe

DICRIM: Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

DICT: Déclaration d'Intention de Commencement
de Travaux

DPU: Droit de Prémption Urbain

DSI: Direction des Services Informatiques

DUH: Département Urbanisme et Habitat

E3DR: Département Environnement, Énergie, Eau,
Déchets, Réseaux

EFH: Égalité Femmes-Hommes

ENR ou EnR: Énergies Renouvelables

EPCI: Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPFN: Établissement Public Foncier Normandie

EPI: Équipements de Protection Individuelle

EPMD: Département Espaces Publics et Mobilité Durable

ESADHaR: École Supérieure d'Art et Design
Le Havre-Rouen

ESR: Enseignement Supérieur et Recherche

ESS: Économie Sociale et Solidaire

FAA: Fonds d'Aide à l'Aménagement

FACIL: Fonds d'Aide aux Communes pour
l'Investissement Local

FAJ: Fonds d'Aide aux Jeunes

FEDER: Fonds Européen de Développement Régional

FJT: Foyer de Jeune Travailleur

GES: Gaz à Effet de Serre

GIEC: Groupe d'Experts Intergouvernemental
sur l'Évolution Du Climat

IAE: Insertion par l'Activité Économique

ICP: Institut Catholique de Paris

Inné: Initiative Normande pour de Nouveaux Modèles Économiques,

IRMS: Institut Régional De Médecine du Sport et de la Santé

LSN: Logistique Seine Normandie

MAAS: Mobility As A Service

MIN: Marché d'Intérêt National

MRN: Métropole Rouen Normandie

MZPP: Métropole Zéro Pollution Plastique

NAE: Normandie AeroEspace

NPNRU: Nouveau Programme National de Renouveau Urbain

ONF: Office National des Forêts

ORT: Opération de Revitalisation de Territoire

P2S: Pôle de Proximité Seine Sud

PACC: Plan d'Adaptation au Changement Climatique

PAT: Projet Alimentaire Territorial

PCAET: Plan Climat Air Énergie Territorial

PCS: Plan Communal de Sauvegarde

PDM: Plan de Mobilité

PJJ: Protection Judiciaire de la Jeunesse

PLAI: Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLH: Programme Local de l'Habitat

PLIE: Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PLUi: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PME: Petites et Moyennes Entreprises

PMR: Personne à Mobilité Réduite

PPAC: Pôle de Proximité Austreberthe-Cailly

PPPR: Pôle de Proximité Plateaux Robec

PVD: Petites Villes de Demain

PVS: Pôle de Proximité Val de Seine

QPV: Quartiers Politique de la Ville

RAN-COPER: Réseau des Acheteurs Normands pour une commande Publique Responsable

RICS: Recensements d'Indices de Cavités Souterraines

RIV: Réseau Interconnecté Vélo

RLPi: Règlement Local de Publicité

RMM: Réunion des Musées Métropolitains

RNA: Rouen Normandie Aménagement

RNC: Rouen Normandie Création

RNI: Rouen Normandy Invest

RNSM: Rouen Normandie Sites et Monuments

RNTC: Rouen Normandie Tourisme et Congrès

RSE: Responsabilité Sociale et Environnementale

SAFER: Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SCIC: Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCoT: Schéma de Cohérence Territoriale

SCoT-AEC: Schéma de Cohérence Territoriale – Air-Énergie-Climat

SDIS: Service Départemental d'Incendie et de Secours

SDMA: Schéma Directeur des Mobilités Actives

SDP: Surface de Plancher

SDSI: Schéma Directeur des Systèmes d'Information

SIRN: campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie

SMAC: Scène des Musiques Actuelles

SMEDAR: Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets de l'Arrondissement de Rouen

SPASER: Schémas de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

SPL: Société Publique Locale

TES: Transitions Électroniques Sécurisées

TPE: Très Petites Entreprises

TSE: Transition Sociale Écologique

TZCLD: Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

UH: Département Urbanisme et Habitat

VAE: Vélo à Assistance Électrique

VNF: Voies Navigables de France

VOC: Veille et Observation des Copropriétés

VPAH: Ville ou Pays d'Art et d'Histoire

WWF: Fonds Mondial pour la Nature

ZAC: Zone d'Aménagement Concertée

ZAE: Zone d'Activité Économique

ZAN: Zéro Artificialisation Nette

ZFE: Zone à Faible Émission



Métropole
Rouen Normandie
Le 108
108, allée François-Mitterrand
CS 50589
76006 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 52 68 10

metropole-rouen-normandie.fr



@MetropoleRouenN
rouen_normandie_s_illustre

Crédits photos :
Alan Aubry
Thomas Boivin
Jean-François Lange
Métropole Rouen Normandie
Mise en page :
Métropole Rouen Normandie
septembre 2023